

**République Algérienne Démocratique et Populaire**  
**Conseil National Economique et Social**



**Rapport sur la Conjoncture**  
**Economique et Sociale du**  
**Premier Semestre 2003**

*23<sup>ème</sup>*  
*Session Plénière*

## *Sommaire*

REMERCIEMENTS.....	01
VUE D'ENSEMBLE.....	03
1.EVOLUTION DES CONTRAINTES EXTERIEURES .....	19
2.EVOLUTION DE L' ACTIVITE INDUSTRIELLE .....	23
3.ACTIVITE DU SECTEUR DE L'ENERGIE ET DES MINES .....	37
4.EVOLUTION DES SECTEURS DU BATIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'HYDRAULIQUE.....	54
5.EVOLUTION DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE .....	73
6.EVOLUTION DU SECTEUR DES TRANSPORTS.....	81
7.EVOLUTION DE L'ACTIVITE COMMERCIALE .....	89
8.CONJONCTURE MONETAIRE ET FINANCIERE.....	107
9.LA SITUATION SOCIALE.....	132
CONCLUSION GENERALE .....	169
RECOMANDATIONS.....	172
ANNEXES GRAPHIQUES .....	177

# *Rapport*

*LA CONJONCTURE ECONOMIQUE  
ET SOCIALE DU PREMIER SEMESTRE 2003.*

**23<sup>ème</sup>  
SESSIONS PLENIERES**

## REMERCIEMENTS

Dans le cadre de l'élaboration du rapport sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre 2003, les membres de la Commission de l'Evaluation, ont procédé aux auditions, du 15 au 30 septembre 2003, de Messieurs les Ministres, les Présidents des confédérations et les Responsables des Institutions Nationales concernés par le rapport :

Monsieur le Ministre des Finances,

Monsieur le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme,

Monsieur le Ministre de l'Energie et des Mines,

Monsieur le Ministre des Ressources en Eau,

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural,

Monsieur le Ministre du Commerce,

Monsieur le Ministre de l'Industrie,

Monsieur le Ministre des Travaux Publics,

Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Nationale,

Monsieur le Ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière,

Monsieur le Ministre des Transports,

Monsieur le Ministre Délégué chargé du Développement Rural,

Monsieur le Ministre Délégué chargé de la Participation et de la Promotion de l'Investissement,

Monsieur le Gouverneur de la Banque d'Algérie,

Monsieur le Délégué à la Relance Economique,

Monsieur le Délégué à la Planification,

Monsieur le Directeur Général des Douanes.

Et aussi :

Messieurs les Représentants des organisations patronales privées et publiques,

Messieurs les Représentants de l'UGTA,

Messieurs les Représentants des Sociétés de Gestion et de Participation,

Monsieur le Président Directeur Général de la BADR,

Monsieur le Président de la COSOB,

Monsieur le Directeur Général de la CNMA.

Les membres de la Commission de l'Évaluation tiennent à leur exprimer leurs plus vifs remerciements pour la qualité des exposés, des informations communiquées et des éclairages apportés.

## VUE D'ENSEMBLE

La Conjoncture du premier semestre 2003 suggère une lecture à divers points de vue identique à celle relative à 2002, tant les tendances majeures observées, au cours de l'exercice précédent, ont été, grosso modo, reconduites. La croissance s'y est prolongée, notamment sous l'effet conjugué des programmes d'investissement public et de facteurs exogènes favorables.

Les efforts de l'Etat en direction de la réanimation de la croissance ont été soutenus par un niveau d'accumulation, qui s'est accrue, en moyenne annuelle, de 11% ces dernières années. La croissance soutient une reprise économique lente mais qui s'affirme de plus en plus.

Le raffermissement des équilibres macro-économiques et les retombées positives du Plan de Soutien à la Relance Economique et du Plan National de Développement Agricole, en contexte de prolongement de la tendance observée en 2002 en termes de croissance économique, sont accompagnés d'un faible niveau de hausse des prix.

Ces résultats appréciables traduisent les efforts des pouvoirs publics à vouloir relancer une machine anémiée par une longue période de sevrage. Les efforts déployés dans cette direction s'accompagnent d'une présence accrue sur le front de la demande sociale.

Toutefois, des contraintes lourdes persistent dans la sphère économique alors que des déséquilibres récurrents affectent l'emploi et la structure de répartition, amplifiant les nombreux déficits sociaux surgis, en particulier, dans le sillage de la politique d'ajustement structurel.

Sur ces frustrations cumulatives, sont venues se greffer, au cours du semestre, des épidémies et des maladies réputées avoir été éradiquées, dont la résurgence, qui traduit une régression préoccupante de la politique de santé publique, a porté à son paroxysme un climat de psychose, amplifiant l'impact traumatisant du séisme du 21 Mai.

Il faut dans ce contexte, souligner la mobilisation des moyens de l'Etat à faire face aux conséquences de ce séisme et saluer tant l'engagement de la société civile dans cette épreuve que la présence des entreprises publiques et privées.

La situation de l'économie continue de nourrir de multiples inquiétudes tant les différents secteurs ne se sont pas attaqués avec suffisamment de force et de

détermination aux réformes et aux problèmes structurels qui affectent l'avenir de l'Algérie comme espace économique viable susceptible de s'intégrer à la mondialisation, en notant le retard structurel de notre économie par rapport à ses objectifs d'adhésion à l'OMC.

Les contraintes de la mise en oeuvre des réformes semblent moins liées à des blocages d'ordre politique qu'à leur prise en charge organisée et à leur traduction opérationnelle sur le terrain.

Le raffermissement des cours du pétrole a renforcé l'aisance financière, qui, à défaut de pouvoir se transformer en richesse correspondante, n'a pas non plus brisé totalement le climat d'attentisme. En effet, si l'impulsion de croissance reste surtout le fait quasi-exclusif des finances publiques, le secteur réel et l'investissement privé tardent à se positionner.

La sphère financière et monétaire a été, quant à elle, ébranlée par des scandales retentissants. Dans ce contexte, la société tout entière a exprimé sa profonde inquiétude devant l'ampleur des préjudices causés. La vulnérabilité des dispositifs de contrôle et de supervision fait courir de nombreux risques, en termes de désaffection, susceptibles d'entacher le crédit de la place financière, sous l'effet cumulé d'un volontarisme débridé et de pratiques couvertes d'une grande opacité. Une extrême rigueur s'impose, sous peine de voir ces turpitudes entamer, dans leur sillage, la crédibilité des nouvelles institutions financières.

Dans cette présentation sommaire de la conjoncture économique et sociale du premier semestre 2003, seront abordés trois points qui seront développés dans la suite du rapport:

- les résultats de croissance obtenus durant le semestre,
- les problèmes structurels et récurrents qui affectent l'économie algérienne,
- les perspectives pour l'économie algérienne, en référence aux multiples enjeux auxquels elle est confrontée tant au niveau interne qu'externe à partir de quelques scénarios d'évolution.

## 1- RESULTAS DE CROISSANCE

La poursuite de l'amélioration de la situation de conjoncture doit beaucoup au raffermissement des cours du pétrole. Le prix du brut a gagné près de 6 dollars par baril comparativement au 1<sup>er</sup> semestre 2002. Ce gain substantiel a contribué à conforter la situation des finances publiques et accroître significativement les réserves de change.

La situation financière s'est caractérisée, notamment, par :

- une viabilité accrue de la balance des paiements extérieurs conjuguée à une soutenabilité accrue des indicateurs de la dette extérieure ;
- une situation des finances publiques consolidée, ayant permis un processus d'accumulation continue de l'épargne publique sans que le financement du PSRE n'en ait réduit les capacités ;
- une liquidité bancaire en nette amélioration après l'assainissement du patrimoine des banques publiques, qui se manifeste par une offre accrue de liquidité sur le marché monétaire.

La capacité de financement du Trésor s'est consolidée au cours des six premiers mois de l'année 2003. Les dépôts du Trésor Public au niveau de la Banque d'Algérie ont connu une amélioration substantielle durant le 1<sup>er</sup> semestre 2003 avec un encours de 600 milliards de dinars à fin juin 2003 contre 400 milliards de dinars en 2002 et ce, malgré les décaissements de l'ordre de 100 milliards de dinars inscrits dans le cadre de la loi de finances complémentaire pour faire face aux retombées du séisme du 21 mai.

La viabilité des finances publiques peut prémunir pendant quelques temps le pays contre d'éventuels retournements du cycle conjoncturel et même appuyer la mise en œuvre d'un programme de relance soutenu.

La performance des indicateurs monétaires et financiers confirme la stabilisation des variables macroéconomiques, ce qui est une condition pour la reprise de la croissance avec une augmentation des crédits à l'économie de l'ordre de 10% environ au cours du semestre.

Par ailleurs, l'inflation a enregistré au premier semestre 2003 une augmentation de 0,8%, comparée à celle de la même période de l'année 2002 (3,2%) et ce, malgré la dépréciation du dinar par rapport à l'Euro qui aurait pu conduire au renchérissement des prix des produits à fort contenu en importation.

La contribution du budget d'équipement à la croissance du secteur réel aura également, été soutenue et a donné lieu à la création de près de 457 000 postes de travail cumulés entre 2001 et 2002, confortés par les emplois, à caractère temporaire, créés dans le cadre des dispositifs d'accompagnement des réformes.

Au niveau sectoriel, les résultats de croissance enregistrés sont contrastés entre une bonne performance pour les secteurs de l'agriculture et des hydrocarbures et une situation de dégradation continue pour le secteur de l'industrie. Dans ce secteur, la croissance de la production de 0,4 % en termes physiques est tirée principalement par les ISMME avec une augmentation de 55 % de l'indice.

Le niveau de croissance enregistré doit aussi au PSRE et au PNDA qui ont insufflé à une économie complètement anémiée, voire exsangue, des capacités de régénérescence appréciables.

Les données disponibles en matière de croissance ne permettent pas de répondre à la question de l'efficacité des investissements publics et à celle de la proportion des emplois productifs créés et qui ont, par ailleurs, une grande importance dans le processus d'évaluation. Néanmoins, il faudra retenir :

- une accumulation tributaire en grande partie des seules ressources de l'Etat,
- un impact de programme réduit par la multiplication de petites opérations qui ont certes leur importance mais qui ne permettent pas de générer une relance soutenue,
- une absence de réformes en mesure d'imprimer une dynamique de reproduction élargie et ouverte au capital sous toutes ses formes

Le CNES a appuyé le principe d'une action vigoureuse de l'Etat en direction de la relance économique par un effet de stimulation de la demande. Il reste que la démarche économique de l'investissement public semble dans ses grandes lignes, avoir été affectée par le désir d'accélérer la consommation des crédits sans être particulièrement regardant au choix de projets. S'il est vrai que l'Etat a fait des efforts considérables en direction des populations pauvres et des catégories marginalisées ainsi qu'en direction des rattrapages des déficits sociaux, ces actions ne peuvent objectivement suffire en tant que catalyseur d'une relance économique. Ceci pour souligner que la qualité de la croissance économique a souffert d'une atomisation des opérations sans arrière fond et sans prolongement stratégique. Un plan de relance ne se réduit pas à une

addition d'opérations budgétaires plus ou moins bien conçues et plus ou moins bien menées avec une jonction avec les entreprises plus ou moins problématique. La viscosité de l'environnement par rapport aux conditions de mise en œuvre du PSRE produit de multiples contraintes particulièrement en matière de passation des marchés.

Les contraintes afférentes à la reprise soutenue de la croissance restent complexes en référence aux données conjoncturelles et structurelles qui ont tendance à se cristalliser en synergie.

## 2- DES PROBLEMES STRUCTURELS QUI INHIBENT LA SITUATION DE CONJONCTURE

La persistance des contraintes sociales, la panne des réformes économiques et les retards pris par notre économie dans de multiples domaines à s'inscrire dans le processus de la mondialisation sont les principales récurrences qui tendent à accroître les incertitudes de l'avenir. L'autre grande inquiétude renvoie aussi à la fragilité des ressources de l'Etat.

Les équilibres macro-économiques restent suspendus au marché pétrolier qui conditionne aussi la bonne ou la mauvaise tenue des paramètres économiques (taux de croissance, taux de l'inflation, dépenses budgétaires, solde du trésor,...) consacrant, ainsi, le caractère aléatoire des tendances économiques lourdes du pays.

Si la conjoncture financière que vit l'Algérie n'a jamais été aussi faste, la question cruciale est celle de la reproductibilité de ces ressources.

La forte dépendance de l'économie à l'égard d'une ressource unique est en soi assez grave ; la situation serait plus grave encore si rien n'est fait pour réduire cette dépendance qui a pour arrière fond une stratégie unique de maximisation de cette ressource, tout en assistant impuissants à une déliquescence de l'appareil de production.

Le sens et l'opportunité d'une réflexion axée sur le long terme ont un caractère stratégique avéré. Il est nécessaire de soustraire l'économie nationale aux influences et à l'empire du court terme et d'aller vers des reconfigurations qui tiennent compte des menaces et des incertitudes qui pèsent sur l'économie et la société. Les arbitrages à rendre sur les plans économique et social devront être inscrits dans une dimension qui n'obère pas l'avenir des générations à venir.

## 2.1- Des réformes économiques encore dans l'expectative

Une des grandes faiblesses de l'économie est de ne pas arriver à transformer les impulsions de croissance en dynamique de développement portée par des réformes structurelles qui ouvrent la voie au progrès et à la modernité. Sans doute la rupture des liaisons intersectorielles et les discontinuités du processus de reproduction tendent à brider la dynamique économique. la panne des réformes structurelles ankylose davantage ces mécanismes

La complexité des mécanismes législatifs et réglementaires tendant à la libération de l'activité économique de toutes les contraintes contrariant son expansion ne peut expliquer qu'en partie la lenteur du processus des réformes et la faiblesse des résultats obtenus en termes de dynamique économique, financière, sociale ou institutionnelle.

Si une volonté politique plus forte s'affiche pour accélérer les réformes comme en témoignent les nombreuses dispositions visant à mettre à niveau le cadre législatif et réglementaire par rapport aux exigences de la transition, ces dispositions ont des difficultés à être traduites dans les faits et quand elles le sont, c'est d'une façon incomplète ou déroutante dans leur ingénierie, dans leur modus operandi ou dans leur système de communication.

Les réformes sont contraintes par :

- les hésitations, revirements et changement de programmes observés,
- les discontinuités et inconstances observées dans la conduite des politiques publiques,
- une absence de stratégie dans la démarche avec une approche institutionnelle qui n'est pas toujours en adéquation avec les exigences de la transition,
- La faiblesse du dialogue social et de la communication institutionnelle, en dépit des acquis des bipartite et tripartite. La contrainte majeure suscitée par les réformes économiques est leur validation sociale où le processus de concertation joue un rôle fondamental.

La succession des formes et des dispositifs de gestion des capitaux marchands de l'Etat confère un caractère instable et éphémère à un mode d'organisation, sans cesse révisé, jamais stabilisé des organes de gestion. Cette instabilité contribue à altérer la lisibilité des objectifs poursuivis, à favoriser les

comportements attentistes, à stériliser en grande partie les potentiels d'initiatives et à douter des motivations.

Il est de même pour le processus de privatisation des entreprises publiques qui prend presque une tournure surréaliste avec les tergiversations connues qui s'alimentent de polémiques et de positions plus ou moins flexibles des pouvoirs publics et des partenaires économiques et sociaux.

Le devenir des entreprises publiques est triplement contraint par :

- une restructuration industrielle et une mise à niveau problématiques,
- une privatisation qui est encore loin de faire consensus
- des possibilités de reprise fortement obérées par la diminution des capacités de production et la perte des marchés, sans évoquer les questions de capacités.

Dans la perspective de la restructuration industrielle, il convient de noter l'absence d'études sur les activités à promouvoir compte tenu de leurs avantages stratégiques dans une économie de plus en plus ouverte. Il importe dans ce cadre, de reconfigurer la matrice des activités économiques dans laquelle les initiatives publique et privée pourraient s'inscrire. la problématique des choix économiques sous-jacents au processus de restructuration est toujours occultée par le manque de détermination à l'accompagner des réformes nécessaires.

On ne peut parler des problèmes récurrents de l'économie nationale sans évoquer la réforme bancaire, inscrite à l'ordre du jour depuis de nombreuses années et qui n'est encore évoquée qu'à titre d'objectif.

Les changements qui se sont opérés dans la sphère économique ont mis à nu les faiblesses et les défaillances des systèmes de régulation en place. En ce qui concerne les banques publiques, les retards d'adaptation ont rendu les normes d'intervention du secteur anachroniques, voire archaïques par rapport aux nouvelles exigences économiques et sociales et des distanciations très importantes par rapport aux normes de service internationales.

Les exigences de la réforme monétaire ne devraient pas faire oublier celles de la réanimation du marché des capitaux et de la restructuration des finances publiques

Au niveau des contraintes de la mise en œuvre des réformes, il convient de noter les graves préjudices liés aux insuffisances des mécanismes de

programmation économique et d'évaluation des politiques publiques. La mise à l'écart du système de planification et le peu d'attention accordé au système d'information n'ont pas permis de disposer d'instruments pour opérer les choix économiques stratégiques et disposer d'instruments de pilotage de l'économie.

### 2.2- Des revenus et des transferts peu contrôlés

Les questions des revenus polarisent l'attention par des déséquilibres de répartition de plus en plus inacceptables parce que non fondés sur des critères d'effort ou de mérite accompagnées d'une forte propension à la stérilisation du capital accumulé.

D'autre part, l'extension de la sphère de la circulation réduit de plus en plus les espaces productifs. Cette dynamique est liée à des différentiels importants de rémunération du capital, à de meilleures dispositions au niveau des structures de financement bancaire ou des pratiques qui s'alimentent de corruption et de clientélisme.

Le CNES a déjà par le passé souligné ces multiples dérives et que les prix des produits locaux deviennent des étalons de mesure et des référentiels de marche. Dans beaucoup de cas, l'importation des produits similaires (à qualité souvent inférieure) permet de réaliser des surprofits qui ne sont que des rentes du fait de cet étalonnage des prix.

La reproduction d'un capital spéculatif, derrière lequel se positionne le transfert des capitaux et l'évasion fiscale, se nourrit de la rente, du blanchiment d'argent, du « trabendisme » et de la corruption qui tendent à gangrener l'ensemble des activités. Ces pratiques amputent l'économie nationale de ressources importantes qui auraient pu favoriser et soutenir la relance économique, sans spolier notre pays et notre population de leurs biens et sans transformer notre marché en une vaste décharge.

### 2.3- Une situation de l'emploi encore préoccupante

La croissance molle des dernières années a été avare en emploi, ce qui a contribué à l'extension et à la prolifération du chômage. Les différents dispositifs mis en œuvre continuent de susciter des controverses sur leur efficacité : multiplicité, chevauchement, coût, inadaptation à la nature du

chômage dans ses aspects démographiques et régionaux qui sont les principales critiques formulées à leur encontre.

En effet, même si des résultats positifs sont enregistrés en matière de création d'emploi, il est possible d'arguer que ces derniers ne répondent pas toujours aux besoins les plus urgents. Ceci est le cas de la micro entreprise et du micro-crédit qui drainent une population inactive et/ou occupée, avec un effet d'élargissement du champ de la demande, ne rendent donc pas compte de leur effet réel sur le chômage, participent à l'accumulation de revenus au sein de ménages les mieux informés et contribuent à exacerber les sentiments d'iniquité au sein des populations démunies.

Le chômage reste l'autre plaie béante des programmes de relance économique même si des mesures palliatives ou compensatrices surtout avec la mise en œuvre du PSRE viennent soulager ponctuellement la demande de travail en accompagnement des programmes publics.

L'absence d'amélioration de la structure démographique du chômage est bien plus alarmante que son volume ; elle appelle des actions ciblées particulièrement en direction des jeunes de moins de 20 ans qui cumulent souvent l'absence de qualification et la jeunesse. L'étendue des activités informelles est telle qu'elle altère la lecture du niveau du chômage autant que celui des revenus. Elle alimente par ailleurs les paradoxes de l'analyse de la pauvreté.

Une enquête réalisée en 2001 dans le cadre de la journée mondiale de la population, a montré que près de 90% des jeunes ont pour préoccupation principale de trouver un emploi. Pourtant, cette question cruciale de l'emploi et du chômage des jeunes ne semble pas occuper une place prépondérante dans le débat social sur les réformes, duquel émergent les intérêts de groupes et/ou idéologiques au détriment de l'entreprise, de l'emploi, et d'une plus grande solidarité entre les catégories socioprofessionnelles, les régions et les générations. La solidarité est en effet aujourd'hui face à une pyramide des âges caractérisée par le souci de préservation et de consolidation des acquis à son sommet et par de larges frustrations à sa base, lesquelles souvent ignorées ou mal évaluées ont fait basculer de nombreux jeunes dans la mal vie, l'exclusion et la violence.

Les analyses précédentes du chômage avaient mis l'accent sur les inquiétudes qui émanent moins du niveau du chômage, qui focalise aujourd'hui la controverse des chiffres, que de ses caractéristiques. En effet, le chômage des jeunes associé à celui de longue durée ne peuvent pas n'être que des statistiques, eu égard à leur ampleur et à leur incidence psychosociale sur la jeunesse.

### 3- QUELLES PERSPECTIVES POUR L'ECONOMIE ALGERIENNE

Depuis 1990, la croissance a évolué en «dents de scie». Cependant, les éléments disponibles au premier semestre 2003 indiquent une tendance à la consolidation, soutenue par les programmes publics d'investissement. Cette croissance reste liée à des facteurs exogènes et aux capacités d'accumulation de l'Etat.

Les perspectives de l'économie algérienne sont tributaires de réformes fondamentales en l'absence desquelles son avenir serait soumis à de lourdes hypothèques. Dans ce sens, de nombreuses questions restent sans réponses devant les lancinants problèmes des choix de société et des choix de politique économique.

#### 3.1- la problématique du financement du développement et les limites du financement public

L'évolution actuelle de la conjoncture politique et économique dans le monde milite en faveur d'une prise de conscience, par les décideurs, des risques potentiels qui pourraient surgir de la fragilité des fondements de notre économie et la nécessité de rompre avec le modèle de financement basé essentiellement sur des recettes tirées d'un seul secteur avec l'endettement comme seul recours.

Les aléas d'un retournement de la situation économique sur le plan mondial ne sont pas à écarter. C'est un élément d'analyse qu'il faut prendre en compte dans la conception des politiques de développement et des stratégies de financement.

Cela est d'autant plus justifié que sur le plan de la politique budgétaire, il est constaté une dynamique de croissance, forte et rapide, des dépenses publiques

de l'Etat comparativement au rythme de croissance économique. On évalue à 14 % le taux de croissance annuel des dépenses publiques depuis 4 ou 5 années.

Par ailleurs, l'épargne ne trouve plus à s'employer avec l'accumulation importante de ressources monétaires et de réserves de change au niveau des agents économiques (institutions financières et ménages). Ceci signifie que l'économie est en butte à un problème important, celui de l'existence de disponibilités financières importantes sans trouver d'opportunités d'utilisation de ces ressources et sans distinguer parmi les opportunités offertes celles qui sont en mesure de produire les meilleurs effets d'entraînement.

A terme, les limites du financement public devront conduire à se tourner vers d'autres mécanismes et d'autres structures de financement. L'émergence du marché financier comme alternative au financement budgétaire se justifie dans la crainte de l'amenuisement des ressources publiques, dans la volonté de sortir de l'économie d'endettement et dans la recherche de l'efficacité par rapport au coût de la mobilisation des ressources.

La nécessité de revoir les structures de financement de l'économie et l'urgence de la mise en place d'un marché financier avec la modernisation des moyens de paiement apparaissent comme étant des options stratégiques pour l'avenir. En réalité, l'économie nationale est actuellement lourdement pénalisée et rate de nombreuses opportunités d'affaires qui ne risquent pas de se renouveler tout en se raréfiant de plus en plus.

### 3.2- La nécessité de nouveaux cadrages en matière de structures de répartition

La répartition de la croissance a toujours été au centre des arbitrages entre consommation finale et investissement et entre groupes sociaux. Les options retenues sont généralement guidées par la volonté de réaliser la meilleure adéquation possible dans la rémunération des facteurs de la production et de trouver un consensus social autour des règles de la répartition.

De ce point de vue, il convient de remarquer que d'une part les distorsions dans la rémunération des facteurs de production et des productivités sont importantes et que, d'autre part, une grande partie des revenus du capital (

notamment commercial ) est stérilisée et devient même un danger pour la reproduction sociale.

Le constat établit également les dysfonctionnements qui affectent des pans entiers de l'économie concourent à une affectation des ressources en contradiction avec les objectifs de la collectivité. C'est en « combattant » ces dérives que les économies modernes ont réussi à maîtriser leur développement dans le respect des équilibres sociaux et des relations économiques fondées sur l'amélioration de la productivité. Par conséquent, les formes d'arbitrage à promouvoir doivent converger vers davantage de justice sociale et vers une politique de répartition incitatrice en matière de croissance.

Les dépenses budgétaires comme l'allocation des ressources au profit des secteurs économiques ou au profit des groupes sociaux dans le cadre du budget social de l'Etat appellent également de multiples mesures de rééquilibrage au profit des secteurs porteurs à fort potentiel de croissance comme au profit de catégories sociales vulnérables.

Par ailleurs les transferts sociaux réalisés dans le cadre du budget de l'Etat restent importants aussi par leur volume que par leur taux de croissance qui se situe entre 10 % et 12 % par an. Outre la disproportion remarquée avec le taux moyen de croissance du PIB, il y a également lieu de retenir leur structure déséquilibrée. Par rapport à ce dernier aspect, il y a lieu d'évoquer la question de l'organisation de l'aide de l'Etat qui tend à se noyer dans un ensemble de dispositifs à l'efficacité douteuse. Le paradoxe en est qu'en dépit de la forte croissance des dépenses sociales de l'Etat, la pauvreté ne cesse de progresser incoerciblement.

L'augmentation de la masse salariale publique est aussi une des causes des déséquilibres budgétaires. Le rythme de croissance de la masse salariale est en constante progression. L'inflation des dépenses récurrentes de l'Etat, si elle n'est pas maîtrisée risque de paralyser les activités des institutions et de l'administration dès lors que les allocations budgétaires réalisées sont souvent tout juste suffisantes pour payer les salaires des fonctionnaires. Il y a donc un équilibre impératif à rechercher entre la croissance des salaires et leur contrepartie en termes de création de richesses.

### 3.3- Quel rôle pour les hydrocarbures

La place des hydrocarbures dans l'économie nationale est stratégique à bien des égards. Le problème qui revient de façon récurrente est celui du rôle de ce secteur. Aujourd'hui les pouvoirs publics sont placés face à des choix stratégiques à faire et qu'il n'est plus possible d'éluder ou de différer.

Sur le plan structurel, l'étude des agrégats de l'économie algérienne révèle une économie en lente mutation où les secteurs des hydrocarbures et des services prennent des proportions de plus en plus importantes. Le premier est intégré dans l'économie mondiale par sa production et ses consommations intermédiaires, le second bénéficie de transferts multiples et réalise, par l'importation, une rente différentielle importante qui vaut par la faiblesse des capacités productives nationales. La contribution des secteurs productifs à la formation du PIB connaît une érosion inquiétante.

Si la performance du secteur des hydrocarbures a compensé l'inefficacité des autres secteurs, la poursuite de cette tendance risque de porter atteinte aux autres activités productives qui se réduisent d'année en année et de faire du pays un exportateur net de produits miniers, en dépit du volontarisme affiché et chaque fois renouvelé des pouvoirs publics.

Les investissements dans les autres secteurs sont minimes tant les investissements réalisés dans le secteur des hydrocarbures sont considérables. S'il s'agit d'un choix économique opéré en toute connaissance de cause, il y a lieu d'en souligner et d'en assumer les conséquences à moyen et surtout à long terme pour l'économie nationale et la société dans son ensemble. Il convient de noter que les investissements privés ne se sont pas encore manifestés dans le secteur de l'électricité ce qui contraint l'opérateur historique à prendre en charge le développement du secteur. La construction progressive d'un marché de l'électricité transparent garantissant le service public tel que prévu par la loi 02/01 de février 2002 sur l'électricité et la distribution publique du gaz nécessite une ouverture maîtrisée du secteur.

Le secteur adopte une stratégie d'ouverture des capitaux et d'intégration au marché mondial, en se référant aux opportunités offertes. A moyen terme, si l'investissement effectué pour le développement des capacités de production et d'exportation du gaz et de l'électricité, en raison d'une demande mondiale affirmée pourrait permettre à l'Algérie de diversifier ses recettes, il pourrait

aussi évoluer dans un univers d'incertitudes en termes de prix et de maîtrise technologique, compte tenu de la concurrence qui se développerait du fait de la multiplicité de fournisseurs et de la démonopolisation des marchés.

Enfin, l'internationalisation de la compagnie nationale des hydrocarbures devrait être considérée à la faveur des critères coût avantage et coût efficacité suivant une approche multicritères (coût de la filialisation, coût d'opportunité de l'abandon de la prestation de service nationale, coût d'opportunité du développement ou du non développement de nouvelles filières, ...)

La Directive de la Commission Européenne de 1998 sur le gaz place l'Algérie dans une nouvelle situation qui nécessite la mise à jour de sa stratégie basée sur les contrats d'exportation à long terme et sur la clause de destination. L'émergence d'un marché « spot » du gaz naturel avec des contrats à court terme et l'abolition de la clause de destination par le libre choix des fournisseurs peut rendre incertaines les prévisions de ventes de produits énergétiques et peut hypothétiquer la rentabilité de nouveaux investissements. En ce sens, la meilleure rentabilité, la meilleure organisation et le choix judicieux des activités à retenir, doivent être constamment recherchés.

Il y a lieu de repenser le rôle des hydrocarbures dans le développement national, non seulement du point de vue accroissement du volume des exportations de pétrole brut et de gaz naturel, mais également du point de vue de leur valorisation par multiplication des dérivés et affinement des divers types de produits par le développement du raffinage, du développement de la pétrochimie et de la gazochimie. Dans ce cadre, l'ajustement des avantages compétitifs offerts par l'énergie et les ressources d'hydrocarbures en tant que charge pétrochimique pour tenir compte des régulations internationales résultant des accords avec l'OMC et l'UE pourront se faire dans un cadre contractuel au cas par cas comme cela se fait pour les grands projets à travers le monde.

#### 3.4- La nécessité de développer les investissements en infrastructures

Notre économie, après de longues années de sevrage, a besoin de reprendre en épaisseur ses cohérences spatiales et ses prolongements stratégiques. La modernisation de l'économie nationale exige que soit prise en compte celle de

ses infrastructures, de ses moyens de communication, et celle de ses moyens de transport.

Par exemple, l'Algérie est contrainte de reconsidérer toute sa stratégie à moyen et long termes dans le secteur du rail : l'occupation « équilibrée » de l'espace pour un désenclavement et pour une sédentarisation, le développement du rail pour le tourisme, pour l'accroissement des échanges commerciaux internes et externes (avec tout le continent africain) appellent en effet la mise en œuvre de mécanismes multipliant et facilitant les synergies existantes, mais non mises en valeur, entre les différents secteurs de l'économie nationale.

Elle est également contrainte de revoir son réseau routier et de se pencher sérieusement sur la question des autoroutes et du financement de leur construction. Les transports étouffent sous l'effet conjugué de la détérioration des infrastructures, de l'accroissement du parc roulant et de la parcimonie des investissements d'extension et de renouvellement depuis plus d'une décennie.

Ces configurations interpellent l'action de l'Etat qui aurait du aussi sinon davantage être tournée vers des préoccupations de développement des infrastructures et des équipements collectifs.

D'autre part, il est primordial de se dégager de la vision restreinte qui consiste à rester dans un schéma unipolaire marqué par la seule présence de l'Etat en tant qu'unique acteur et pourvoyeur de fonds pour l'investissement. Le dynamisme de toute économie réside fondamentalement dans la participation de l'ensemble des acteurs à l'effort de croissance économique dans un cadre d'une politique réelle d'investissement. Il est dommageable de constater que les instruments d'une telle politique, particulièrement le marché financier, sont absents.

La relance économique avec le partenariat qui emprunte aussi aux dispositifs intergouvernementaux de conversion de la dette extérieure et les choix stratégiques qui se nourrissent de perspectives d'externalités positives sont portés par des investissements lourds qu'il appartient de mobiliser au plus vite en confirmant et en soulignant le rôle de l'Etat dans cette problématique.

### 3-5 Quelle place pour l'Algérie dans la globalisation

La période actuelle de l'évolution économique à l'échelle mondiale que vit l'Algérie est porteuse de graves dangers par rapport à ses capacités et ses

aptitudes à s'intégrer dans un mouvement d'ensemble en faisant courir le risque d'une distanciation dangereuse si elle n'arrive pas à attirer un flux significatif d'IDE et tirer profit de l'ouverture pour ses exportations hors hydrocarbures.

La mondialisation s'impose comme contrainte incontournable alors que les capacités de l'économie nationale en matière d'adaptation et d'ouverture souffrent de nombreuses insuffisances tant les retards pris dans un grand nombre de secteurs névralgiques comme les télécommunications, le secteur bancaire, le marché des capitaux ou le secteur des transports,... sont importants et tant il ne semble exister aucune stratégie offensive ou défensive en matière économique.

L'adhésion à l'OMC, l'accord d'association avec l'Union Européenne, la recherche de nouveaux marchés portent en eux des conditions auxquelles l'Algérie se doit de s'adapter de façon permanente, par la réactualisation de ses propres lois et règlements, par une meilleure maîtrise des processus de négociation avec des partenaires et surtout par une ferme volonté à maîtriser la technologie.

Le retour de l'Algérie sur la scène internationale est salué avec beaucoup d'espoirs. Notre pays donne actuellement des signaux positifs sur les plans politique et sécuritaire mais aussi économique. Ces signaux ne suffisent cependant pas s'ils ne sont pas accompagnés d'une série de mesures de mise à niveau pour prolonger l'action politique au niveau de la croissance économique et de la mise aux normes internationales dans tous les domaines.

Il y a un certain danger à accompagner ces signaux d'une aisance financière retrouvée et de donner l'impression d'une progression sur le plan des réformes alors que nos structures économiques et sociales restent encore frappées d'immobilisme sinon peu enclines à se moderniser pour des raisons qui tiennent à l'emprise de l'économie rentière, conforté par l'économie informelle. La rupture de cet immobilisme passe par une recomposition sociale incluant l'émergence d'une classe d'entrepreneurs dynamiques et accompagnée d'une gouvernance dont la mesure de l'efficacité est le rétrécissement progressif des espaces rentiers.

## 1 – EVOLUTION DES CONTRAINTES EXTERIEURES

La conjoncture internationale du premier semestre 2003 est caractérisée par une croissance mondiale faible et l'exacerbation des tensions internationales avec :

- la nouvelle politique internationale américaine, caractérisée par l'offensive en Iraq et les débats qu'elle ouvre sur la possibilité de vivre dans un monde multipolaire,
- le défi de l'élargissement de l'Union Européenne à 10 nouveaux pays,
- l'étape de la négociation commerciale mondiale, avec l'émergence de la Chine et le problème du développement des pays pauvres,
- l'apparition d'une nouvelle épidémie, le syndrome de pneumopathie atypique (le SRAS) qui donne une nouvelle illustration de la vulnérabilité sanitaire d'une économie mondialisée.

Dans un contexte aussi tendu, certaines économies ont toutefois rebondi plus vite que les autres, comme les Etats-Unis et de manière plus inattendue le Japon. Le rythme de croissance de l'économie mondiale a été de l'ordre de 2% sur fond de reprise plus soutenue qu'en 2001 et 2002.

Par contre l'activité de la zone Euro a nettement décéléré durant l'hiver 2002-2003 et elle a stagné au 1<sup>er</sup> semestre 2003. L'Allemagne et l'Italie ont même connu une légère récession. L'Espagne est le seul pays à avoir conservé une croissance positive. En France, la légère progression du PIB au 1<sup>er</sup> trimestre 2003 (+ 0,1%) a été suivie d'un recul (- 0,3 %) au second trimestre 2003.

La croissance a été plus soutenue hors de l'Europe, notamment en Asie et aux Etats-Unis. Dans ce dernier pays, elle a dépassé un rythme de 3 % grâce à un fort soutien des dépenses publiques et aussi à l'accélération de la consommation privée et au dégel de l'investissement.

L'élément le plus marquant est que la croissance américaine continue de progresser. Un contexte budgétaire et monétaire très favorable à la croissance et de forts gains de productivité donnant à cette reprise des chances de durer. Enfin le maintien à un niveau élevé des prix du pétrole repoussent à l'année prochaine le mouvement de désinflation attendu. La reprise américaine, en creusant le déficit extérieur des Etats-Unis, entretiendrait le risque d'une nouvelle appréciation de l'Euro.

Le monde émergent, quant à lui, a connu un creux d'activité au début de l'année 2003. L'Asie émergente a pâti du SRAS lequel a pesé sur les recettes issues du tourisme et du transport international. La Chine a toutefois réussi à maintenir sa croissance, grâce à un rebond des importations américaines

Le commerce mondial qui a accusé un ralentissement marqué en 2001 (0,3% de croissance) s'est nettement redressé en 2002 avec 3,3% de croissance et affiche des propensions à la hausse au premier semestre avec la reprise américaine même si au 1<sup>er</sup> trimestre 2003, les importations des Etats-Unis ont contribué négativement à la croissance mondiale avec l'épidémie du SRAS qui a joué sur les échanges avec les pays du sud asiatique.

Le commerce mondial a repris au 2<sup>ème</sup> trimestre 2003 tiré par l'économie américaine. Par contre la zone euro a pénalisé la croissance du commerce mondial avec des échanges extérieurs déprimés en Allemagne et diminués en France.

#### Principaux facteurs de l'évolution de l'économie mondiale

L'économie américaine est redevenue la locomotive des pays industrialisés avec un rythme de croissance de 0,8 % au premier semestre 2003. Cette croissance du PIB est liée à une reprise de la demande intérieure et se révèle en phase avec la levée de l'hypothèque irakienne en avril et à une présence remarquée de l'Etat pour appuyer cette croissance au titre des dépenses publiques. L'investissement des entreprises a repris fortement.

Le commerce extérieur a pesé négativement sur la croissance compte tenu du décalage conjoncturel entre les Etats-Unis et ses partenaires même s'il a largement profité du glissement du dollar. Depuis sa chute, la monnaie américaine a perdu 26 à 27% de sa valeur par rapport au Yen et de 35 à 40% par rapport à l'Euro. Cette réévaluation de l'Euro reste confortable sur les plans politique et stratégique mais fait perdre aux pays de la région des gains de productivité supérieur à 1%.

L'Euro s'est apprécié de 7 % à chacun des deux trimestres par rapport au dollar et a pesé sur les échanges extérieurs et la croissance. Les exportations ont reculé de 1% et la contribution de l'extérieur à la croissance a été négative de 0,6 % sur le semestre.

En termes de prévisions, la consommation des ménages américains ne devrait pas connaître des rythmes de croissance aussi soutenus que ceux enregistrés en 2002 car la poursuite de la dégradation du marché du travail devrait peser sur le revenu des ménages et les capitaux extraits du marché hypothécaire devraient, quant à eux, diminuer rapidement.

Au Japon et après une autre année de récession en 2002, (+0,2% de croissance du PIB), la hausse de la consommation des ménages et celle des échanges extérieurs ont aussi soutenu la croissance.

Alors que les Etats-Unis et le Japon ont affiché un rebond marqué au premier semestre 2003, l'activité a stagné dans la zone euro. La plupart des pays de la zone ont vu leur activité se replier au 1<sup>er</sup> semestre 2003.

Depuis le début de l'année 2003, la croissance du PIB a été quasiment nulle au premier trimestre et légèrement négative au deuxième, la quasi-totalité des grands pays de la zone ayant connu une contraction de leur activité.

Différents facteurs sont à l'origine de l'écart de croissance entre les Etats-Unis et la zone euro :

- la politique budgétaires a été moins sollicitée qu'aux Etats-Unis :
- la baisse des taux d'intérêt a été moins forte et ses conséquences moins rapides à se matérialiser qu'aux Etats-Unis où le fonctionnement des marchés assure des canaux de transmission de la politique monétaire plus puissants que dans beaucoup de pays européens,
- le comportement d'épargne des ménages européens est resté prudent au regard de l'évolution de leur revenu avec le bouleversement des signaux de prix entraîné par l'introduction de l'euro fiduciaire.

La zone euro n'aurait profité que peu du redémarrage des importations américaines.

Après s'être raffermie durant l'année 2002, la croissance des pays émergents a été peu réactive à la croissance américaine : l'impact de l'épidémie de pneumopathie atypique (SRAS) en Asie a largement contribué à ce ralentissement compte tenu de la part de l'Asie dans la zone émergente (60%). La reprise en Amérique latine a été en revanche progressive en raison de la persistance des crises financières, notamment celle de l'Argentine.

### Les incidences sur l'économie algérienne

La conjoncture pétrolière du 1<sup>er</sup> semestre 2003, reste influencée par une conjoncture politique et économique mondiale instable. Le prix du baril de pétrole a augmenté de 25 à 34 \$ entre novembre 2002 et mars 2003. Cette hausse s'explique par les tensions internes au Venezuela et les incertitudes nées du conflit iraquien. Cette dernière a davantage fragilisé une économie mondiale déjà affectée par la chute des marchés financiers. Malgré une légère décrue (25 \$ le baril après avoir atteint 34 \$ en mars 2003), le raffermissement des prix s'est poursuivi tout au long du 1<sup>er</sup> semestre 2003 sous l'effet de la hausse de la demande mondiale et la discipline affichées par les pays producteurs.

Pour l'Algérie, le prix du brut s'est établi, en moyenne à 29 \$/baril contre 23,2 \$/baril au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2002, soit un gain de 6 \$ / baril.

Le maintien à un niveau relativement élevé des cours du brut a permis à l'Algérie d'accroître substantiellement ses réserves de changes qui sont passées à plus de 28 milliards de dollars.

Malgré les résultats positifs réalisés au niveau des équilibres macro-financiers, la cotation du risque Algérie, bien qu'en légère amélioration, reste encore sévère arguant un environnement des affaires contraint, les lacunes d'ordre institutionnel et la panne des réformes.

L'appréciation du risque Algérie par la COFACE qui l'a réévalué l'année passée de 5 à 4, n'est pas de nature à rassurer les investisseurs étrangers. Cette légère amélioration doit être prise avec beaucoup de prudence, dans le sens qu'elle se limite à la balance commerciale, autrement dit, au volet exportations, alors que le risque investissement demeure constant (5 sur 7).

Les organismes de garantie internationaux continuent de juger entiers les problèmes structurels (en particulier la faible diversification de l'économie ; 343 millions \$ d'exportations hors hydrocarbures) et que la croissance enregistrée en tendance est trop faible eu égard à la demande excédentaire sans cesse croissante, ce qui montre une incapacité à réformer en profondeur et à tirer profit de la manne pétrolière.

Sur un autre chapitre, les effets de la dépréciation du dollar par rapport à l'Euro se traduisent aussi et surtout par une augmentation de la valeur de la dette extérieure de l'Algérie libellée en grande partie en Euro mais aussi une baisse du pouvoir d'achat des revenus pétroliers libellés en dollars.

La forte volatilité du taux de change affecte grandement la position extérieure de l'Algérie ainsi que ses équilibres budgétaires.

Depuis le lancement de l'Euro, l'Algérie vit sous la pression des fluctuations des taux de change. La dépréciation constatée du dollar par rapport à l'Euro a eu pour conséquence l'alourdissement de la dette extérieure.

Selon certaines estimations, l'impact de la consolidation de l'Euro (environ 10 %) a entraîné une augmentation du stock de la dette d'environ 650 millions de dollars US ou l'équivalent de 581 millions d'Euro.

## 2 . EVOLUTION DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE

L'observation de la situation de l'industrie algérienne durant ce premier semestre 2003 permet de constater que la plupart des éléments d'appréciation contenus dans le rapport du 2<sup>ème</sup> semestre 2002, demeurent toujours d'actualité, qu'il s'agisse de l'absence d'une politique industrielle, du très faible niveau d'investissement ou du retard d'adaptation de l'environnement de l'entreprise aux mutations induites par l'évolution économique.

L'analyse du semestre ajoute aussi que les entreprises publiques ont été d'un apport certain dans les actions engagées par les pouvoirs publics pour faire face au séisme du 21 Mai 2003.

### 2.1-Cadre général de l'activité industrielle publique

L'incohérence horizontale constatée traduit l'insuffisance de l'efficacité des actions de régulation et de contrôle des services publics, du fait de la multiplication de fraude, de contrefaçons et de situations de non facturation.

Les reports dans les traitements préconisés, les retards de restructuration du secteur, les hésitations dans la conduite de la privatisation, ont placé le secteur industriel dans une position d'expectative, donnant lieu à des conséquences fortement coûteuses pour toute l'économie nationale, et qui se sont traduites soit en termes de contre performances ( baisse des productions, baisse de la qualité, dépréciation de l'outil de production) soit en pertes nettes d'emplois.

Les entreprises continuent toujours d'évoluer dans un environnement complexe, de déstructuration avancée pour certaines, d'instabilité ou de relative reprise pour d'autres.

L'existence d'une pluralité de structures (Ministères de l'Industrie, de la PME/PMI, de la promotion de l'investissement, Conseil de Participation de l'Etat) seulement différenciées par quelques missions est aussi source de difficultés pour une lisibilité des actions des pouvoirs publics quant à la formulation du rôle assigné au secteur industriel.

La lourdeur et souvent l'inadéquation des schémas de restructuration mise en œuvre, souci de renforcement des synergies, les déstructurations financières parfois très prononcées, les résistances aux changements dans les modes et comportements de la gestion, et les divergences des points de vue et de positions des différents intervenants et acteurs rendent l'analyse de la situation du secteur industriel plus difficile et la définition de politiques de relance plus hardue.

Le bilan effectué par le Ministère Délégué à la Promotion de l'Investissement, fait ressortir que 27,61 % des entreprises ont un actif net négatif et 59,08 % ont un fonds de roulement négatif et sont donc dans l'incapacité de s'autofinancer.

L'importance de l'endettement d'un grand nombre d'entreprises, le volume des créances détenues sur les structures publiques compliquent d'avantage l'établissement d'un bilan économique de leurs activités, sans oublier les baisses de leur productivité dues aux pertes de marchés, à la mévente des produits, et à l'obsolescence d'une partie de leur outil de production.

Par ailleurs et en raison de tout cela mais aussi de l'absence d'un cadre stable de gestion des capitaux marchands de l'Etat, les entreprises publiques se sont trouvées, et de plus en plus, avec des organes de gestion et d'administration dépourvus de pouvoir de décision « opérationnel » et bien établi.

Le CNES, faut-il le rappeler a eu déjà à faire part de ses observations sur la question tout en recommandant la mise en place d'une organisation d'une part adaptée aux besoins d'éclairage et d'orientation des actions des Pouvoirs Publics pour la définition de politiques industrielles de branches et de filières et d'autre part qui permettrait une restructuration « intelligente » des filières technologiques et des entreprises pour répondre aux exigences du partenariat et de la privatisation.

## 2.2-Quelques éléments d'analyse du secteur industriel.

La stratégie qui ressort au cours de ces deux dernières années, exprime un souci d'encourager plus la PME/PMI naissante, de favoriser les micro-entreprises de l'ANSEJ que de trouver des solutions aux difficultés du tissu industriel existant que l'on considère comme atrophie.

Le processus de mise à niveau.

Les critères d'éligibilité tels que définis actuellement ne s'intéressent qu'aux entreprises financièrement viables, ce qui constitue un effet d'éviction des entreprises qui disposeraient d'atouts majeurs pour se développer et améliorer leurs performances et leur compétitivité mais qui ne seraient pas en mesure de supporter les coûts de leur mise à niveau.

Sur les 189.552 PME/PMI recensées, 94 % ont un effectif de moins de 9 salariés et très peu d'entreprises (publiques et privées) sont concernées par la mise à niveau dont les critères d'accès (effectif régulier de plus de 30 salariés depuis trois ans, actif net positif) sont exclusifs.

Dans le cadre du programme de mise à niveau lancé en janvier 2002, visant un objectif de 1000 entreprises, il est recensé 200 demandes d'adhésion dont 65 pour le premier semestre de 2003. A fin juin 2003, 114 entreprises (58 EPE et 56 entreprises privées), ont été retenues pour bénéficier du Fonds de Promotion de la Compétitivité, dotées d'un montant de 2 milliards de dinars.

Le processus d'accompagnement à la mise à niveau, sur une période de trois ans, se base sur la réalisation d'une étude de diagnostic de stratégie globale et sur celle de stratégies appropriées assurant la viabilité, la compétitivité et la mise en œuvre des actions matérielles et immatérielles.

La mise à niveau s'entend comme la distribution de la connaissance, au niveau de chaque structure, pour une meilleure rentabilité des facteurs travail et capital et ce par une « harmonisation » des différentes fonctions concourant à une plus grande production ou prestations de services. L'acquisition de méthodes de travail en relation avec l'économie de marché exige en effet, des approches, des réflexes, des ambitions, des stratégies se basant sur des critères de compétitivité.

La mise à niveau des entreprises publiques doit être considérée comme une des actions que devront mener leurs organes et qui consisteraient en un

allègement des difficultés financières pour celles qui sont porteuses de perspectives de marché, un accompagnement de la mise à niveau technologique et managériale, une valorisation de l'outil de production par le partenariat ou la privatisation.

Le caractère défavorable de l'environnement.

L'informel constitue un handicap certain pour la survie des entreprises fortement concurrencées et ne remplissant pas les critères d'éligibilité à la mise à niveau, et entravera tout effort de développement de leurs capacités de production et de leur rentabilité.

La faible qualité des produits essentiellement ceux qui sont importés, leur disponibilité à des prix bas, l'absence ou la faiblesse des contrôles, l'allègement de la réglementation (ou déréglementation des activités et des segments), ont contraint beaucoup d'entreprises algériennes (textiles, cuirs, chaussures, électro-ménagers...) à réduire leurs effectifs et leurs activités, voir même à les cesser.

L'informel, dont la saisie et la mesure échappent encore à toute analyse de nature à formuler des mécanismes de lutte, n'explique pas cependant et seul les difficultés que rencontrent les entreprises algériennes.

Ces difficultés se sont accumulées du fait d'une récession économique durable et des politiques d'ajustement sévères adoptées depuis 1988.

Le système bancaire ne contribue qu'à 17 % du coût global de l'investissement (principalement dans les cycles d'exploitation, le commerce et les crédits à moyen et long termes sont rares) des entreprises privées dont 90 % d'entre-elles préfèrent disposer d'un capital constitué souvent d'apport personnel, quand bien même le taux d'intérêt en vigueur, de l'ordre de 5 %, pourrait être un facteur de promotion de l'investissement.

L'adoption de nouveaux comportements au sein du système bancaire en rapport avec les besoins de dynamisation de toute l'économie nationale, la mise sur le marché de nouveaux produits financiers, la mise en place de banques d'affaires, sont devenus indispensables pour redynamiser les investissements et améliorer le financement de l'économie.

Le processus de liquidation s'éternise, notamment pour les ex-pharms qui continuent encore d'exister même après le dépôt de bilan (depuis 1997), avec des surcoûts de « survie » élevés et un effectif sans tâche précise.

Les entreprises gèrent leurs divers flux (personnel, production, prestations ventes, stocks...) selon les mêmes méthodes d'une économie « administrée » ; les rapports d'activités sont conçus toujours selon les mêmes canevas. Cette manière de faire ne peut permettre d'asseoir une stratégie viable en mesure d'aider l'entreprise à l'élaboration d'un diagnostic précis, dans les délais requis sur lequel reposerait toute décision d'amélioration.

Les inquiétudes affichées par le secteur privé quant à la réduction des parts de marché, voire la disparition de certaines entreprises faute d'un appui consistant est à prendre en considération dans la recherche des mécanismes et mesures susceptibles de réduire les effets de l'activité informelle.

La protection de la production nationale est à considérer sous l'angle des mesures qu'il y a lieu de prendre à tous les niveaux (Etat, institutions spécialisées, opérateurs, consommateurs) et du coût, en vue de sa promotion aux plans de la qualité, des coûts et des quantités de produits.

Les Pouvoirs Publics devront mettre en place tous les instruments auxquels recourent même les pays développés pour encourager la production nationale pour lui permettre de réduire les importations et conquérir des parts, plus grandes, des marchés extérieurs.

L'Etat est en mesure de déployer les efforts nécessaires pour réguler l'activité des importateurs en utilisant les moyens juridiques de contrôle dont il dispose ce qui favoriserait l'émergence d'importateurs au fait des normes internationales et réduirait l'impact de ceux dont la seule logique est de maximiser la marge de profit.

### 2.3-Résultats de l'activité du secteur.

Au plan de l'information, en dépit des recommandations du CNES maintes fois soulignées de disposer d'un outil statistique performant, on remarque l'inexistence de données concernant le secteur privé et la dispersion constatée selon les sources. Bien qu'il s'agisse d'une même réalité, à savoir le secteur public industriel, on constate toujours des divergences dans l'appréciation de

l'activité industrielle du fait d'indices différents dans la production de statistiques.

Concernant le secteur privé, bien que l'on admette depuis quelques années ses performances, sa saisie demeure encore problématique faute de collecte et de traitement de l'information le concernant.

#### Résultats de production

L'observation de la situation de l'industrie algérienne durant ce premier semestre 2003 permet de constater :

- Que la plupart des éléments d'appréciation contenus dans le rapport du 2<sup>ème</sup> semestre 2002, demeurent d'actualité ; qu'il s'agisse de l'absence d'une politique industrielle, du très faible niveau d'investissement dans le secteur public notamment, du retard d'adaptation de l'environnement de l'entreprise aux mutations induites, ou à venir, par l'évolution de l'économie du pays, du manque de dynamisme du service public en matière d'appui aux entreprises tant au plan national que local ou d'inexistence d'un système d'information économique et sociale moderne et efficace.
- Que l'incohérence horizontale conduit à des constats d'absence de l'Etat régulateur et contrôleur et ceci s'exprime clairement en ce qui concerne, la contrefaçon, la sanction « légale » des infractions relatives à la non facturation, au non respect des prescriptions techniques de certains produits importés et même fabriqués localement.
- Que les pouvoirs publics ont pris des mesures qui devraient permettre à certaines entreprises industrielles d'accroître le volume de leurs activités pour répondre à une demande réelle et solvable. Il serait judicieux que d'autres mesures soient prises notamment par les banques à l'effet de leur implication plus grande dans la mise à niveau des entreprises et dans l'investissement.
- Que les entreprises publiques ont été d'un apport considérable dans toutes les actions engagées par les pouvoirs publics suite au séisme du 21 mai.
- Que la mise en œuvre du Plan de Soutien à la Relance économique aurait pu profiter davantage aux entreprises n'eût été la contrainte due aux procédures de passation des marchés (cahier des charges, appels d'offres internationaux etc...).

- Que la prolifération numérique et spatiale des activités dites informelles, constitue une très grave menace pour la production nationale d'autant plus que ce sont des produits importés illégalement et aux qualités douteuses qui alimentent les marchés.

Evolution globale du secteur industriel :

L'absence d'informations chiffrées et validées relatives aux activités du secteur privé constitue de plus en plus un handicap pour l'évaluation des résultats de l'industrie algérienne, de ses contraintes mais aussi de ses perspectives.

Cependant et selon les indications d'une enquête, le secteur privé aurait enregistré une croissance de +1,5%, ce qui confirme la baisse relative relevée depuis l'année 2000 et qui serait le fait du ralentissement des investissements.

A cela s'ajoute, pour ce qui concerne le secteur public, le manque de corrélation entre les niveaux de croissance calculés par les institutions concernées.

Durant ce semestre l'indice de production a connu une faible croissance de 0,4% par rapport à la même période de 2002, après avoir enregistré au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2002 une reprise appréciable. Ce qui signifie qu'à la fin juin 2003 et en valeur relative les réalisations ont été plus faibles qu'à la fin décembre 2002.

L'analyse des résultats par branche montre que sur les huit branches, quatre (04) ont enregistré une croissance tandis que les quatre (04) autres ont connu une régression et la comparaison par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2002 se présente comme suit :

La branche sidérurgie/métallurgie a réalisé une performance remarquable en enregistrant un taux de croissance de +55,4%, ce qui traduit la reprise constatée en 2002 avec un taux de +11,4%.

Cependant ces résultats doivent être relativisés du fait du poids des laminés à chaud (+1189%) dont la production était à l'arrêt durant une bonne partie de l'année 2002 et de l'impact de l'augmentation de la production du rond à béton qui passe de 35.336 T à 88.327 T, sachant que les besoins du marché dépassent un million de tonnes.

Il y a lieu par ailleurs de relever d'une part que la fonte liquide et l'acier laminable qui constituent près de 50 % de la production totale de la branche,

la progression a été respectivement de 9% et 4% et que pour les principaux autres produits les taux ont baissé de -31% pour les treillis soudés, -32% pour les poutrelles métalliques, -85% pour les gros tubes soudés, -29% pour les profilés à froid, -27% pour les bouteilles à gaz, -20% pour l'emballage métallique.

Le chiffre d'affaires a connu une amélioration de 19%, la valeur ajoutée a augmenté de 28% et le découvert a atteint 7 milliards de DA ce qui représente deux (02) mois du chiffre d'affaires.

La branche mécanique-métallique, après avoir vu sa production baisser en 2002 de -2,6% par rapport aux performances de 2001 (+22%), a enregistré durant ce semestre une très légère hausse de (+0,1%), nettement en deçà des capacités disponibles.

Un examen plus détaillé de l'évolution par produit permet de constater que pour certains, les vannes, les camions, les chargeurs de pneus et les bétonnières, la situation constatée en 2002 a été inversée puisque tous ces produits ont connu un accroissement de respectivement (+15%, +3%, +14%, +103%), et que pour d'autres, on enregistre une régression, c'est le cas des pompes (-15%), des pelles hydrauliques (-10%) ; des grues (-10%).

Ce constat traduit l'impact du PSRE et du programme spécial « séisme » sur certaines activités, et les conséquences de l'ouverture du marché en l'absence de stimulants pour la production nationale.

Il faut signaler que les mesures prises par les pouvoirs publics à la fin du semestre devraient permettre à certaines entreprises d'améliorer leurs résultats à la fin 2003. Le chiffre d'affaires a diminué de 2%, la valeur ajoutée a perdu 12% et le découvert a atteint 48 milliards de DA soit l'équivalent de sept (07) mois du chiffre d'affaires.

La branche électrique-électronique tout en enregistrant un taux de + 9,3% semble en retrait par rapport aux performances de 2002.

Il faut relever les bons résultats concernant les téléviseurs (+18%) et les cuisinières (+25%), les câbles téléphoniques (+8%), les transformateurs (+4%) alors que tous les autres produits ont connu une baisse dans les moteurs électriques et alternateurs (-34%) et les candélabres et supports (-18%), les compteurs à eau, à gaz et électriques avec respectivement (-35%, -55%

et -22%), ce qui ne s'expliquerait pas eu égard à l'augmentation des besoins en branchement.

Le chiffre d'affaires a connu une progression de 11% et la valeur ajoutée a enregistré +20 %. Le découvert a atteint 10,6 milliards de DA soit quatre (04) mois du chiffre d'affaires.

La branche chimie-pharmacie-engrais réalise une hausse de 0,3% contre une baisse de 0,6% en 2002, ce qui traduit une légère reprise du reste insuffisante du fait de l'importance de la demande du marché de tous les détergents et les engrais dont les réalisations en 2002 ont diminué par rapport à 2001 de respectivement, -43% et -19%.

Ce semestre a vu une bonne reprise de la production avec +15% et +3% par rapport au premier semestre 2002, les contre performances des autres produits ; médicaments (-6%), oxygène liquide (-3%) et azote liquide (-14%) devraient être une source de préoccupation des entreprises concernées.

Le chiffre d'affaires s'est amélioré de 14% et la valeur ajoutée de 13%, et la trésorerie est excédentaire de 4 milliards de DA .

La branche agro-alimentaire poursuit les contre-performances en accusant une régression de 19,7%, avec -18,8% en 2002 et -12,8% en 2001. La situation évoquée dans les précédents rapports devient très critique pour le secteur public et en même temps les informations disponibles font état de l'arrêt de production de minoteries et semouleries du secteur privé qui n'arrivent plus à rembourser leurs dettes.

En examinant les réalisations par produit, on constate que sur les seize familles, onze (11) ont vu leur indice baisser dont essentiellement (semoule -32%, farine -34%, pâte -20%, huile alimentaire -15%, lait -19%), quatre ont enregistré un taux positif (sucres raffinés +77%, eaux minérales +29%, tabacs +7% en moyenne).

Le chiffre d'affaires a cependant augmenté de 1%, et la valeur ajoutée a diminué de 1%, alors que la trésorerie demeure excédentaire de 22 milliards de DA.

La branche matériaux de construction et verres, a accusé un net fléchissement de son indice qui baisse de -8,6%, contre +5,2% en 2002.

Cette chute a été causée par sept produits dont essentiellement, les ciments (-11%) avec une perte de 500.000 tonnes, les produits rouges (-15%), les céramiques (-9%).

Le chiffre d'affaires a enregistré une baisse de 2% et la valeur ajoutée a reculé de 8% mais en même temps la trésorerie dégage un excédent de 5 milliards de DA.

La branche textiles et cuirs a connu une baisse de son indice de production de 4,3% ce qui aggrave davantage son déficit du fait des contre performances des périodes précédentes soumises à la concurrence très souvent déloyale et à la contrefaçon.

Les tissus et les chaussures ont enregistré un recul de 15% et 37%, alors que les autres produits ont particulièrement enregistré un accroissement, c'est le cas des cuirs naturels avec +5%.

Si le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée n'ont pas varié, par contre le découvert a atteint 24,4 milliards de DA ce qui représente 24 mois de chiffre d'affaires. Une telle situation interpelle les pouvoirs publics pour des mesures urgentes en vue de mettre fin à la détérioration, de plus en plus, des équilibres des entreprises de la branche.

La branche bois/papiers, avec une régression de 12,7% après l'espoir de reprise de la croissance lors du 2<sup>ème</sup> semestre 2002 où l'accroissement a atteint 6,1%, renoue avec les contre-performances. Si l'activité bois a connu une amélioration concernant les cabines, suite aux programmes de reconstruction dans les zones sinistrées (+ 25%), les produits de menuiserie générale dont la part sur l'activité bois est importante de même que ceux de l'activité papiers ont connu des reculs allant jusqu'à - 60% pour le papier impression et écriture, -93% pour les cahiers scolaires et -14% pour l'emballage. Les produits « papier et cartons » n'échappent pas eux aussi à une concurrence qui souvent ne respecte pas les règles du marché.

#### 2.4- Evolution de quelques paramètres du secteur :

- Les services industriels réalisés par le secteur industriel public ont atteint 8,444 milliards de DA et enregistrent un accroissement de 74%.

- Le chiffre d'affaires a connu une progression de 6% en passant de 198,2 à 210 milliards de DA.
- La valeur ajoutée est en hausse de 2,6% en passant de 74,4 à 76,3 milliards de DA.
- La situation de la trésorerie consolidée fait ressortir un découvert bancaire de 67 milliards de DA contre 70 à fin 2002 soit une baisse de 4%.
- Entre fin 2002 et fin juin 2003 les effectifs sont passés de 181.566 à 179.023, soit une perte valorisée de 2.543 emplois.
  - Les stocks de produits finis ont augmenté en une année de 4 milliards de DA, avec un volume de 37 milliards de DA soit plus d'un mois de chiffre d'affaires et se situent essentiellement au niveau des branches.
- Les stocks de matières premières ont atteint à fin juin 2003 le montant de 78,6 milliards de DA contre 74,7 à fin juin 2002 et 89,3 à fin décembre 2002. Ce niveau des stocks se maintient à une proportion de six (06) mois du chiffre d'affaires et il est constitué à 63% par les quantités détenues par trois (03) branches à savoir : mécanique-métallique (23 milliards de DA), Agro-alimentaire (15,4 milliards de DA) et matériaux de construction (11,4 milliards de DA).
- Les dépenses d'investissement engagées durant ce semestre au titre des projets neufs et en cours de réalisation, des programmes de renouvellement et d'INPE ont atteint 5,179 milliards de DA contre 5,320 pour la même période de 2002.

On relève que ces dépenses ont concerné à hauteur de 85% trois (03) branches à savoir : sidérurgie- métallurgie 1,769 milliard de DA, Chimie-pharmacie-engrais, 1,177 milliard de DA et matériaux de construction 1,449 milliard de DA.

Le montant de ces dépenses et leur répartition essentiellement entre ces trois branches, montrent que les investissements dans le secteur industriel public demeurent très faibles par rapport aux besoins de modernisation et de développement du potentiel.

L'approvisionnement en matières premières et composants, en fournitures et consommables et en pièces de rechange s'est accru de 4,5 milliards de DA (+9%) en passant de 52 à 56,6 milliards de DA et en même temps les achats locaux pour le fonctionnement ont atteint 49 milliards de DA contre 56 à fin juin 2002 soit une baisse de 13%.

On enregistre par ailleurs une baisse de 32% des importations pour la revente en l'état et une hausse de 19% des importations concernant les investissements.

- Les exportations sont passées de 9,19 à 12,6 milliards de DA, soit une hausse de 37% et sont le fait, à 82% de trois (03) entreprises : ISPAT 4,69 milliards de DA, ASMIDAL 4,561 milliards de DA et METANOF 1,07 milliard de DA.

Les autres produits exportés sont les détergents 642 milliards de DA, les bouteilles à gaz 243 milliards de DA, les sacs et papier d'impression et d'écriture 229 milliards de DA, les déchets métalliques 212 milliards de DA, l'huile de maïs et la glycérine 192 milliards de DA, les bus autocars et les pièces de rechange 146 milliards de DA.

#### Conclusion et Recommandations :

Comme indiqué dans son précédent rapport, la Commission Evaluation s'interroge de nouveau sur les raisons qui font que le secteur industriel continue à vivre une situation de plus en plus controversée. En effet, la consolidation soutenue des équilibres macro-économiques et l'augmentation des dépenses publiques notamment « d'équipement » n'ont pas produit leurs effets sur la relance de la production industrielle qui ne représente que 7% du PIB.

Les réponses à cette question fondamentale sont liées à un ensemble de contraintes et de dysfonctionnements des leviers de l'économie dont la gouvernance accuse un retard énorme en matière de modernisation et d'adaptation des instruments de son pilotage dans la direction d'une croissance durable, créatrice de richesses et d'emplois.

Comme rappelé et souligné dans le précédent rapport et confirmé par l'analyse élargie aux acteurs des activités productive publics et privés, la situation du secteur industriel public nécessite une intervention, en profondeur des

pouvoirs publics à tous les niveaux pour la réhabilitation effective des entreprises viables et ayant conservé leurs parts de marché, la mise en œuvre de plans de redressement efficaces et réalistes dans les entreprises dont les capacités nécessitent une modernisation et un renouvellement afin de leur permettre de récupérer leur marché, le traitement au cas par cas de la situation des entreprises qui croulent sous le poids des dettes à moyen terme et celles exigibles à court terme et constituées par les découverts et les frais financiers qui en découlent.

Ces traitements permettront sans aucun doute à un très grand nombre d'entreprises de retrouver leur vitalité, comme c'est le cas pour celles qui ont pris en charge la reconstruction des zones sinistrées.

Cependant cela ne saurait constituer la seule solution aux problèmes que vit l'entreprise publique dans la mesure où le retard accusé par la mise en œuvre des « grandes réformes » constitue de plus en plus une contrainte majeure à la réhabilitation des activités productives et à leur développement, pour améliorer leur efficacité économique mais également pour participer à la création d'emplois durables.

La persistance voire même l'accroissement des transactions commerciales qui s'opèrent en dehors de toute réglementation et de tout contrôle, du reste, décriées par l'ensemble des opérateurs, devient une source d'inquiétude extrême en ce qu'elle entraîne comme effet d'éviction de la production nationale des entreprises dont la promotion et le soutien ne devraient pas rester au stade des slogans ou de campagnes.

La mise à niveau de l'entreprise algérienne doit être considérée comme action nécessaire et sa mise en œuvre devrait être menée selon des critères bien établis en ce qui concerne l'éligibilité, les conditions de sa conduite et de la mesure de l'amélioration des performances.

A la lumière des éléments d'analyse de la situation actuelle du secteur industriel qui se caractérise fondamentalement par sa faible contribution à l'instauration d'une croissance forte et durable, le CNES tout en réitérant les propositions contenues dans les précédents rapports sur la conjoncture, recommande ce qui suit :

- L'élaboration d'un plan d'action à moyen et long termes s'inscrivant dans une vision stratégique de développement économique et social est le socle sur lequel devraient être conçues les politiques publiques concernant les secteurs les plus influents en matière de promotion, de l'investissement, des technologies et du citoyen.

- Il faudra en conséquence et dans un premier temps définir des stratégies industrielles privilégiant la réflexion par branche et filière et intégrant l'espace local comme un facteur déterminant dans l'essaimage et l'implantation des activités productrices de biens et de services.

- La mise à niveau des entreprises publiques disposant de capacités établies de relance devrait impliquer d'une part, les gestionnaires par une refonte profonde des systèmes de gestion des entreprises et d'autre part les pouvoirs publics par des mesures visant : l'allègement des difficultés financières pour celles dont les produits répondent aux perspectives d'évolution du marché, l'accompagnement effectif des mises à niveau technologique et managériale, l'aide aux entreprises pour la valorisation de leurs moyens de production dans le cadre d'un partenariat international et national.

- La relance de l'investissement devrait être une préoccupation quasi permanente de tous les acteurs, pour ce faire il y a lieu :

- de soutenir la mise à niveau de la PME par le renouvellement et la réhabilitation,

- de définir une nouvelle approche pour le financement de la PME par la mise en œuvre du fonds de garantie à l'effet d'inciter les banques à consentir plus de crédits.

La création de banques d'investissement et de sociétés de financement intégrant une plus grande implication des banques privées et le développement de nouveaux produits bancaires et la mise en place de centres de conseils et d'orientation technologiques, seraient un moyen non négligeable dans l'encouragement des capitaux privés algériens et étrangers à investir dans le secteur industriel,

- de procéder dans les meilleurs délais au règlement du contentieux foncier,

- de maintenir le tissu industriel existant et de le préserver,

- de défiscaliser l'investissement neuf et l'acte de réhabilitation de l'outil de production,
- de promouvoir la production nationale qui devrait être une action permanente et concrète et basée sur un consensus national ; pour ce faire il faudrait que les pouvoirs publics mettent en œuvre les mesures législatives et réglementaires déjà prises et accélèrent la promulgation d'autres dans le souci de régulation du marché et de protection du produit local et du consommateur contre les pratiques illégales et parasitaires et la fraude.

A ce titre les opérateurs économiques algériens devraient faire preuve de plus de solidarité et de vigilance et leur adhésion massive et réelle, est requise pour instaurer une politique de concertation intersectorielle entre producteurs et gros clients (agriculture, énergie, travaux publics, habitat, hydraulique, institutions, éducation, santé...) car, c'est à travers ce carnet de commandes contrôlé par l'Etat que peuvent être dynamisées les alliances stratégiques entre producteurs algériens et les partenaires étrangers porteurs d'un savoir faire et/ou de capacités commerciales et financières.

### 3 . EVOLUTION DU SECTEUR DE L'ENERGIE ET DES MINES

La conjoncture mondiale favorable, le maintien des cours du pétrole à un niveau appréciable au cours de ces deux dernières années, les investissements privés dans le domaine minier, le développement du partenariat dans l'exploitation et l'exploration dans le domaine gazier et pétrolier ont permis au secteur d'accroître considérablement ses rentrées financières et de disposer d'une nouvelle stratégie de diversification des sources d'énergie et de conquêtes de nouvelles parts de marchés.

Grâce au raffermissement des prix mondiaux, les recettes d'exportations ont pu croître plus que proportionnellement à la croissance enregistrée en volume. La part des associés atteint 12 % en valeur, constituée principalement du pétrole brut.

Le secteur de l'Energie est à tendance extravertie, à niveau de technologie relativement élevée mais ne doit cependant pas se « délester » de son rôle moteur de l'économie nationale, par réinjection d'une partie de ses richesses dans l'appareil industriel. Cette place marque d'année en année des retards

importants et, en l'absence d'une véritable politique industrielle, risque même de déstabiliser le secteur (par la baisse de la demande interne et par la chute des prix mondiaux) .

### 3.1-Actions d'intégration à l'économie mondiale :

Les transformations structurelles de l'économie mondiale, par l'application de mécanismes économiques et réglementaires mis en œuvre par des organisations internationales ou des communautés de pays, la recherche d'une suprématie industrielle et technologique, l'accroissement des besoins en investissement (recherche expérimentale, production de nouvelles techniques...) ont induit de nouvelles visions et stratégies en matière de gestion des ressources énergétiques.

Ces dernières constituant un enjeu international considérable « dissolvant » toutes les frontières, de par leurs multiples utilisations en expansion continue, obéissent de plus en plus à des stratégies de consolidation, de renforcement et de croissance des économies nationales.

Leur exploitation, leur maîtrise (technologie et prix), leur renouvellement pour un approvisionnement régulier, soutenu, définissent de nouvelles politiques énergétiques basées sur les besoins actuels et futurs.

Les bouleversements à l'échelle mondiale ( crise économique mondiale, conflits, développement de la pauvreté, déséquilibres mondiaux...) conduisent les pays à disposer de moyens d'actions pour pérenniser leurs productions et leurs approvisionnements en énergie et pour en tirer des retombées indispensables à la dynamique de leurs économies.

Le secteur de l'énergie et des mines, depuis quelques années, axe son développement sur la valorisation des hydrocarbures par la multiplication de recherches de nouveaux gisements pétrolifères et miniers, par l'exploitation optimale des ressources existantes et par les opportunités qu'offre la substituabilité des différentes sources d'énergie.

La pénétration du marché mondial par la SONATRACH, grâce notamment à l'expérience acquise par ses filiales (30 ), sa présence dans d'autres pays, incite à la mise à jour d'une réglementation qui anticipe les opportunités d'investissement tant au niveau national (partenariat, développement de filières de pointe –recherche développement - intégration de l'industrie nationale,

multiplication des activités de service), qu'au niveau international (participation au capital, actionnariat, prospection).

Les processus de modification des dispositifs réglementaires, entamés par le secteur de l'Energie, tendant à la séparation des nouvelles missions de l'Etat (régulateur et redistributeur) de celles relatives aux différents secteurs d'activité dans leur expansion (Sonelgaz, Sonatrach, mines), donnent lieu à des visions et des attentes différentes entre les différents partenaires sociaux et pourrait constituer un obstacle déterminant dans la perspective de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC.

L'ouverture de quasiment toutes les activités ( production, transport et distribution de l'électricité, exploration et exploitation du gaz et du pétrole ...) donne lieu à un complexe de possibilités de création d'autres activités ( effets d'entraînement ) créatrices de richesses, de revenus et d'emplois et décharge le secteur des lourdeurs organisationnelles, de surcoûts et de déperditions.

Par ailleurs la multiplication de forages d'exploration ( avec une croissance de 30 % du nombre de puits forés au premier semestre 2003 comparativement au premier semestre de 2002), est de nature à permettre l'acquisition d'une expérience, la maîtrise d'une technologie pour une meilleure maîtrise des coûts. Dans ce domaine l'expérience acquise est à parfaire en termes de coûts et d'efficience.

### 3.2-De quelques contraintes d'adaptation :

Sur le plan des énergies nouvelles, l'Algérie risque de rencontrer des difficultés à leur développement du fait de son retard en matière de technologie.

Les nouvelles sources d'énergie sont appelées à se diversifier, du fait notamment de l'exigence de lutte contre la pollution, grâce à de nouvelles technologies donnant lieu à des générations de biens d'équipement totalement différents dans l'utilisation des énergies (véhicules, biens électriques et électroniques, techniques de production) .

L'avenir semble orienté davantage vers l'utilisation du gaz et de l'électricité, voire du charbon que vers le pétrole particulièrement pour les applications fixes (pour le logement), appelées à croître du fait de la croissance démographique mondiale et du développement de marchés énergétiques concurrentiels.

Pour l'Europe seulement, la consommation de gaz représente actuellement 20 % de l'énergie primaire et en 2030, sa part atteindra 34 %. La part du gaz dans la production d'électricité passera de 18 % actuellement à 40 % en 2030. Cette situation de croissance de la demande de gaz et d'électricité offre des perspectives prometteuses pour la Sonatrach et la Sonelgaz pour disposer de parts importantes du marché mondial mais exige cependant que des investissements lourds soient consentis dans les domaines des infrastructures de transformation, de transport et de distribution et dans le domaine de la formation (négociations, études des contrats, connaissance des besoins des utilisateurs, maîtrise et amélioration permanente des connaissances en marketing).

L'orientation vers le marché africain comme facteur d'intégration régionale découle de la croissance plus grande de la demande dans les pays en voie de développement et des perspectives réelles d'écoulement de nos produits.

Par ailleurs la formule du « take or pay » qui tend à ne plus être valide pour les contrats futurs ( les négociations concernent le renforcement de leur validation pour les contrats déjà signés et se situent dans la perspective, pour l'Europe de s'assurer un approvisionnement régulier) et la clause de destination considérée comme non conforme au Traité de Rome, incitent à la recherche de mécanismes susceptibles de permettre d'amoindrir les impacts de retournement de situations à l'échelle mondiale.

A ce titre, le projet de gazoduc Nigal (liaison Algérie-Nigéria) pourrait offrir des perspectives réelles pour l'accroissement des exportations du gaz algérien et permettre à la Sonatrach de devenir un partenaire dans les pays africains, par son implication dans la prospection, l'exploitation et l'exploration de leurs gisements, du fait des coûts de transport relativement avantageux et d'un savoir faire dans les domaines pétroliers et gaziers..

Au niveau mondial cependant, les transports sont à majorité aux mains des multinationales sur lesquelles la Sonatrach n'a pas de prise et les coûts de l'énergie même concurrentiels au départ pourraient s'avérer élevés aux lieux de destination.

Même si la contrainte coût est en mesure d'être levée par la compagnie, elle risque cependant de ne pas être déterminante dans l'obtention de contrats ou de commandes.

Les directives européennes peuvent ne pas être respectées par les pays membres du fait d'autres préférences pour lesquelles ils seront amenés à opter ( les contraintes rencontrées par la Sonatrach dans la participation à l'exploration de pétrole, notamment en mer du nord, dans la recherche d'investissement pour le transport par canalisation, les préférences européennes pour diverses sources d'approvisionnement pour des raisons politiques ou géostratégiques ).

La mise en place d'une structure chargée de la maîtrise de l'énergie ( plus grande efficacité dans la consommation nationale d'énergie et baisse des coûts) et du développement des énergies nouvelles doit s'accompagner de la mise en place de la Recherche et Développement, à l'effet de développer les instruments, les méthodes, les moyens à même de permettre une maîtrise des coûts, une production de qualité et des modalités de transport plus concurrentiels d'autant plus que les risques d'instauration de nouvelles taxes ou de nouvelles réformes réglementaires, à l'échelle mondiale sont réels.

Le partenariat avec des firmes étrangères dans différents segments (exploration, exploitation, recherche de gisements...) a permis au secteur de disposer de plusieurs projets dans la réalisation d'installations de traitement de gaz, de réseau de collecte et de transport.

### 3.3-Actions à moyen terme :

De nombreux projets sont retenus par le secteur et la mise en œuvre de leur réalisation contribue à disposer d'un horizon optimiste, non seulement pour le secteur lui-même en termes d'accroissement de recettes, mais aussi en termes de création d'emplois et de retombées sur l'ensemble des secteurs d'activité.

Le projet d'une usine d'hélium ( Skikda), pour un volume de production de 50000 tonnes/an d'azote est encore dans sa phase engineering.

En vue de répondre aux normes internationales, quatre raffineries sont en phase de modernisation nécessitant un montant de 400 millions de dollars. Ce projet inscrit principalement le gasoil et l'essence comme éléments d'une politique de normalisation eu égard aux exigences européennes en matière de pollution.

En matière d'amélioration du transport par canalisations, divers projets connaissent un état d'avancement relativement appréciable, notamment du point de vue finalisation des études et engagements financiers.

Ces canalisations concernent les projets Medgaz (liaison par gazoduc entre l'Algérie et l'Espagne ), OZ2 (oléoduc Haoud El Hamra-Arzew), OH3 ( extension de l'oléoduc Hassi Berkine- OHH), qui visent à promouvoir les exportations du gaz en réduisant les coûts de transport.

Au niveau des ports pétroliers, la création d'une société mixte entre Sonatrach et l'entreprise portuaire, a pour finalité de rendre plus fluide l'espace portuaire pour permettre d'éviter les divers goulots d'étranglement (lourdeurs bureaucratiques, surcoûts, surestaries...) et développer les possibilités de chargement en haute mer. La réalisation de cette action permettra d'augmenter la capacité d'évacuation du brut algérien de 900000 b/j à 1,5 million b/j, l'évacuation de 25 milliards de m3 supplémentaires de gaz naturel à l'an 2005.

En termes financiers, les différents projets de développement des hydrocarbures (découvertes, mise en valeur des gisements, raffinage...) sont évalués à plus de 3,5 milliards de dollars.

Les projets inscrits pour l'amélioration du transport par canalisations sont évalués à plus de 2 milliards de dollars.

Pour les ports pétroliers et pour la réalisation des 5 postes de chargement en haute mer, le montant des contrats s'élève à 239 millions de dollars.

#### 3.4-Résultats de l'activité du secteur :

Globalement, l'activité a connu une nette amélioration dans toutes les branches au cours de ce semestre. A l'exception de la pétrochimie qui enregistre une baisse globale de 5,5 %, malgré un regain de son activité, les autres branches enregistrent une hausse substantielle.

L'indice global de production de l'énergie et des mines a été de 8,7 % au cours de ce semestre.

En matière d'indicateurs de gestion du secteur de l'énergie et des mines, le chiffre d'affaires a augmenté de 37,1 %, atteignant 1243,715 milliards de dinars ; la valeur ajoutée de 43,5 % atteignant 850,442 milliards de dinars. Les créances se chiffrent, à fin juin 2003, à 135,024 milliards de dinars en hausse de

23,7 % et la situation de trésorerie présente un excédent de 118,974 milliards de dinars en augmentation de 217,6 %.

Grâce à une conjoncture favorable, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de 2003, les recettes fiscales ont augmenté de 62 %, passant à 699 milliards de dinars soit une augmentation de 267 milliards de dinars par rapport au même trimestre de 2002. Les versements effectués par les associations se montent à 24 % du volume total. Pour Naftal, le versement au titre de la TPP s'élève à 14,2 milliards de dinars (pour un chiffre d'affaires de 57,958 milliards de dinars).

### Les hydrocarbures

La production commerciale de l'énergie primaire a atteint 82 MTEP, équivalant à une hausse de 7,5 % par rapport au semestre premier de 2002, tirée principalement par le pétrole brut (+ 24,9 % avec un volume de 26,1 TEP), le GNL (+1,9 %), les condensats ayant connu une baisse de 6,3 %.

La part de la production de l'énergie primaire en association a été de 24 % .

Pour le pétrole brut, la croissance est beaucoup plus forte pour la production réalisée en association ( hausse de 63,8 % avec un volume de 11,6 MTEP) que pour celle réalisée par la Sonatrach seule ( hausse de 4,9 % avec un volume de 14,5 MTEP).

Pour le gaz naturel, alors que la production brute connaît une baisse de 1,1 %, la production commerciale a augmenté de 1,9 % avec un volume de 42,8 milliards de m<sup>3</sup>.

Le GPL commercial a baissé de 1,7 % ( en raison de la consignation au niveau des ports) avec un volume réalisé de 4,9 millions de tonnes.

L'ensemble des produits de raffinage a connu une légère hausse de 1 % tirée essentiellement par les carburants dont la structure marque une place prépondérante pour l'essence normale ( +11 %), l'essence super (+7,3 %), l'essence sans plomb ayant enregistré une chute de 60 %.

Pour le GPL issu du raffinage, la hausse a été de 8,3 %, due à celle de la production du butane de 10 %, le propane se stabilisant au même niveau. Les autres produits de raffinage ( bitumes, lubrifiants...) ont connu une baisse globale de 21 %.

Au niveau de la consommation, les produits pétroliers ont connu une croissance de 3,6 % avec 5,2 millions de tonnes, due principalement à celle du GPL (+8,1 %), du Gasoil (+5,1%), du GPL/C (+12,1%).

Une trentaine de stations-service de distribution de l'essence sans plomb ont permis de faire augmenter les ventes de 62,5 % pour atteindre 14000 tonnes pour une production de 40000 tonnes (contre 100 000 tonnes au 1<sup>er</sup> semestre de 2002). L'essence sans plomb, moins polluant, demeure faiblement utilisé en raison de son coût élevé.

Le recours au gaz naturel comme carburant est encore au stade expérimental d'autant que son niveau de production est faible et que l'investissement pour son développement pourrait s'avérer lourd .

Le développement des infrastructures ( stations service, de distribution, de livraison...), par l'ouverture au privé, pourrait grandement aider l'extension du recours aux différentes formes de gaz comme carburant et d'essence et permettre ainsi de réduire considérablement le niveau de pollution, notamment au niveau des grandes villes à forte concentration de population.

La tarification appliquée ( marges ) constitue un obstacle à une multiplication des réseaux de distribution par les différentes stations-service.

L'indice global de production de la branche pétrochimique a chuté de 5,5 % du fait de la baisse de la production du PEBD (-16,5 %), du PVC (-46,9 %), de la soude (-9,7 %). Par contre les productions de méthanol, d'éthylène, de résines ont augmenté respectivement de 55,2 % (57000 tonnes), 5,1% (35788 tonnes) et 19% (1605 tonnes).

#### Les mines et carrières

En dépit des efforts consentis, les résultats obtenus pour les mines et carrières dictent la nécessité de recentrer les actions pour une recherche d'une intégration entre les différents segments de cette branche (fonction et outils de production, niveau de management, études de marché).

Au cours de ce semestre, 27 titres miniers ont été octroyés pour l'exploitation et l'exploration de substances telles le marbre, le calcaire, le gypse et le sel, pour une offre totale de 50 millions de DA. Le bilan global à fin juin 2003 pour les six opérations de promotion donne lieu à l'octroi de 202 titres

d'exploitation et 11 titres d'exploration pour un montant de 350 millions de DA, versés au Trésor.

En terme de production, la branche a enregistré une légère augmentation de 2,1 % grâce à la hausse des productions du minerai de fer (+4%), des phosphates (58,6 %) et de la pierre de taille ( ENG : +39,2 % ).

Les autres produits ont connu généralement des baisses relativement importantes : zinc (-64,9 %), mercure (-19,8 %), sel (-3,1 %), marbre (-6,1 %).

Cette disproportion dans la structure de croissance de toute la branche risque de déséquilibrer encore davantage les activités en amont et en aval utilisatrices de ces produits en tant qu'intrants ou finals.

Les chutes de production constatées ne peuvent s'expliquer seulement par une hypothétique rareté des produits ou par le recours à des outils de production inadaptés d'autant que le nombre de titres octroyés n'a cessé lui de croître.

Si la branche « mines et carrières » a effectivement un rôle dynamisant de l'économie par l'accroissement des richesses et des emplois qu'elle induit, les indicateurs fournis au cours de ce semestre n'expriment pas la rentabilité attendue.

La demande tant nationale qu'internationale en matière de phosphates, de bentonite, de kaolin, de marbre, de mercure (pour les besoins de diverses industries de détergents, d'engrais, de céramique, de plastique ou pour les forages pétroliers...) existe réellement et le secteur est à même d'étudier au mieux les axes susceptibles d'accroître la production, de faire baisser les coûts par une meilleure gestion, et de produire de mieux en mieux compte tenu des normes internationales (taille, volume, dimension, emballage, conditions de transport, publicité...).

La branche des mines et carrières évolue sans que l'on dispose réellement d'une information de qualité sur son environnement immédiat, sur les conditions dans lesquelles se déroulent l'exploitation des gisements, sur l'observance des normes d'exploitation et sur les circuits de distribution auxquels recourt le privé pour l'acheminement et l'écoulement des divers minerais .

### L'électricité

Les impacts multiples des délestages et des fréquentes pannes d'électricité sur l'économie nationale n'ont pas fait l'objet d'une évaluation précise.

La réglementation en ce domaine souffre d'un vide juridique qu'il est nécessaire de combler pour amener d'une part, les services concernés à fournir des prestations de qualité et d'autre part permettre aux utilisateurs d'introduire des recours pour les dégâts occasionnés (manques à gagner, produits périssables, destruction de machines, d'outils ou de produits domestiques).

La mise en œuvre d'une réglementation adéquate est de nature à réduire les coûts (temps de perte entre arrêt et redémarrage, panne technique générée suite à une coupure brusque...) entraînés par ces pannes dont les causes peuvent être dues à un manque de professionnalisme, d'autant plus que les exigences, contenues dans les cahiers des charges entrant dans le cadre des concessions accordées, ne sont vraisemblablement jamais vérifiées, contrôlées ou testées.

La réduction de la fréquence et de la gravité des pannes (telle celle d'El Hamma) quelles que soient les raisons, doit reposer sur une densification des réseaux d'interconnexion entre les différentes centrales et sur une automatisation des équipements mis en place par une réappropriation de « l'espace théorique et pratique de la cybernétique ».

Dans le même esprit, les coupures dont sont l'objet les entreprises publiques pour non paiement des factures dues doivent donner lieu à des actions visant à amoindrir leurs impacts sur la dynamique que ces mêmes entreprises permettent.

Il est des secteurs ou des branches qui doivent disposer d'une attention particulière eu égard à leur rôle dans l'économie nationale. La pénalisation de quelques entreprises entraîne directement et indirectement la pénalisation d'autres entreprises dépendantes des premières des points de vue intrants, distribution, commandes... A contrario, l'expansion des entreprises algériennes est de nature à faire accroître le volume des besoins énergétiques, permettant au secteur de diversifier davantage ses filières pour une meilleure efficacité dans la prestation de ses services et dans l'accroissement de ses productions.

En termes de résultats, la production de l'électricité a crû de 6,7 %, passant de 13000 GWT à 14802 GWH au semestre 1 de 2003.

La consommation, avec une croissance de 7,9 % est passée à 12,1 TWH (12100 GWH).

Les haute, moyenne et haute tensions ont augmenté, en terme de vente, au cours de ce semestre respectivement de 3,7 %, 9,3 % et 9 %.

En termes de projets, il est toujours envisagé la mise en place d'une centrale de 300 MW à Arzew couplée à la station de dessalement de l'eau de mer d'une capacité de 88000 m<sup>3</sup>/j et dont le coût global s'élève à 440 millions de dollars. L'autre station prévue, d'une capacité de 783 MW à Skikda, est évaluée à 500 millions de dollars. Dans le cadre du programme d'électrification rurale (2002-2004), le taux d'avancement des réalisations atteint 50 % avec 6145 km achevés.

Pour l'électrification agricole, en l'absence de promoteurs dans le secteur agricole, les infrastructures énergétiques ne sont pas achevées. Seule la ligne de haute tension reliant Hassi-Messaoud à Gassi Touil (120 km) et les postes de haute tension de Belhirene et de Nezla (Wilaya de Ouargla) sont achevés.

Il y a lieu de souligner, à l'instar des mines et carrières, que la procédure des appels d'offres du secteur de l'énergie pénalise grandement les entreprises publiques dépendantes de la SGP TRAVEN (travaux énergétiques).

Bien que les champs de ces entreprises s'inscrivent dans la réalisation d'infrastructures d'exploitation et de distribution de l'énergie répondant ainsi aux besoins de la Sonelgaz et de la Sonatrach, elles sont souvent déclassées au profit d'entreprises étrangères ou privées plus performantes par la technologie ou par le management ou du fait de la procédure « clés en main » (livraison, installation, mise en service).

Ces entreprises publiques qui gèrent un potentiel d'emplois relativement important sont à même de faire l'objet d'une stratégie émanant du secteur de l'énergie pour leur mise à niveau : il s'agirait d'investir contre une participation dans le capital de ces entreprises sans responsabilité dans la gestion de la ressource humaine, ni dans la prospection de commandes mais avec une exigence dans les profits.

Tout comme il a été judicieux d'investir dans la valorisation des richesses matérielles, il est fortement recommandé d'investir dans la revalorisation des potentialités existantes en matière de disponibilité de l'outil de production, de savoir faire et d'un niveau de technologie acquis.

En dépit des insuffisances constatées, ces entreprises sont à même de se redynamiser pour peu que les investissements sollicités soient réellement injectés.

#### Distribution de gaz naturel

La consommation finale de gaz naturel a atteint 11,2 milliards de m<sup>3</sup> (hausse de 7,9 %) soit 26 % de la production commerciale, se répartissant en 4,7 % pour la petite et moyenne entreprise, en 13,9 % pour les foyers domestiques.

La consommation d'électricité par les unités de raffinage et GPL a crû de 18,9 %, celle de la Chimie/Pétrochimie de 7,5 %.

Les nouveaux branchements au réseau de distribution, avec une croissance de 34,5 % au cours de ce semestre, ont atteint le nombre de 64144. Au total, ce sont 1620204 foyers qui ont été alimentés à fin juin 2003. L'option pour un nouveau mode de financement dispensant les collectivités locales de leur participation, les facilitations offertes aux investisseurs pour l'installation de comptoirs, pour la vente du matériel, ont permis dans le cadre du programme triennal, la mise en service de réseaux de gaz dans 45 localités (sur 188), la pose de 2030 km de réseau de distribution (83 % des objectifs), la pose de 225 km de réseau de transport, le branchement de 84099 foyers.

#### Les exportations

Pour les hydrocarbures, le volume exporté atteint 66,5 millions TEP, en hausse de 8,1 % au premier semestre de 2003. En valeur, les exportations atteignent le montant de 11,958 milliards de dollars, en hausse de 45,7 % par rapport au premier semestre de 2002 grâce à une hausse des prix de 6 dollars par baril, le prix du baril passant de 23,2 à 29,2 dollars entre les premiers semestres de 2002 et 2003.

La Sonatrach seule a exporté pour 10,867 milliards de dollars, représentant 90,87 % du total.

Les produits liquides (pétrole brut, condensât, produits raffinés : huiles, éthylène, kérosène...) représentent 58,40 % de la valeur des exportations.

Les produits gazeux (GNL, GN, butane, propane, gasoil...) ont enregistré une croissance de 37,9 % avec un montant de 4,975 milliards de dollars.

En volume, les produits liquides ont connu une hausse de 16,3 % de leurs exportations alors que pour les gaz cette hausse n'est que de 1,4 %.

Les exportations hors hydrocarbures ont crû de 9,8 %, passant de 51 millions de dollars à 62 millions au semestre 1 de 2003. Cette croissance est tirée principalement par les produits pétrochimiques (+159,4 %), et essentiellement par le méthanol avec une augmentation de 311 %, suivie de l'éthylène avec 28 %.

Participant dans divers segments de l'activité pétrolière et minière, le secteur privé a évolué de façon continue depuis la mise en œuvre de la libéralisation du secteur de l'énergie.

Concernant les mines et carrières, mille entreprises activent dans l'extraction de marbre, de sel et d'agrégats, avec 12850 agents (croissance de 6 % au premier semestre de 2003) et réalisent un chiffre d'affaires de 5,263 milliards de dinars, en hausse de 86,3 % et correspondant à 55 % du chiffre d'affaires global.

Dans le domaine de la distribution des produits pétroliers, le secteur privé dispose de 963 stations service, de 20 sociétés de distribution de lubrifiants, d'une société de conditionnement et de distribution de GPL, d'une société de distribution de carburants et de 4 sociétés de transformation et de distribution de bitumes.

Pour l'ensemble, le chiffre d'affaires s'élève à 25,161 milliards de dinars et le nombre d'emplois à 6537 agents.

Concernant la réalisation des infrastructures électriques, 540 entreprises y participent dans le cadre du raccordement de nouvelles clientèles, l'électrification rurale, le renouvellement et le renforcement des ouvrages de la Sonelgaz. Ces entreprises emploient 3230 agents ( 5 % en plus au premier semestre de 2003) et réalisent un chiffre d'affaires de 2,286 milliards de dinars.

En matière de distribution de gaz, avec 700 artisans et entreprises de sous traitance, le secteur privé emploie 2710 agents et réalise un chiffre d'affaires, en hausse de 2 %, de 1,900 milliard de dinars.

### 3.5-Perspectives :

Dans une vision prospectiviste, le secteur de l'Energie et des Mines a lancé diverses actions de promotion ayant pour finalité d'accroître les capacités de production existantes pour disposer de plus grandes parts à l'exportation.

La demande mondiale de produits pétroliers et gaziers, en constante augmentation, la compétitivité internationale du fait de l'existence de nombreux producteurs, induisent des investissements lourds en matière d'exploration, de raffinage et de distribution.

Les investissements projetés dans le domaine de l'électricité visent le renforcement des capacités de production pour l'amélioration et la régularité de l'approvisionnement.

Au cours de ce premier semestre, les actions de promotion ont porté sur plusieurs segments :

- le développement des gisements :
  - par l'installation d'unités de traitement, de réseau de collecte et d'infrastructures pour l'exploitation de gisements de gaz à In Salah,
  - par la réalisation de 3 stations de compression à Hassi R'mel,
  - par le développement des gisements de gaz, du transport, de la liquéfaction et du marketing de Gassi Touil.
  
- le raffinage :
  - par la réalisation en partenariat d'une unité de production de 600 millions de SCF/an d'hélium et 50000 tonnes/an d'azote ( projet hélium de Skikda),
  - par la réalisation d'une raffinerie de traitement du pétrole d'une capacité de 600000 tonnes/an à Adrar, devant permettre la valorisation des ressources d'hydrocarbures de la région de Sbaa, l'approvisionnement en produits pétroliers des Wilayate limitrophes et l'exportation vers les pays maghrébins et africains,
  - par le projet Topping condensât de Skikda d'une capacité de 6 millions de tonnes/an,
  - par la réhabilitation et la modernisation des raffineries dans le cadre du respect des normes imposées par le marché mondial en matière d'essence et de gasoil.

- le transport :
  - par les projets de transport par canalisation : Medgaz ( gazoduc Algérie-Espagne) ; Galssi ( gazoduc Algérie-Italie) ; Nigal ( gazoduc Algérie-Nigéria) ; Est-Ouest. Ces projets sont encore en phase d'étude et de recherche de financement.
- les ports pétroliers :
  - par le lancement de travaux d'adaptation en vue de répondre à la croissance des besoins (demande mondiale) et éviter la multiplication des goulots d'étranglement des flux en portant les capacités d'exportation au niveau de la demande exprimée ( 500000 b/j en plus dès 2005). Ce projet vise à faire passer les capacités d'évacuation de pétrole de 900000 b/j à 1500000 b/j, permettre l'évacuation supplémentaire de 25 millions de m<sup>3</sup> de gaz naturel et porter les capacités de traitement des hydrocarbures à 6 millions de tonnes/an.
- la pétrochimie :
  - par le projet Revamping chlore/soude de Skikda, pour assurer une capacité minimale de 35000 tonnes/an et répondre aux normes internationales ( rénovation de l'unité de Skikda) ,
  - par le projet Polymed, en vue d'accroître la commercialisation du PEHD, en assurant une capacité de production de 130000 tonnes/an.
- l'électricité :
  - par le projet d'une centrale de 2000MW dont 1200 MW pour l'exportation vers l'Europe, par la mise en place d'un câble sous-marin,
  - par le lancement en cours de travaux de réalisation d'une station de dessalement d'eau de mer à Arzew, d'une capacité de 88000 m<sup>3</sup>/j, couplée à une centrale électrique de 330 MW,

- par le lancement du projet d'une station de dessalement du Hamma d'une capacité de 200000 m<sup>3</sup>/j,
- par la construction d'une centrale électrique d'une capacité de 723 MW à Skikda,
- par la construction d'une centrale d'une capacité de 300 MW à Ain Beida.

#### Conclusion et Recommandations :

Les investissements projetés, notamment en matière de redéploiement de la pétrochimie qui rencontre encore des difficultés dans l'accroissement de ses capacités de production, doivent permettre le redéploiement des échanges entre cette industrie et les autres secteurs dont les intrants, bien que disponibles au niveau national, continuent d'être importés.

Les hydrocarbures sont quasiment exportés à l'état brut et sont insuffisamment pensés dans une stratégie d'intégration de l'économie nationale dont la solidité repose sur la recherche d'un noircissement de sa matrice interindustrielle.

Il y a lieu de repenser le rôle des hydrocarbures dans le développement national, non seulement du point de vue accroissement du volume des exportations de pétrole brut, mais essentiellement du point de vue de leur valorisation par multiplicité des dérivés et affinement des divers types de produits par le développement du raffinage, le développement de la pétrochimie qui suppose la recherche de la diversité de ses outputs.

L'analyse des statistiques fournies par le secteur, l'observation de l'évolution des activités, les relations avec l'environnement interne et externe, permettent de considérer que la situation présente tous les signes d'une croissance portée essentiellement par le développement des réserves et des capacités d'extraction et de transformation des hydrocarbures, liquides et gazeux.

Cependant, les préoccupations relevées par le CNES dans ses précédents rapports se confirment dans les branches de la pétrochimie et des mines et carrières où l'on assiste à des fluctuations de la production pour les produits de base que sont, les PVC, les Polyéthylènes, les essences, le fer, le phosphate, le Zinc, le Plomb.

Le rétrécissement des « réserves disponibles » de production d'électricité face à une demande sans cesse croissante est estimée à +8% en moyenne par an, dû

aux ralentissement et au retard des investissements pour la construction de nouvelles centrales, et dont les effets ont été constatés au cours de ce semestre, devrait amener les pouvoirs publics à revoir la politique Energétique, à moyen et long termes pour éviter que pareille situation ne se reproduise.

La demande en gaz naturel qui est appelée à connaître une croissance très importante tant pour les besoins des citoyens que des activités industrielles, devra être prise en considération aux plans des transport et distribution.

La modernisation et le renforcement des moyens et des infrastructures de transport des produits du secteur, qu'il s'agisse de cabotage ou d'expédition vers les pays tiers, devront être poursuivis et l'initiative d'association entre Sonatrach et les entreprises portuaires mérite d'être relevée en tant qu'action solidaire et de coordination entre deux secteurs, cet exemple devrait s'étendre à d'autres créneaux.

L'accroissement du potentiel de distribution public du gaz naturel pour améliorer les conditions de vie des citoyens devra être soutenu, voir même renforcé.

Dans le domaine minier les résultats demeurent nettement en deçà des besoins du pays et de la nécessité d'accroître les exportations, le cas du phosphate, du fer et du zinc est très significatif.

De plus et comme déjà recommandé par le CNES la recherche minière devrait non seulement se poursuivre mais être considérée comme un axe de travail prioritaire pour le secteur.

La participation de Sonatrach aux activités extérieures de production et d'exploitation devrait être encouragée. Cependant, il y a lieu d'assurer une mise à niveau du management de participation de sorte à ce que l'expertise acquise par les équipes algériennes soit de niveau international.

Les pouvoirs publics devraient veiller à ce que le développement des activités liées aux hydrocarbures et à l'électricité puissent servir de levier pour de nombreux créneaux nationaux d'études et de production de biens et services. Cette recommandation souvent évoquée par le CNES trouve toute sa signification dans le constat établi par de nombreux opérateurs qui considèrent que la procédure en cours en matière de choix de l'intervenant risque d'exclure de plus en plus les capacités nationales sans même leur permettre d'améliorer, si nécessaire, leur savoir faire.

## 4 . EVOLUTION DES SECTEURS DU BATIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'HYDRAULIQUE

### 4.1- Habitat :

Les résultats de l'année écoulée, bien que marqués par une amélioration de certains paramètres de référence tels que le taux d'occupation par logement, le taux d'occupation par pièce et le niveau d'équipement des logements, ainsi que par un volume appréciable de mise en chantier de nouveaux logements, avec en soubassement des aides conséquentes de l'Etat notamment pour l'accès au logement des ménages les plus défavorisés, ne parviennent pas à amorcer une sortie de crise aux dimensions structurelles avérées

#### Ampleur de la demande

La demande additionnelle annuelle estimée à 100.000 logements aggrave le déficit .Ce déficit est en réalité plus lourd si l'on prend en considération :

- les logements habitables mais appelés à court terme à être démolis,
- les logements livrés qui ne parviennent pas sur le marché soit parce que les logements réalisés ne sont pas attribués soit parce que un parc important demeure inoccupé (de l'ordre de 800.000 logements selon le RGPH 1998) qui avait été évalué en 2002 à 1.300.000 unités pour un TOL de 5.

Le rythme d'urbanisation qui s'est ainsi fortement accru sans que les conditions soient réunies pour accueillir ces populations notamment en termes de logements et d'équipements d'accompagnement a eu pour conséquence la conjonction de nombreux facteurs de mal-vie et de fragilisation de la cohésion sociale.

Actuellement , la population urbaine représente plus de 61%de la population totale. Le nombre d'agglomérations a fortement augmenté en valeur absolue, passant de 447 en 1987 à 579 en 1998 , mais également en terme d'augmentation du nombre de grandes localités devenues aujourd'hui difficilement gérables, compte tenu d'un net recul de l'Etat en matière de contrôle de la croissance urbaine favorisant ainsi le développement de la

construction illicite et des quartiers d'habitat insalubre à la périphérie voire même à l'intérieur des villes.

Cette situation est d'autant plus aggravée que le parc existant est vétuste et connaît une dégradation qui s'accélère depuis quelques années. Les évaluations effectuées pour le secteur ont abouti à 2.000.000 d'unités en état de vétusté avancée, en plus des 500.000 logements précaires dont environ la moitié sont quasiment irrécupérables .

Nos régions subissent une agression continue caractérisée par une urbanisation anarchique, conséquence d'une gestion urbaine basée sur la construction à outrance, sans prise en charge des aspects qualitatifs, normatifs, environnementaux ainsi que ceux liés aux aléas naturels et industriels.

Les constructions illicites continuent de proliférer, l'architecture urbaine ne connaît pas d'innovation particulière , les contrôles exercés par l'Etat apparaissent insuffisants voire inexistantes. Une mal vie généralisée s'est emparée des villes.

L'examen du bilan des activités du secteur durant ce semestre soulève des questionnements sur les enseignements à tirer après le séisme du 21 mai 2003 en matière de carences dans les études et les contrôles des réalisations qui ont permis à des entreprises de ne pas respecter les règles et les normes de construction, situation aggravée par les procédures d'octroi des marchés. Ce triste constat renvoie encore une fois à la nécessité de révision des missions du secteur et des organismes spécialisés (bureaux d'études, CTC, urbanisme) et de recours à des grandes entreprises ou à des groupes d'entreprises même reconstitués qui pourraient garantir le respect des règles de l'art.

Par ailleurs, d'autres préoccupations déjà soulevées dans les précédents rapports restent encore d'actualité car peu d'actions ont été initiées pour les solutionner durablement ; ces préoccupations concernent principalement:

- la mobilisation de moyens financiers pour le logement social ;
- la dégradation des tissus urbains et architecturaux des cités et bâtiments ;
- le contrôle administratif et technique des actes liés à la construction ;

- la promotion de technologies nouvelles (matériaux et techniques de construction) ;
- l'attribution de logements à caractère social ;
- la gestion du patrimoine sous tutelle des OPGI.

### Résultats enregistrés

A la suite du séisme du 21 mai 2003, tout le potentiel du secteur a été orienté en direction de la prise en charge de la situation exceptionnelle générée par la catastrophe. Ce phénomène naturel a eu pour effet le réexamen des dossiers relatifs à la normalisation des constructions, à la réglementation en matière d'urbanisme et à la qualification des entreprises de réalisation.

Les bilans provisoires des expertises effectuées auprès des 53 communes sinistrées dans les wilayas de Boumerdès et d'Alger font état de 181.658 logements visités dont 13.973 logements ont été classés «rouge» et 1758 logements effondrés.

Par ailleurs, ces bilans font état de 462 équipements publics fortement affectés, il s'agit notamment des infrastructures scolaires, de bâtiments administratifs, hospitaliers, sportifs et culturels, des commerces, des industries et hangars ainsi que 543 autres infrastructures appartenant aux secteurs des travaux publics, de l'hydraulique, du tourisme, de la culture et de l'agriculture.

Toujours selon ces bilans, trente (30) milliards de DA sont mobilisés pour la réalisation de 20000 logements, 5,36 milliards de DA sont mobilisés pour la démolition et la restauration des sites endommagés, dont 4,36 milliards de DA pour la wilaya de Boumerdès et 01 milliard pour la wilaya d'Alger ; 51 milliards de DA sont destinés aux aides aux propriétaires des logements endommagés qui varient entre 50.000 DA à 500.000 DA.

En ce qui concerne les résultats enregistrés au cours du semestre , dans le domaine de l'urbanisme, la situation au 30.06.2003 indiquait :

- 1252 PDAU, couvrant 1541 communes, approuvée soit aucun changement par rapport à fin 2002.
- POS : 3974 études inscrites, 3796 études lancées, 2799 études achevées , 1853 études approuvées, 997 études en cours et 178 études non lancées, ce qui dénote une évolution du rythme par rapport à fin 2002.

Au premier semestre 2003 , on relève au niveau du contrôle et des actes d'urbanisme 31.758 permis demandés( + 2,8 %par rapport au 1er semestre 2002) dont 19434 accordés(+ 1% par rapport au 1er semestre 2002).

Pour le permis de lotir , 1040 documents ont été demandés( -9,2 % par rapport au 1er semestre 2002) ; l'accord n'a concerné que 347 permis ( -15,8 % par rapport au 1er semestre 2002)

Quant au certificat de conformité, celui-ci a concerné 1472 demandes ( + 25% par rapport au 1<sup>ème</sup> semestre 2002) dont 759 ont été accordés ( + 15,9 % par rapport au 1er semestre 2002)

A propos du contrôle d'urbanisme, 16.356 infractions ont été relevées, soit +32% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2002, les sanctions ont touché 13.813 cas (+14% par rapport au même semestre de l'année écoulée) ; le montant des amendes approche les 21 millions de DA, dont seulement 12,8% du total ont été versés au trésor, soit 2,7 millions de DA, contre 2,7 et 1,9 respectivement au second semestre 2002 et au premier semestre 2002.

En ce qui concerne le études géotechniques dont la situation apparaît pour la première fois dans les bilans du secteur, il y a eu 377 études inscrites couvrant une superficie totale de l'ordre de 12.284 ha, 304 études ont été lancées dont 170 achevées.

A propos de la production de logements, au titre du 1er semestre 2003, les livraisons de logements totalisent 28.373 unités .

Les livraisons des logements urbains , au nombre de 22.386 logements se répartissent, par type de programme, entre 13.636 logements sociaux locatifs, 5.185 logements aidés, 932 logements d'astreinte et institutions , 1.844 logements promotionnels publics et 791 logements promotionnels privés.

Les logements ruraux livrés s'élèvent à 5987 logements.

Au total , par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2002 ( où 40.566 logements ont été livrés), on relève une baisse de l'ordre de 30%. Cette baisse qui a touché l'ensemble des programmes a été plus prononcée au niveau des logements ruraux..

Il faut toutefois noter que le programme promotionnel privé enregistre une hausse de l'ordre de 67% par rapport au 1er semestre de l'année 2002.

Les lancements ont concerné, au total 19.786 logements dont 15.825 logements urbains ; ces derniers comprennent 4.184 logements sociaux locatifs , 9.758 logements aidés , 380logements d'astreintes et institutions , 664 logements promotionnels publics et 839 logements promotionnels privés. Les logements ruraux lancés ont atteint 3961 unités.

Les lancements enregistrés durant le 1 semestre 2003 se situent en deçà du niveau enregistré au cours du même semestre de l'année écoulée (43.764 logements lancés) : -55 %.

Le coût moyen d'études et de réalisation du m<sup>2</sup> bâti non viabilisé est de l'ordre de 16.500DA contre 15.000 DA durant le 1<sup>er</sup> semestre 2002.

En ce qui concerne les moyens de réalisation , au niveau de la production de logements, les entreprises de réalisation privées ont livré 93,7% des logements et lancé 97 ,9% des programmes (contre respectivement 92,6 % et 94 % au cours du 1er semestre 2002)

Au plan du financement, au 1er semestre 2003, la consommation de crédits atteint 196,2 milliards de DA, au titre du chapitre lié aux études générales et d'urbanisme et de 0,347 milliard de DA au titre du chapitre lié aux travaux de viabilisation.

A l'inverse de ce qui a distingué le premier semestre de l'année précédente, les tensions sur les matériaux de construction n'ont pas été relevées au cours du premier semestre 2003.

S'agissant de la gestion du parc immobilier, la situation n'a pas connu de changement notable. Le taux de recouvrement des loyers reste à hauteur de 30%.

Une amélioration de cette situation est attendue à travers les dernières décisions prises portant sur la cession du patrimoine des OPGI au profit des locataires.

Le recouvrement des loyers atteint à la fin du semestre est de 2,6 milliards de DA ; et les arriérés de loyers sont estimés à 11 milliards de DA

Il faut noter qu'au plan de la consistance du patrimoine immobilier, au 30.06.2003, le parc immobilier en exploitation par les OPGI comprenait 560.189 logements et 44.094 locaux commerciaux.

Un fait nouveau mérite d'être signalé dans le domaine de la gestion du patrimoine et la protection de l'environnement : le secteur a initié des

opérations pilotes au niveau de l'ensemble des wilayas qui consistent à réhabiliter, sur fonds propres des OPGI, les 10 cités fortement affectées au plan de l'urbanisme et de l'environnement; l'objectif premier étant de faire des exemples concrets pour la sensibilisation des populations sur ces questions.

En matière d'attribution de logements, 22.583 unités ont été affectées; à la fin du semestre, le nombre de logements en instance d'attribution s'élevait à 96.789 unités.

Pour ce qui est du financement extérieur, plusieurs programmes de logement sont actuellement engagés.

A la fin du semestre, le portefeuille global totalisait 517 millions de dollars US pour la réalisation de 28.517 logements.

Selon l'état d'avancement des projets, on relève 6.800 logements en cours de préparation, 11.180 logements en voie de lancement, 6.200 logements en cours de réalisation et 4.337 logements d'opérations achevés.

#### Conclusion - recommandations :

La reprise annoncée et bien amorcée de la production des logements sociaux selon une diversité d'offres (logement participatif, logement aidé, promotionnel, la location vente, logement rural...etc) n'a pas pu juguler la pression d'une demande dont la maîtrise ne peut être assurée que par une politique d'habitat à moyen et long termes.

L'Etat ne dispose plus de moyens pour répondre seul à la demande sociale de logements. Selon le rapport relatif au développement humain pour l'année 2001, "l'effort financier de l'état en matière de logements représente 3% du PIB, pendant que la norme appliquée par les institutions internationales ne dépasse pas le 1% du P.I.B".

Au plan de l'urbanisme, l'absence d'un plan bien réfléchi et de règles bien établies entraînent de plus en plus une dégradation de l'environnement tant en occupation anarchique d'espaces qu'en nuisances sur la santé et le bien être du citoyen.

Jusqu'à un passé récent, préoccupé beaucoup plus par l'aspect quantitatif, le secteur a fini par négliger les aspects qualitatifs au plan urbanistique, architectural, et normatif concernant le bâti et la cité (respect des règles d'urbanisation et des normes techniques de construction, utilisation de

matériaux de qualité, existence des réseaux d'assainissement, disponibilité des utilités, viabilisation, espaces verts...).

Déjà en 1999, le CNES signalait que l'absence de contrôle efficient de la qualité de la construction et de la conformité des ouvrages, particulièrement à l'endroit des auto-constructeurs, pourrait faire craindre le pire pour la vie des habitants en cas de séismes ou autres catastrophes naturelles.

A ce titre il est important de souligner que le parc vétuste, dégradé ou souvent réalisé dans la précipitation sous le sceau de l'urgence, est fragilisé lors de la survenue d'une catastrophe naturelle ( inondations de Bab El Oued, séisme de Ain Témouchent , Béni Ourtilane, glissement de terrains de Constantine et plus récemment le séisme de Boumerdès).

Après la catastrophe du 21.05.2003, les préoccupations devraient désormais être focalisées sur la nécessité d'élaborer une stratégie d'avenir qui prenne en charge la problématique de l'habitat dans son ensemble.

En priorité, le secteur est appelé à opérer la révision rapide des lois et législations et à l'adoption de mesures plus rigoureuses en matière de construction parasismique et du respect des normes internationales en la matière, de répression de la fraude pratiquée par les entrepreneurs, les bureaux d'études et les importateurs de matériaux de construction.

Il faut rappeler que le CNES dans son rapport sur « L'urbanisation et les risques naturels et industriels en Algérie: inquiétudes actuelles et futures », notait que le mouvement d'urbanisation tel qu'il s'est engagé et développé, est source de risques multiformes et facteur d'amplification considérable lors de la survenue d'aléas naturels ou industriels.

Il soulignait qu'à l'évidence, si l'on veut tirer les enseignements utiles de la période écoulée, et éviter les dérives qu'ont connues l'aménagement du territoire et le mouvement d'urbanisation, l'Etat doit reprendre son rôle de concepteur, d'arbitre et de gardien vigilant des équilibres fondamentaux de la Nation. Il lui faut développer une politique hardie, audacieuse et suffisamment souple de l'aménagement du territoire et mettre en œuvre une stratégie d'urbanisation rigoureuse s'imposant à tous.

Le CNES plaide pour une police d'urbanisme performante ; actuellement plusieurs polices d'urbanisme coexistent (police communale, inspecteurs et agents d'urbanisme, inspecteurs de l'environnement) et interviennent sur des situations relevant de l'urbanisme. L'efficacité de leurs actions respectives doit s'inscrire dans une nécessaire coordination et une unification des moyens.

Cette synergie des efforts produira tous ses effets dans la mise en place d'une structure homogène, chargée du contrôle de l'urbanisme et de l'environnement, autonome dans ses décisions, dotée de moyens d'intervention et de prérogatives adaptées à la mission .

Par ailleurs, dans un souci d'assumer la multitude de prérogatives que leur confèrent les lois en vigueur, les collectivités locales doivent bénéficier de moyens humains, matériels et financiers renforcés, notamment en matière d'urbanisme et de prise en charge des risques liés aux différents aléas. C'est pourquoi, les lois se rapportant à la commune et à la wilaya devraient prévoir, dans le champ de l'urbanisme et de la prévention et de la gestion du risque, des moyens organisationnels, humains et financiers, adaptés à de telles responsabilités.

L'habitat précaire, malgré les efforts déployés par le secteur constitue une plaie qui reste toujours agressive pour le cadre de vie. Ce phénomène est aussi dense et présent dans quasiment toutes les régions du pays, en milieu urbain ou rural. Les opérations de résorption lancées restent limitées par des insuffisances de financement. Les résultats d'assainissement obtenus sont par endroits annulés par la régénération d'autres constructions précaires.

Dans le domaine de la gestion du parc immobilier et en général le patrimoine existant, il n'a pas été noté une quelconque amélioration qui mériterait d'être signalée.

A propos de l'exploitation et la maintenance du parc placé sous la responsabilité des O.P.G.I, il faut relever les insuffisances constatées sur le terrain et la dégradation physique visible du parc.

Par ailleurs, la non attribution de plus de 96.000 logements engendre pour les OPGI, collectivités locales des pertes importantes, par le manque à gagner des produits de la location sans compter le coût des dégradations multiples occasionnées par l'absence d'occupants et prive de très nombreux citoyens d'améliorer leurs conditions de vie.

Cette situation relativement grave qui perdure affecte la crédibilité de l'Etat. Devant la détresse des citoyens à la recherche d'un logement, cette non attribution peut être assimilée à un laxisme difficilement compréhensible compte tenu de la gravité de la crise.

Sur un autre plan, dans le programme « location-vente », la typologie de l'immeuble de grande hauteur est justifiée par la rareté du foncier. Cependant la localisation des programmes, notamment au niveau des métropoles, Alger en particulier, laisse craindre à très court terme d'insurmontables problèmes liés notamment à la circulation routière.

Les Pouvoirs Publics devraient revoir le traitement réservé aux entreprises nationales afin de créer les conditions les plus favorables à leur participation effective à la réalisation des programmes de logements dont l'ampleur et l'étendue justifient largement l'appel en priorité aux moyens nationaux d'études et de réalisations ; et sans que cela ne puisse donner lieu à quelque laxisme que ce soit en matière de respect des règles et normes d'urbanisme, de viabilisation et de construction.

#### 4.2- Travaux Publics

Le secteur des travaux publics avait annoncé en 2002 que l'année 2003 verrait la redynamisation des grands projets dont il a la charge mais dont le rythme de réalisation, pour ceux déjà en chantier, ou le lancement, pour ceux nouvellement inscrits, connaissaient des difficultés telles que : l'insuffisance des crédits et des capacités de réalisation, le retard d'allocation des ressources au titre du PSRE, la lenteur induite par la procédure de passation des marchés publics, le déficit en agrégats et bitume, essentiellement.

Au cours du premier semestre 2003, le secteur a d'une part poursuivi les actions engagées précédemment en leur imprimant un rythme plus soutenu grâce à un meilleur suivi et une plus grande mobilisation des capacités nationales en matière d'études et de travaux et d'autre part, procédé au lancement de nouveaux projets qui concernent toutes les infrastructures. Il a par ailleurs accordé une place importante à la formation par la promotion des métiers propres aux activités de travaux publics en les introduisant dans la nomenclature nationale des spécialités.

Une analyse globale des activités fait apparaître qu'au cours de ce semestre les réalisations affichent une évolution positive pour la plupart des chapitres inscrits au programme de 2003 et ceci concerne toutes les infrastructures. Cependant, on relèvera que la mise en œuvre à titre de test, de la déconcentration de la quasi-totalité du programme routier a perturbé le rendement des entreprises, du fait de leurs créances sur le secteur.

Les réalisations :

Grâce à un meilleur suivi des projets et à une plus grande implication des capacités nationales, les résultats à fin juin 2003 affichent des taux de croissance appréciables et différenciés.

*Pour les infrastructures routières :*

Durant ce semestre, il a été livré 1052kms de routes contre 580kms à fin juin 2002 et 1504kms ont été lancés en réalisation contre 1700kms au premier semestre 2002.

Durant ce semestre 29 ouvrages d'art ont été réceptionnés et 39 ont été lancés contre respectivement 24 et 27 à fin juin 2002, de même que 26kms d'autoroute (Bouira – Ladjiba) ont été lancés.

Malgré l'importance des taux concernant le PSRE, il y a lieu de relever que l'entretien des routes demeure un point faible que le secteur pense améliorer par la révision des codes de wilaya et de commune pour mettre à leur charge cette activité qui nécessite effectivement des actions de proximité mais avec des moyens financiers conséquents. Il faut savoir que sur les 160.000kms de routes en Algérie, 40% seulement sont conformes aux normes du fait du très faible taux d'entretien qui devrait être de 10% par an.

En 2002, on relève que 3.676kms de routes dont 2.321nationales ont subi des travaux d'entretien. Cette situation, au delà du fait qu'elle engendre un risque de plus en plus grand d'accidents, entraîne une dégradation assez avancée du réseau dont la remise en état coûtera encore plus cher que son entretien régulier.

*Pour les infrastructures maritimes :*

Durant ce semestre, onze (11) projets ont été achevés dont cinq (05) ont concerné des études et six (06) les travaux engagés précédemment, et dix huit

(18) autres ont été lancés dont treize (13) pour des études et quatre (04) pour des travaux.

- Au titre des études livrées à fin juin 2003 il s'est agi :

- de l'achèvement de quatre (04) études :
  - Etude de faisabilité de développement des capacités portuaires de la région centre.
  - Etude du schéma directeur de la signalisation maritime et de rénovation de ses équipements.
  - Etude d'expertise des ouvrages du nouveau port de pêche d'El Kala.
  - De l'élaboration du Cahier des charges concernant l'étude du schéma directeur des infrastructures maritimes et portuaires.

- Au titre des travaux achevés, il s'agit :

- De l'achèvement du dragage du port d'El-Djemila et de Sidi Fredj et du nouveau port de Skikda.
- De la réparation du port de Dellys et de protection des rivages de Stamboul (Alger) et Marsa El Hadjadj (Oran).

Le secteur annonce la création à travers son programme d'action durant ce premier semestre 37.148 emplois dont 35.000 temporaires de trois (03) mois pour 2003, 700 tacherons et 1448 dans les entreprises et bureaux d'études.

Pour ce qui est des crédits, sur une enveloppe de 36,4 milliards de crédits de paiement délégués, les consommations ont atteint 17,3 milliards, ce qui représente un taux de 49%, pour ce semestre.

Cependant, le montant des crédits alloués au secteur est jugé insuffisant eu égard à l'importance des programmes de plus les besoins exprimés par les collectivités locales pour l'entretien et la réfection des routes essentiellement ne sont pas satisfaits en raison du système de répartition du budget centralisé. D'autre part, il devient de plus en plus nécessaire de s'orienter vers un financement pluriannuel de projets et en même temps vers une déconcentration vers les wilayate et les communes.

**Conclusion - Recommandations :**

La prise en charge progressive par le secteur des contraintes majeures que vivent aussi bien les opérateurs, que les citoyens en matière d'utilisation des infrastructures, se fait sentir à travers certaines réalisations telles que, les trémies dans les grands centres urbains, les tronçons de l'autoroute Est-Ouest à même de contourner les agglomérations et partant d'améliorer la fluidité de la circulation, les abris et ports de pêche, les interventions d'entretien et de réfection des routes et des pistes d'aérodromes.

Cependant, les Pouvoirs Publics devraient faire en sorte que les schémas directeurs et les programmes qui les sous-tendent bénéficient d'un statut à l'effet de leur assurer, dans le temps, une mise en œuvre effective et continue et les moyens financiers requis pour toute leur durée sans avoir à attendre les lois de finances.

Les travaux publics ont de tout temps et dans d'autres pays été considérés comme un des secteurs promoteurs d'emplois en ce qu'il permet à de multiples activités de se créer et se développer, à l'intérieur de certaines infrastructures ou le long des ouvrages. C'est ainsi que l'autoroute Est-Ouest d'une longueur de 1.216kms, dont le coût est estimé à 7 milliards de dollars est appelée à créer 100.000 emplois directs.

La protection de l'environnement, l'amélioration de la sécurité et la préservation des espaces de vie, sont des éléments à considérer dans tous les schémas directeurs que le secteur a finalisé ou ceux qui sont prévus d'être achevés vers 2006.

Le CNES qui a eu à insister sur l'importance que les Pouvoirs Publics ont accordé au développement harmonieux et intègre des infrastructures et des moyens de transport des marchandises et des personnes, attire l'attention sur les conséquences multiples du retard qu'accuse l'achèvement de certains projets et le lancement d'un très grand nombre.

La problématique de l'entretien du réseau routier, dans une approche cohérente et concertée, doit être une préoccupation permanente, d'autant plus que, plus de 50% du réseau sont constitués de routes communales que les APC ne peuvent prendre en charge. Il est important que la révision des lois sur la wilaya et la commune prennent en compte cette situation.

Il serait judicieux de créer un fonds pour l'entretien, comme c'est le cas dans d'autres pays. Le secteur devrait poursuivre et renforcer les actions initiées en matière de suivi des projets. A ce titre, il serait très utile d'envisager le regroupement des grosses entreprises autour de projets importants pour promouvoir d'avantage l'accumulation d'expertise et d'expérience et impliquer encore plus les moyens nationaux d'études et de réalisation.

Le BOT( Build Operate Transfert/ construire-exploiter-transférer) est défini comme une forme de financement privé ou mixte d'investissements publics ; il permet la prise en charge, par des tiers, du financement des infrastructures en mobilisant des ressources du marché sans alourdir l'endettement . Dans ce type de financement le pays fait appel à des capitaux des investisseurs privés pour les associer dans des secteurs où l'Etat exerce un monopole comme la réalisation de centrales électriques, d'autoroutes, de réseaux de production et de distribution de l'eau.

En contrepartie l'Etat accorde une concession à l'investisseur, c'est-à-dire la gestion et l'exploitation de l'infrastructure pendant une durée variable selon le contrat et le secteur, nécessaires à l'amortissement des frais de l'investissement et à la réalisation des profits. A la fin de la mise en œuvre du contrat BOT , l'Etat récupère l'infrastructure .

Dans la pratique, la formule BOT s'est révélée particulièrement complexe dans sa mise en œuvre en raison de la nécessaire maîtrise des différents aspects financiers , juridiques techniques, commerciaux et contractuels.

A travers le monde , peu de contrats BOT ont été signés dans la région du Moyen Orient - Afrique du Nord , contrairement à l'Asie et l'Amérique Latine. La formule a semble-t-il donné de bons résultats en Turquie aux Philippines, au Chili, en Chine et au Liban.

Consacrer la formule du BOT en Algérie signifie donc ouvrir le secteur des services à la concurrence autrement dit au secteur privé. Depuis déjà 1997, divers séminaires et rencontres ont été organisés pour proposer la prise en charge de grands projets tels que, l'achèvement du métro d'Alger , la réalisation d'une centrale électrique à l'ouest d'Alger, le projet portuaire d'Oran ainsi que d'autres projets routiers et touristiques. Jusqu'à présent aucune offre sérieuse ne s'est concrétisée.

Dans le cas particulier de l'autoroute Est-Ouest, en 2001, les atouts affichés, par le secteur, relatifs quant aux taux de rentabilité élevés offerts par le projet ont été confrontés aux prétextes des investisseurs liés au système de tarification du péage, censé amortir une partie de l'investissement. Les opérateurs étrangers sollicités estiment que le faible niveau des revenus en Algérie empêche d'appliquer des tarifs rentables et qu'on ne pouvait pas encourager l'investissement en exigeant que des - tarifs symboliques- soient appliqués sur certaines parties de l'autoroute .

#### 4.3 - les ressources en eau :

En raison de son appartenance géographique à la zone aride et semi-aride, l'Algérie est soumise à des conditions physiques et hydroclimatiques défavorables. De ce fait, les ressources en eau sont limitées, vulnérables et inégalement réparties dans le temps et dans l'espace. Cette situation se traduit par un déficit chronique en eau face à des exigences, sans cesse croissantes, exprimées par l'AEP, l'irrigation et les activités industrielles.

La situation de rareté de la ressource a été aggravée durant la décennie écoulée par une sécheresse persistante, malgré une bonne pluviométrie au cours de l'année 2002.

Les enjeux de l'eau d'ordre social, économique, écologique, sécuritaire et politique, sont considérables. Ils prendront plus d'ampleur et d'intensité au fil des ans si l'on n'accorde pas toute l'attention aux infrastructures qui abritent et véhiculent cette ressource fragile et si des dispositions appropriées s'inscrivant dans la durée ne sont pas prises pour sa préservation des atteintes et menaces diverses et pour lui assurer sa valeur économique réelle.

Performance de l'agriculture, développement de l'industrie, promotion du tourisme, efficacité des collectivités locales, efficience du système de santé, en un mot relance de l'économie, tout incite à considérer au cours de ce millénaire l'eau comme un facteur vital pour le développement social et économique du pays.

Malgré les réformes institutionnelles engagées et les investissements importants consacrés à de nombreuses réalisations, les objectifs n'ont pas été atteints.

En effet, on est encore loin d'un approvisionnement convenable en eau potable de l'ensemble de la population et de l'amélioration de la production agricole par l'extension des superficies irriguées.

Cette situation, non sans incidence sur l'économie et la sécurité alimentaire du pays exige plus que jamais une rationalisation de la gestion de l'eau car les ressources en eau enregistrent un net recul : la disponibilité en eau, actuellement moins de 530 m<sup>3</sup>/hab/an se trouve bien en deçà du seuil critique fixé par la banque mondiale de 1.000 m<sup>3</sup> par habitant/an ; d'ailleurs l'Algérie est classée parmi les 20 pays africains qui n'auront, d'ici l'an 2010, que 100 m<sup>3</sup> d'eau par habitant.

La question de l'eau a toujours bénéficié d'une attention particulière au niveau du CNES, dans ses précédentes productions, il a constamment attiré l'attention sur :

- l'urgence d'une évaluation concrète des actions menées à ce jour et celles à venir;
- la nécessité d'entreprendre des mesures pratiques et hiérarchisées, petites ou grandes, qui assurent progrès et maîtrise dans la mobilisation de l'eau, dans sa préservation et son traitement;
- la meilleure forme d'organisation et de gestion d'une ressource qui, bien que considérée comme don du Ciel, doit être désormais appréhendée par notre pays au même titre, sinon plus, que les hydrocarbures;
- la nécessaire implication de tous les acteurs concernés pour une plus grande coordination, cohérence et efficacité dans les actions;
- un effort de sensibilisation des usagers pour qu'ils deviennent partie prenante dans ce dossier brûlant.

Les résultats affichés par le secteur pour le premier semestre 2003 soulèvent encore quelques préoccupations liées notamment, à l'urgence qu'il convient de conférer à l'eau dans les domaines de la mobilisation, de l'affectation, de la distribution et du contrôle.

#### Résultats du semestre

Les potentialités en eau mobilisables sont globalement estimées à 16 milliards de m<sup>3</sup>/an ce qui correspond à environ 530 m<sup>3</sup>/hab/an : 09 milliards de m<sup>3</sup> par

an en ressources superficielles et 07 milliards de m<sup>3</sup> par an (dont 05 milliards dans les régions sahariennes) en ressources souterraines.

La confrontation «Besoins-Ressources» met en évidence une situation largement déficitaire. Face à cette situation, la recherche de nouvelles ressources en eau et d'investissements additionnels ont été effectués, notamment en ce qui concerne :

- de nouvelles mobilisations par la construction de nouveaux barrages pour porter le volume régularisé de 2 à 5 milliards de m<sup>3</sup>/an ;
- la réhabilitation des réseaux d'AEP pour ramener le taux de fuites de 50% à 20%, ce qui permettra d'accroître le volume d'eau distribué de près de 400 millions de m<sup>3</sup>/an ;
- la réalisation de stations d'épuration (STEP) dans les grandes et moyennes agglomérations afin de protéger les ressources et dégager un volume supplémentaire de l'ordre de 500 millions de m<sup>3</sup>/an d'eau pour l'agriculture et l'industrie.

En ce qui concerne le programme en cours, au plan financier, l'enveloppe budgétaire allouée au secteur s'élève à 429,34 Milliards de DA, et se répartit comme suit :

Dans le domaine de la réalisation des barrages et de transferts, le programme en cours concerne :

- Quatre projets structurants : Système Béni -Haroun, Systeme M.A.O (AEP du couloir Mostaganem - Arzew - Oran), Transfert Taksebt Tizi Ouzou -Alger et Hautes plaines sétifiennes.
- 15 Barrages et transferts en réalisation d'une capacité de 1,31 milliard de m<sup>3</sup> dont six (05) seront achevés avant la fin de l'année 2003.

En matière d'alimentation en eau potable , les infrastructures d'AEP existantes représentent une capacité globale de production de 2,1 milliards m<sup>3</sup>/an soit 5.800.000 m<sup>3</sup>/j, à partir des barrages, de forages et des sources, et ceci pour une demande estimée actuellement à 2,4 milliards de m<sup>3</sup>/an. La production

moyenne d'eau n'est que de 1,5 milliard de m<sup>3</sup>. Au niveau de la distribution, les pertes physiques (fuites) sont estimées à 30%, soit un volume annuel d'environ 400 millions de m<sup>3</sup>.

En matière d'hydraulique agricole, la superficie irriguée actuellement est de l'ordre de 420.000 ha dont 100.000 ha dans les régions sahariennes soit près de 5% de la surface agricole utile totale.

La petite et moyenne hydraulique est concernée par 330 000 ha. 900 retenues collinaires avaient été réalisées durant les années 80, elles totalisent une capacité de stockage de 118 millions de m<sup>3</sup> environ. Les quelques 400 retenues collinaires actuellement en exploitation totalisent une capacité de stockage d'environ 72 millions de m<sup>3</sup>, qui permet d'irriguer une superficie totale de 18 000 ha.

En matière d'assainissement, si les réalisations peuvent être considérées comme satisfaisantes (un linéaire de 24.000 Km, un taux de raccordement moyen national, hors population éparsée, estimé à 85%), les retombées attendues ne sont malheureusement pas à la hauteur des investissements réalisés dans ce domaine.

Il convient de noter qu'après le séisme du 21 mai 2003, les expertises techniques entamées, au niveau des barrages, puits, réseaux d'approvisionnement en eau potable et canalisations, ont démontré que les infrastructures se sont bien comportées, à l'exception de quelques puits, réservoirs, conduites d'eau et canalisations qui ont été affectés, sans grande gravité.

#### Conclusion et recommandations :

Le problème de l'eau est particulièrement sensible, en raison de son importance pour la satisfaction des besoins croissants de consommation des populations, mais aussi pour les activités industrielles et agricoles. Il est sensible également en raison de la menace que font peser sur cette ressource vitale la pollution, les

phénomènes climatiques tels que les sécheresses cycliques qui affectent le pays et les problèmes liés à la gestion.

Assurer des conditions fiables d'un service public de l'eau potable et de l'assainissement revient à produire et à fournir en permanence de l'eau en quantité suffisante, d'une qualité satisfaisante et au moindre coût. De même, assurer un service public d'assainissement consiste à collecter les eaux usées, à les épurer avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Ce sont deux politiques qui répondent le mieux aux attentes des populations tant au plan du confort et d'hygiène que des exigences d'un service public permanent.

Devant l'ampleur du déficit, des mesures d'urgence ont été arrêtées, des investissements conséquents ont été réalisés ; ils ont été orientés en direction de l'édification d'importantes infrastructures hydrauliques; il a été procédé à la mobilisation des ressources en eau conventionnelles et non conventionnelles. A propos de ces dernières, l'option en faveur du dessalement de l'eau de mer figure parmi les alternatives retenues, d'autant plus que les coûts de production ont tendance à baisser (0,6 dollar US /m<sup>3</sup> actuellement contre 1 dollar US , ces dernières années). Au moins 28 villes des zones du nord du pays sont susceptibles d'être alimentées par des stations de dessalement de l'eau de mer ; selon les prévisions une production journalière de 1 million m<sup>3</sup> à l'horizon 2005 est attendue. Cependant, l'attention mérite d'être attirée sur cette alternative car il paraît peu rationnel de recourir à cette ressource avant que les fuites ne soient réduites au strict minimum et que l'utilisateur ne participe à la prise en charge du coût de l'eau selon un niveau acceptable.

Le déficit en eau est d'ores et déjà évalué à 3 à 4 milliards de m<sup>3</sup> en 2020, même en cas de pluviométrie favorable.

A cet horizon , les disponibilités devraient être doublées par rapport au niveau actuel, pour atteindre près de 10 milliards de m<sup>3</sup>, grâce notamment à l'exploitation de la nappe albienne, la construction de nouveaux barrages, le dessalement de l'eau de mer et l'épuration des eaux.

A ces travaux titanesques qu'il faut réaliser en vue de limiter les risques à terme d'une grave pénurie d'eau, il est question aussi, de réhabiliter et de rentabiliser les 400 retenues collinaires que compte le pays, tout comme les quelques

20.000 forages et 100.000 petits puits ou encore la vingtaine de stations d'épuration à l'arrêt.

Il faudra impérativement réduire à tout prix l'énorme déperdition de l'eau potable, estimée actuellement entre 40 et 50 % des disponibilités entre fuites en amont et en aval des réseaux et piratages des conduites.

Pour assurer un service de qualité d'AEP, les besoins financiers seraient selon les estimations effectuées par le CNES dans son rapport sur l'eau, hors irrigation, de l'ordre de 1,15 milliard de \$US par an, soit 80 milliards de DA par an pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement.

Une telle exigence financière commande une nouvelle approche en la matière ; si les actions d'investissement et d'équipement menées à ce jour ont occulté complètement les critères économiques de rentabilité, il convient désormais de ne plus sacrifier les formes et les moyens de gestion au profit du résultat immédiat ou de l'impact social souvent éphémère.

Par ailleurs, la recherche de plus de rigueur dans la gestion de l'eau commande que les investissements de plus en plus rares soient utilisés eux aussi avec plus de rigueur et que les aspects liés à la compétence, au professionnalisme, au management et à l'expertise multiforme, doivent constituer plus que jamais une préoccupation majeure.

Au plan de la protection des ressources, sur la cinquantaine de STEP construite dans les années 80 nombre d'entre elles n'ont jamais fonctionné, d'autres sont en panne depuis longtemps à peine après un mois ou deux de fonctionnement.

Ce dossier a été repris depuis trois ans, huit STEP fonctionnent aujourd'hui, 24 autres ont été diagnostiquées et vont être rénovées alors que certaines sont irrécupérables.

A l'horizon 2020, les eaux usées représenteront près de 2 milliards de m<sup>3</sup> si la demande en eau est totalement satisfaite à cet horizon. Un tel volume, une fois épuré, pour des considérations écologiques ou de protection des ressources en eau, sera très apprécié quant à son utilisation par l'agriculture ou l'industrie.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que si l'eau usée épurée est utilisable pour l'irrigation, il y a tout de même une exigence de qualité qui doit être assurée, d'où la nécessité d'une réglementation de l'utilisation de ce type de ressources, qui à l'heure actuelle n'existe pas.

La question de la préservation et de la gestion rationnelle des ressources en eau doit figurer parmi les préoccupations majeures du pays ; une démarche appropriée consiste à combiner la gestion intégrée de l'eau avec celle des autres ressources naturelles.

L'intensification de la coopération est de nature à permettre de tirer profit des expériences des autres pays ayant une grande tradition dans le domaine de l'eau et à donner à cette ressource rare sa juste dimension, tout en respectant les équilibres écologiques. Aussi, la recherche de partenaires, au cas par cas, de l'option la plus adaptée et la plus idoine permet de nouer un partenariat efficace et loyal.

La formation et la qualification de la ressource humaine au plan de la gestion des ressources en eau, visant le développement de l'intégration des filières de l'eau au niveau de la formation et de l'enseignement professionnel, mérite une attention soutenue de la part des pouvoirs publics.

Les opportunités offertes par les satellites algériens « ALSAT » quant à l'utilisation de la télédétection pour la fine connaissance des ressources des eaux, des sols et des zones sensibles à l'érosion, ainsi que pour l'élaboration de banques de données en hydrogéologie et en hydroclimatologie, restent des actions fondamentales pour la protection et l'exploitation rationnellement les ressources en eau.

## 5 . EVOLUTION DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE

L'examen des données relatives à la conjoncture du premier semestre de l'année 2003 montre que celle-ci s'est déroulée dans des conditions climatiques favorables avec une répartition spatiale et saisonnière qui a favorisé en particulier la production céréalière .

Le taux de croissance prévisionnel de la production pour 2003 est estimé à +17% après la baisse de 1,3% enregistrée en 2002, soit une augmentation, en 2003, supérieure à celle de 2001 (+13,2%) qui a été une aussi bonne année agricole .

Le taux de croissance sans la céréaliculture est évalué à +6% . Ainsi, le niveau de croissance global est tiré à 65% par la céréaliculture . Les fortes fluctuations de la production céréalière nécessite la révision de la structure de pondération de l'indice de la production devenue inadaptée dans ce contexte .

La production céréalière obtenue est de 42,4 millions de quintaux, enregistrant ainsi la deuxième performance après celle de l'année 1996 qui a réalisé une production de 49 millions de quintaux .

Le plan national de développement agricole (PNDA) lancé depuis Septembre 2000, s'inscrit dans une démarche de rupture avec les anciennes approches, considérant l'exploitation agricole comme point de départ des propositions des plans de développement et de modernisation des activités et une rupture également avec l'état de désinvestissement qu'a connu le secteur . Il commence à donner des résultats encourageants, à travers notamment le développement du potentiel productif, le développement des infrastructures de valorisation des productions agricoles et l'extension des superficies irriguées, qui sont la résultante du retour de l'investissement et du soutien de l'Etat .

Par ailleurs, le PNDA qui apparaît comme un plan évolutif avec le réajustement annuel de ces programmes, reste conditionné par la typologie des exploitations agricoles et l'environnement économique et financier .

La publication des données du recensement général de l'agriculture (RGA) de 2001 contribuerait à donner plus de visibilité et de lisibilité dans les actions engagées par le secteur .

Il s'agit aujourd'hui de rompre avec les anciennes « habitudes » de mesures ponctuelles prises dans un climat général d'hésitation face aux mutations nécessaires d'une agriculture traditionnelle archaïque dont les retards freinent l'économie nationale dans son ensemble .

#### 5.1 - Evolution de la production végétale et animale :

La céréaliculture avec une superficie emblavée de 3,031 millions d'hectares, est en baisse de 3% par rapport à 2002 . Cette diminution enregistrée essentiellement dans les zones à faible potentialité, s'inscrit dans l'objectif de la politique de reconversion . Ainsi, avec 03 millions d'hectares emblavés et 2,5 millions d'hectares de jachère, le système céréalier utilise 5,5 millions d'hectares , soit 68% de la SAU .

Avec un rendement moyen national de 15 quintaux à l'hectare, la céréaliculture obtient un rendement jamais enregistré . Des rendements de pointe variant de 35 quintaux à l'hectare à 70 quintaux à l'hectare ont été réalisés dans les moyennes et grandes exploitations . Ces performances sont dues notamment

au respect des itinéraires techniques dans les zones d'intensification où le soutien conséquent de l'Etat est de 9000 DA par hectare représentant environ 30% du coût de production .

L'objectif visé à moyen-terme de produire annuellement 40 millions de quintaux de céréales représente le double de la production moyenne décennale mais ne couvre que 50 % environ de la demande nationale .

Mais aujourd'hui, l'objectif n'est plus d'assurer une autosuffisance céréalière, mais de diminuer les trop fortes instabilités de production .

L'oléiculture avec une production de 1,67 million de quintaux enregistre une baisse de 13% par rapport à 2002 (1,91 million de QX) .

La production enregistrée en légumes frais au premier semestre 2003 est de 12,48 millions de quintaux contre 16,92 millions de quintaux au premier semestre 2002, chutant de 26,2% en raison de la diminution des superficies réalisées de l'ordre de 23,6% .

La récolte de pomme de terre pour le premier semestre 2003 avec 6,67 millions de quintaux, est quasi identique à celle du premier semestre 2002 (6,74 millions de QX) .

La phoeniciculture avec l'intensification des traitements préventifs, le développement de l'irrigation du goutte à goutte et l'entrée en production des jeunes plantations a réalisé une production de 4,18 millions de quintaux (dont 49% en deglet-nour) en hausse de 13% par rapport à 2002 .

La production d'œufs de consommation à été de 1,544 milliard d'unités au cours du premier semestre 2003, contre 1,4 milliard d'unités au premier semestre 2002, soit un accroissement de +10% .

Pour les viandes rouges et blanches, la comparaison des niveaux de production entre les premiers semestre 2002 et 2003 indique une légère baisse de 2% pour les viandes rouges (153 000 tonnes au premier semestre 2003) et une quasi-stagnation pour les viandes blanches (745 000 QX contre 753 000 QX au premier semestre 2002) .

Malgré une bonne pluviométrie, certaines productions à l'image des légumes frais et du tabac n'ont pas atteint les objectifs escomptés en matière de production où de superficies réalisées . La production animale est marquée dans son ensemble par une stabilité .

## 5.2- Evaluation et impact de la mise en œuvre du PNDA :

Le rapport de conjoncture du secteur agricole ne peut-être envisagé, sans référence au PNDA et aux processus de mutation et de changement profond qu'il induit pour l'agriculture et par extension pour le monde rural d'une manière générale . Dans ce cadre, les actions soutenues ou encouragées par les différents programmes, visent l'accroissement de l'offre en produits agricoles, la réhabilitation des systèmes de production et la protection des ressources naturelles . Dans cette diversité d'objectifs, la finalité qui est l'augmentation de la production agricole et la consolidation de la sécurité alimentaire est-elle perceptible ?

Ce programme (PNDA) étalé sur quatre (04) années qui projetait une croissance moyenne annuelle de la production agricole brute à la fin du plan de 10%/ an , a eu comme résultat depuis sa mise en œuvre (2001-2002) des taux de croissance moyens annuels de +8,7% pour la production brute et +6% pour la valeur ajoutée , contre des taux de croissance moyens annuels de la décennie (1990-2000) de +5% pour la production brute agricole et +4% pour la valeur ajoutée .

Le PNDA qui est la « matrice mère » dans laquelle s'insèrent les différents programmes à mener a eu comme impact au niveau macro-économique, les résultats suivants :

En matière d'emploi, le nombre de postes créés au cours du premier semestre 2003 est de 93 700 postes en équivalents permanent , ce qui donne un cumul de 570 000 postes, soit un taux de réalisation de 87% de l'objectif qui est de 650 000 postes d'emploi, dont 250 000 postes pour les travaux de reboisement. Le secteur agricole s'inscrit ainsi comme le principal créateur d'emplois notamment dans les zones rurales . L'importance des emplois créés, pose néanmoins la question de la durabilité de ces emplois .

Le programme du PNDA a permis d'accompagner 204 000 exploitations sur un total de un (01) million, dont une grande partie est constituée de petites et moyennes exploitation (-20 HA) . Ce niveau d'adhésion peut-il s'expliquer par l'insuffisance des crédits où à la désaffection des exploitants envers ce plan pour raisons bureaucratiques et dans certains cas au manque de transparence dans l'octroi des crédits ?

L'objectif affiché par les promoteurs du PNDA d'arriver à long-terme à l'adhésion de 50% (500 000 exploitations) sera-t-il atteint compte-tenu que le soutien de l'Etat ne sera accordé à moyen terme qu'au niveau des crédits bonifiés . Une forte proportion de petites exploitations et d'éleveurs ne peuvent tirer profit de ce programme (trop petite taille) .

La superficie cumulée de la mise en valeur des terres à fin Juin 2003, est de 167 267 hectares, ce qui représente 18% de l'objectif . La réalisation de cet objectif qui constitue un des éléments de l'augmentation de la production par l'extension des surfaces entraînerait un accroissement de la SAU d'environ 11% (950 000 HA) .

Les plantations réalisées en arboriculture au cours du premier semestre 2003 sont de 80 947 hectares, en baisse de 6% par rapport au premier semestre 2002 en raison de la diminution des superficies dans la viticulture et dans les espèces rosacées, où un début de saturation est constaté. Les plantations cumulées sont évaluées à 294 000 hectares, soit une moyenne annuelle de 71000 hectares .

Le plan national de reboisement (PNR) qui constitue un important gisement d'emplois saisonniers pour les populations de l'arrière- pays montagnoux et qui fait appel à une main-d'œuvre peu qualifiée prévoit le passage du taux de boisement actuellement de 11 à 13% dans le nord du pays sur une période de 20 années, avec la plantation de 1,2 million d'hectares. Les plantations réalisées à fin juin 2003 sont de 131 500 hectares, soit 11% de l'objectif du PNR .

En matière de valorisation des productions, il est enregistré au titre du premier semestre 2003, l'achèvement de quatre- vingt (80) unités . La réalisation de ces unités, permettra la valorisation des produits agricoles à travers notamment le conditionnement et la transformation industrielle .

L'extension du développement agricole au développement rural permettra de mieux valoriser les actions du PNDA dans la lutte contre le chômage et le sous- emploi endémique dans les zones rurales . Les programmes inscrits au titre de la politique de développement rural visent :

- Le développement des actions par l'accompagnement économique du retour des populations rurales en exode et l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages des zones isolées . L'inscription de 674 projets ciblera 64 000 ménages représentant 450 000 personnes, soit 10% des populations concernées

- Le programme de lutte contre la désertification et le développement du pastoralisme avec 180 projets en cours de réalisation, concernera 183 communes pastorales comprenant 30 000 ménages d'éleveurs .

- Le programme de valorisation d'extension des espaces forestiers et d'aménagement des bassins versants, concerne 683 localités au profit de 22 000 ménages .

Ainsi, sur un nombre de 2000 projets de mise en valeur de proximité pré identifiés, 850 projets ont été validés et toucheront près de 116 000 ménages pour une population dépassant les 800 000 personnes .

Au vu de ces résultats, le PNDA comporte des insuffisances, au niveau de sa vision, qui entravent le développement des actions programmées . Ces insuffisances et limites se situent au niveau de :

- La relation agriculture industrie agroalimentaire constitue le point faible du plan . Le secteur des industries agroalimentaires de dimension modeste est particulièrement tourné vers l'extérieur . En vue d'accroître le taux d'intégration de la production nationale par les industries agroalimentaires, il est indispensable d'instaurer un partenariat entre les producteurs et les opérateurs concernés . Le cas de la tomate industrielle est l'exemple le plus illustratif .

- L'intensification de l'agriculture passe par un niveau de mécanisation élevé . En matière d'équipement de l'exploitation, les agriculteurs se sont fortement équipés (surtout tractorisés) durant les années quatre vingt, alors que les matériels étaient vendus relativement à bon marché du fait des subventions de l'Etat . Les mesures de stabilisation et d'ajustement structurel progressivement mises en œuvre depuis la fin des années quatre-vingt ont fortement renchéri le matériel agricole, entraînant sans doute une baisse du renouvellement et des achats nouveaux . Le soutien en cours par l'Etat pour l'acquisition de matériel agricole par les agriculteurs dans le cadre du dispositif du PNDA aurait pour effet, le développement de la mécanisation et la modernisation des exploitations .

- Le PNDA rencontre des difficultés au niveau du terrain, en raison de la faiblesse de l'encadrement des structures locales et des exploitations agricoles où selon le dernier recensement général de l'agriculture (RGA), près de 65% des exploitants sont illettrés .

### 5.3 - Conclusion :

Au cours des dernières décennies, l'agriculture n'a pas consolidé son poids dans l'économie du pays . Sa contribution au produit intérieur brut (PIB) est passée de 12,7% en 1967 à 10,45% en 1999 et à 8,8% en 2002 . Ce recul s'explique par le relèvement du poids des hydrocarbures dans le PIB, mais aussi par la faible productivité due aux mutations fréquentes que le secteur a connu et au manque de management dans les exploitations agricoles .

Le morcellement des terres agricoles qui est un acte antiéconomique, à connu un essor alarmant durant les dernières décennies pour les terres privées, en raison notamment des héritages . Ainsi, les petites exploitations (-10 HA) ont vu leur part passer de 69,52% en 1958 à 79,02% en 1973, enregistrant un gain de dix (10) points .

Le domaine public de l'Etat a connu aussi un morcellement suite à la restructuration des Domaines Agricoles Socialistes en EAC-EAI et le passage ainsi de la grande à la petite exploitation et dans certains cas à la micro exploitation, avec le partage de certaines EAC entre les attributaires .

Ainsi, l'objectif affiché de créer une agriculture moderne ne se trouve t-il pas confronté à des structures agraires morcelées et non susceptibles de promouvoir l'introduction du progrès technique .

Le décollage de l'agriculture doit se faire aussi à travers le financement et le soutien des grandes exploitations en mesure d'apporter un complément d'investissement, d'augmenter la productivité et promouvoir les exportations de produits agricoles jouissant d'avantages comparatifs en particulier les produits de l'agriculture dite biologique . (Les rendements de 35 à 70 quintaux par hectare enregistrés dans la céréaliculture ont été obtenus dans les moyennes et grandes exploitations ) .

La formation et le recyclage des agriculteurs pour l'assimilation des itinéraires techniques constitue un axe prioritaire, afin que d'une part les subventions accordées se traduisent par une augmentation de la productivité et d'autre part, aborder la question du renouvellement de la population active agricole et son perfectionnement . Quant à la formation supérieure, celle-ci doit être orientée vers l'encadrement de l'administration agricole et à la recherche agronomique . Les exploitations agricoles qui sont censées être le réceptacle des nouveaux

diplômés, sont-elles en mesure de prendre financièrement de nouvelles charges ?

La surface agricole utile (SAU) qui ne représente que 20% de la surface agricole totale (SAT), son extension par le biais des programmes de mise en valeur des terres en vue d'accroître l'offre en produits alimentaires, ne devrait s'accompagner à long terme que d'un gain de 2% de la part de cette SAU par rapport à la surface agricole totale .

Cet objectif d'augmenter la SAU en parallèle d'une jachère qui tourne autour de 2,5 à 03 millions d'hectares ne constitue-t-il pas un paradoxe ? Pour augmenter le potentiel de production, n'est-il pas nécessaire de réduire une partie de la jachère non exploitée par l'introduction de cultures adaptables ?

La facture alimentaire avec une valeur moyenne de 2,3 milliards \$, est constituée pour 25% en céréales de consommation . En vue de réduire la dépendance envers le marché mondial des céréales, n'est-il pas opportun de promouvoir des produits de substitution, notamment la pomme de terre et les légumes secs, à la consommation des produits céréaliers .

Les perspectives du secteur pour les prochains semestres devraient être renforcées par les actions dont certaines sont prévues par l'administration et d'autres à prévoir :

- Encourager la promotion et la valorisation des produits bio et du terroir .
- Mise en œuvre de la loi d'orientation agricole afin que les plans de développement puissent s'en inspirer .
- Dynamiser les exportations des produits agricoles frais à avantages comparatifs avérés en vue d'améliorer le niveau de la balance commerciale alimentaire .
- Développer la production des filières qui contribuent à l'amélioration des disponibilités alimentaires de large consommation (céréales- lait) .
- La promotion de l'investissement étranger par un partenariat pour la grande mise en valeur dans les zones sahariennes .
- Consolidation du système d'information statistique agricole à travers les résultats issus du recensement général de l'agriculture en vue de produire des données fiables .
- Mise en place d'un programme d'urgence dans les zones marginalisées .

- Concrétiser un partenariat véritable avec les populations rurales (à l'inverse d'une dynamique distributive) .

## 6 . EVOLUTION DU SECTEUR DES TRANSPORTS

Le rapport sur la conjoncture du premier semestre 2002 a insisté sur un certain nombre de situations qui n'ont pas permis au secteur des transports de répondre aux besoins induits aussi bien par le développement économique que par l'accroissement de la population et de sa mobilité.

Le rapport a fait ressortir un ensemble de contraintes pour la réalisation des programmes affichés par le secteur aux plans des réformes législatives et réglementaires, du renouvellement des flottes, de l'investissement dans de nouvelles infrastructures, de la modernisation des contrôles pour leur mise à niveau par rapport aux exigences de la protection du citoyen et de la conformité avec les règles internationales, de la promotion de la communication pour une meilleure efficacité de la mission de service public et de l'accroissement de la rentabilité des activités, de la recherche de partenariat, de la restructuration des activités, de l'ouverture de certaines activités au secteur privé par le régime des concessions.

Ces programmes au demeurant bien ciblés nécessitent des ressources financières très importantes que les crédits alloués au titre du budget ne pouvaient pas satisfaire, c'est ce qui a amené le secteur à identifier les actions par ordre d'importance de leur impact sur la suppression progressive des nuisances causées aux déplacements des personnes et des marchandises, sur l'amélioration de la prévention contre les risques d'accidents par la signalisation et le contrôle technique, sur l'allègement des contraintes financières qui pèsent sur les entreprises, la CNAN particulièrement, sur le renforcement des sécurités aériennes et maritimes et la refonte de l'organisation de l'activité portuaire par la mise en place de (03) autorités portuaires.

Par ailleurs, le secteur a considéré que la formation constituait une action fondamentale pour la promotion et l'amélioration des performances des entreprises et de l'administration centrale. A ce titre, il avait annoncé la refonte du système en cours par la création de trois établissements supérieurs dans les domaines ferroviaire, terrestre, maritime et météorologie et en priorité le lancement de l'école de l'aviation civile .

L'évolution des activités du secteur durant ce semestre est inégale. En effet :

- le transport aérien a connu une évolution négative de - 21,43% du fait du retrait des compagnies Khalifa Airways et Antinéa,
- le transport ferroviaire a connu le même sort avec - 3,64 % pour le transport des voyageurs et de - 5,94 % pour les marchandises,
- le transport maritime a par contre enregistré une augmentation de + 5,39 % en terme de tonnage global traité au niveau de l'ensemble des ports nationaux ;
- le transport routier a connu un accroissement de + 10,85 %.

En ce qui concerne les autres volets que sont la mise en œuvre de nouvelles réglementations, l'adaptation de la législation et de l'organisation des activités aux réformes économiques engagées par le pays et le niveau de réalisation des programmes d'investissement, la commission, n'a pu en évaluer l'évolution, en raison de l'absence d'informations.

Sur un autre volet, au niveau des risques routiers [4200 morts en 2002 et 1862 au cours du seul semestre de 2003, en augmentation de 1,5 % ; 40000 hospitalisés et 3500 handicapés à vie pour ce semestre ], le constat demeure toujours le même malgré les engagements pris pour réduire de façon sensible leur poids et leurs répercussions sur les plan économique et social.

Ces événements ont un coût fortement élevé susceptible de faire accroître davantage les dépenses sociales ( les charges pour l'Etat sont évaluées pour l'an 2002 à 35 milliards de dinars, soit 1,5 % du PIB) et de multiplier les drames familiaux.

## 6.1 - Les résultats enregistrés :

### 6.1.1-Le transport routier :

Le transport routier demeure le mode le plus sollicité, qu'il s'agisse des voyageurs ou des marchandises. Durant ce semestre, les offres ont progressé comme suit :

- Le parc des véhicules s'est accru de + 7,38 % pour le transport des voyageurs en passant de 48.725 à 52.321 unités et de + 10,85 % pour le transport des marchandises en passant de 189.656 à 210.243 unités.

- Le nombre d'opérateurs est passé de 41.030 à 42.788 (+ 4,28 %) pour les voyageurs et de 131.344 à 147.429 (+ 12,25 %) pour les marchandises.
- Les places offertes sont passées de 1.439.078 à 1.581.634 (+ 9,91 %).
- Le tonnage utile est passé de 1.927.812 à 1.971.034 tonnes (+ 2,24 %).

Le transport pour propre compte, en terme de véhicules, a représenté fin Juin 2003 un total de 143.611 unités contre 129.360 fin Juin 2002 soit une progression de 11 %.

Il est à relever que durant ce semestre, le volume des activités de la SNTR a diminué de - 12 % pour ce qui est du tonnage soit 1,277 million de tonnes contre 1,455 million à fin Juin 2002. Mais cette baisse est vérifiée pour l'ensemble des indicateurs.

Quant à l'ETUSA et suite aux mesures prises par le secteur, ses activités ont connu des améliorations à tous les niveaux, soit + 18,30 % pour le nombre d'utilisateurs qui a atteint 10.288.000, + 9,17% pour le chiffre d'affaires, et + 9,4 % pour le parc. En revanche, les effectifs ont baissé de 3,87% .

#### 6.2- Le transport ferroviaire :

Contrairement à ce qui était attendu, le volume des activités à fin Juin 2003 enregistre une baisse dans l'ensemble des créneaux. Le nombre de voyageurs a atteint 15,73 millions contre 16,33 à fin Juin 2002, soit une baisse - 3,64 %, le tonnage des marchandises a lui aussi baissé de - 5,94 % en totalisant 4,23 millions contre 4,5 à fin Juin 2002 et 4,5 à fin Juin 2001, le chiffre d'affaires a lui aussi connu une régression de - 2,29 % en totalisant 2,288 milliards de DA contre 2,384 à fin Juin 2002.

Ce constat traduit le marasme dans lequel se trouve la SNTF en raison du faible niveau d'investissement aussi bien en matériels qu'en travaux d'entretien et d'extension du réseau, bien que le secteur s'est vu inscrire en 2001 une enveloppe de 49 milliards de DA au titre du PSRE et qui devait être consacrée au parachèvement de la construction de (03) lignes (Tébessa / Ain Mlila, Tizi Ouzou / Oued Aissi et Senia / Arzew) et à la réalisation de la ligne

Mohammadia / Béchar et également à l'électrification du réseau de la banlieue d'Alger.

Cependant et à fin Juin 2003, les crédits n'ont pas été alloués et les projets pourtant considérés comme importants pour l'économie et la société continuent à attendre leur lancement.

Par ailleurs, les réformes pour améliorer la rentabilité de ce sous-secteur et lui permettre de participer davantage tant en qualité des services qu'en tonnage et en nombre de personnes transportées, tardent à voir le jour quand bien même le secteur a annoncé la conception et le début de leur élaboration.

Le dédoublement de la ligne Alger / Oran, la réouverture de la ligne Sud Blida / Djelfa et l'achèvement des projets sus cités de même que le lancement de lignes déjà projetées, le renforcement des moyens matériels, voire même leur modernisation seraient d'un apport considérable pour la promotion de ce mode de transport.

Le secteur, faut-il le rappeler a bénéficié, en 2002 d'une enveloppe de 9 milliards de DA destinée à :

- La relance de la réalisation des trois lignes citées plus haut.
- Le parachèvement du programme de doublement des tronçons Khemis / Oued Fodda, Bordj / Sétif.
- L'achèvement de la ligne Annaba / Ramdane Djamel.
- La refonte du système de télécommunications.
- La réalisation du renouvellement de voies sur différents tronçons du réseau existant.
- L'achèvement de la modernisation de quelques gares.

L'examen des réalisations à fin 2003 permettra une évaluation du dit programme et d'en mesurer l'impact sur la vie économique et sociale.

### 6.3- Le transport aérien :

Ce mode de transport qui avait enregistré en 2002 un accroissement sensible, s'est caractérisé pour ce semestre par un fléchissement important de ses activités à hauteur de - 21,43 % pour les passagers et - 2,89 % pour le fret.

Le nombre de passagers sur le réseau national est passé de 2.888.577 à fin Juin 2002 à 1.997.911 à fin Juin 2003, soit une baisse de -30,83 % alors que sur le

réseau international, il a progressé de 1,64 % en passant de 1.177.976 à 1.197.263. Cette situation est la conséquence du retrait des deux compagnies Khalifa Airways et Antinéa dont la part sur le marché intérieur est importante.

En ce qui concerne la compagnie Air Algérie, ce semestre a vu un accroissement du nombre de ses passagers sur les lignes intérieures de 20,83 % avec 568.360 contre 470.393 et un coefficient de remplissage de 60,06 % contre 49,45 % et une amélioration sur les lignes extérieures avec 833.491 contre 766.136 soit + 8,79 % et le coefficient de remplissage a été de 68,37 % contre 65,91 %.

Les activités de fret aérien ont enregistré une baisse évaluée à - 2,89% avec un volume de marchandises transportées de 13.049 tonnes contre 13.437 et cette baisse a concerné le réseau national (-4,79 %) et le réseau international (-2,20 %) . Pour Air Algérie la baisse a été de - 6,8 % soit -6,68 % sur les lignes intérieures et - 5,91 % sur les lignes extérieures.

Corrélativement à la baisse globale des activités, le trafic des aéroports a connu une baisse de 20,68 % en ne traitant que 76.671 avions contre 96.663 au premier semestre 2002. Pour la navigation aérienne aussi et en terme de « trafic de route », 66.503 aéronefs ont été traités contre 72.406 soit -8,15 %, la régression concerne les vols avec escale (- 15 %) tandis que pour les vols sans escale et ceux dits spéciaux, les hausses ont atteint + 8,66 % et + 2,47 %.

#### 6.4- Le transport maritime :

Pour ce qui est des marchandises dont le transport est assuré par la CNAN et CALTRAM, on enregistre une régression des deux sociétés soit - 10,8 % pour la première et - 74,5 % pour la seconde. Au total le volume transporté est de 1.208.051 tonnes contre 1.551.812 à fin Juin 2002 soit - 22,8 %.

Quant au transport des hydrocarbures assuré par SNTM / HYPROC, les réalisations se sont accrues de + 16,10 % avec cependant une baisse pour les produits raffinés et le brut condensât.

Le transport à la charge de l'ENTMV a connu une baisse qui a concerné les passagers (- 14,64 %) avec 144.049 contre 164.066, les véhicules (-11,34 %) et le nombre de traversées qui est passé de 397 à 327 soit - 17,63 %.

La baisse d'activité des entreprises nationales pour des raisons diverses, tout en profitant aux compagnies étrangères interpelle de nouveau les pouvoirs publics pour des mesures de redressement du pavillon national.

#### 6.5- L'activité portuaire :

Le trafic des ports nationaux a enregistré durant ce semestre, un volume global de 56.731 tonnes contre 53.841 tonnes à la même période de 2002, ce qui traduit une hausse de 5,39 % et qui se compose de 45.023 tonnes d'hydrocarbures et 11.708 tonnes de marchandises autres.

En examinant de plus près les activités, on relève que :

- Les marchandises hors hydrocarbures ont baissé avec - 2,58 % débarquées et + 13,25 % embarquées (+ 145 tonnes).
- Pour les hydrocarbures, le tonnage embarqué a augmenté de + 7,58% (+75 tonnes).
- le nombre de navires à l'entrée a atteint 5030 contre 4992 à fin Juin 2002 et 10231 pour l'année 2002.
- le nombre des conteneurs a atteint 236.257 dont 128.160 débarqués et 108.097 embarqués.
- les attentes en rade ont augmenté de 32,50 % pour les navires spécialisés et de 21,99 % pour les navires céréaliers en passant de 1,01 à 1,33 jours pour les premiers et de 2,38 à 2,91 pour les seconds.
- le séjour moyen à quai a diminué en passant de 3,5 à 3,43 jours pour les navires hors spécialisés et de 8,06 à 7,74 jours pour les céréaliers.
- le coefficient de remplissage des navires sur les lignes régulières a été de 53%.

Au delà des observations que l'on est amené à faire sur l'inadéquation entre l'évolution des activités des ports et l'augmentation du volume des marchandises importées, il est légitime de se poser des questions sur l'efficacité du fonctionnement des entreprises portuaires.

Au regard de l'évolution des principaux paramètres de gestion et des résultats financiers de la majorité de ces entreprises, il apparaît que la situation dans laquelle elles se trouvent, à savoir :

- L'exercice d'un monopole de fait sur le marché et par défaut sur toutes les activités commerciales portuaires qui perdure malgré la promulgation dans l'intervalle (1998/1999) de nouveaux textes législatifs et réglementaires abrogeant explicitement l'exercice du monopole et affectant à de nouveaux organismes (EPIC) les missions devant relever du statut régalién.
- Le « droit » de fait également de fixer leur propres tarifs sur les prestations qu'elles fournissent mais aussi sur celles vendues par les opérateurs privés autorisés à exercer des activités de « relevage » dans l'enceinte portuaire.
- Des charges portuaires sur les marchandises trop élevées, 10 % du prix des marchandises ,

ne devrait pas occulter les insuffisances que sont :

- Des rendements en deçà des normes admises. A titre d'illustration le Turn Around Time qui traduit les durées de séjour des navires en rade et à quai, les ports algériens continuent à le mesurer en jours alors que dans l'ensemble des ports de la méditerranée, la manutention navires / marchandises se calcule en heures.
- Une cadence de déchargement des marchandises qui demeure très faible, elle est évaluée pour le port d'Alger ,qui est censé être le mieux équipé, à 3 – 4 heures / docker / heure.
- Le sous équipement en moyens modernes de manutention.

La situation des entreprises bien qu'elle se caractérise par une amélioration importante des ratios de gestion et des paramètres financiers qui sont dus plutôt au statut actuel de leur activité qu'à des performances de rentabilité , devrait au moins être mise à profit pour faire en sorte que les ports améliorent la qualité de leurs prestations .

Les pouvoirs publics sont appelés à faire en sorte que les activités portuaires soient analysées en profondeur et que des mesures soient prises à l'effet de permettre à tous les ports du pays de se préparer à la concurrence, d'améliorer leur efficacité et de moderniser leur organisation et leur système de gestion. Pour ce faire, il est urgent de mettre en place les trois autorités portuaires.

### Conclusion et recommandations :

Dans ses précédents rapports, et sur la base du recueil des informations du secteur et des données extraites des situations qui ont fait l'objet de débats et d'analyses, le CNES avait pris note de la décision du gouvernement, dès l'exercice 2000, de consolider le programme de modernisation et de développement du secteur, tous modes de transport inclus et en intégrant les activités dans les enceintes portuaires.

A ce titre, le secteur a initié un grand nombre d'actions consistant essentiellement, à adapter les législations et réglementations aux réformes initiées par le pays, y compris les engagements extérieurs (accord d'association avec l'UE, adhésion à l'OMC), pour, favoriser les investissements de renouvellement et de modernisation des équipements et des installations, améliorer sensiblement le confort des usagers et la sécurité, renforcer les sécurités aériennes et maritimes, essentiellement pour atteindre les normes exigées par les règles internationales, préserver le pavillon national et enfin se préoccuper de l'organisation et de la formation.

L'analyse de la situation de ce secteur durant ce semestre montre que de nombreux programmes ont été lancés mais leur rythme de réalisation semble quelque peu lent par rapport à l'évolution des exigences induites entre autres par l'accroissement des usagers du transport et des flux internes et externes des marchandises. D'autres programmes n'ont pas encore connu de début d'exécution bien qu'ils aient été programmés, comme le cas de ceux inscrits dans le PSRE pour une enveloppe de 49 milliards de DA.

Au vu de l'importance stratégique des transports dans l'évolution économique et sociale du pays, le CNES recommande :

- Une prise en charge effective de tous les plans d'actions ayant fait l'objet de consensus et des arbitrages et ce, par l'allocation des crédits nécessaires à leur réalisation.

- Un suivi rigoureux des actions engagées et notamment celles concernant les grands chantiers que sont, le métro d'Alger, l'extension des voies ferrées actuelles, la réouverture de la ligne Blida / Djelfa, la réalisation de nouvelles lignes inscrites au programme du secteur.

- La mise en conformité des systèmes de sécurité et de contrôle des navigations aérienne et maritime, avec les réglementations internationales.

- L'élimination de toutes les résistances et des obstacles qui n'auraient pas permis la mise en place des autorités portuaires.
- Le renforcement de la concertation intersectorielle notamment avec le secteur de l'énergie pour accroître les capacités des ports pétroliers et en améliorer la gestion technique et managériale, avec le secteur des travaux publics pour une coordination dans la confection des plans et schémas directeurs des routes, autoroutes et voies ferrées et avec le secteur de l'aménagement du territoire et de l'environnement pour une utilisation plus judicieuse des espaces et la protection de la nature et du citoyen.

## 7 . EVOLUTION DE L'ACTIVITE COMMERCIALE

La conjoncture du secteur du commerce, pour le premier semestre 2003, a été déterminée par :

- le dynamisme des importations qui se maintient à la faveur des programmes d'investissements,
- la hausse des exportations des hydrocarbures qui a induit à la croissance du volume des échanges extérieurs,
- la persistance de phénomènes récurrents : le commerce informel, l'urbanisme commercial et la délinquance commerciale,
- les mesures de politique publique pour la préparation de l'adhésion prochaine de l'Algérie à l'OMC,
- la persistance de la tension en matière d'approvisionnement du marché du ciment et de la très forte demande de ce produit induite par le plan de relance économique et les programmes de logements engagés.

### 7.1 -Commerce extérieur :

Au 1<sup>er</sup> semestre 2003, le commerce extérieur a bénéficié de la hausse du prix du baril.

Les exportations constituées à près de 97% d'hydrocarbures, se sont élevées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2003, à 12,10 milliards de \$, soit une augmentation de 39,34% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre de l'année précédente. Cette performance s'explique par le prix des hydrocarbures.

Après une progression constante, les cours du baril ont connu, au 1<sup>er</sup> trimestre 2003 leur niveau le plus élevé, sous l'effet de plusieurs facteurs :

- crise au Venezuela ;
- incertitudes liées au conflit irakien ;
- climat rude de l'hiver 2002-2003.

Le prix moyen trimestriel d'exportation du pétrole brut a augmenté de près de 11 \$ / baril, passant de 21,19 \$ / baril au 1<sup>er</sup> trimestre 2002 à 32,03 \$ / baril pour la même période 2003.

La balance commerciale a connu un excédent de 5,64 milliards de \$ durant le 1<sup>er</sup> semestre 2003.

Les importations de l'Algérie au cours de ce semestre se sont accrues de 13,24% par rapport à la même période de l'année dernière. Elles sont passées de 5,70 milliards de \$ à 6,46 milliards de \$.

De même, les exportations au cours de cette période, ont enregistré une hausse de 39,34%. Elles sont passées à 12,10 milliards de \$ contre 8,68 milliards de \$ en 2002.

Au total, le taux de couverture des importations par les exportations est de 187% .

Pour ce qui est de la structure des importations, elles progressent de façon modérée, et ceci pour cause de la stagnation des biens de consommation et de la baisse de la facture alimentaire.

Le secteur des biens d'équipement et des matériaux de construction continuent d'émettre un dynamisme appréciable.

Les biens d'équipement représentent 38,98% du total des importations, soit 2,52 milliards de \$ avec un rythme de progression de 19,79%, ce qui est nettement supérieur à la moyenne.

Dans cette catégorie, les produits les plus dynamiques sont les véhicules automobiles (37,39%), les moteurs (110,63%), le matériel de commande électrique (71,37%) et les engins destinés à l'exploitation minière.

Dans le groupe de produits destinés au fonctionnement de l'outil de production, ce sont les matériaux de construction qui enregistrent les meilleures progressions (barres en fer et en acier : 48,26%, ciment : 44,98%, bois 30,39%), par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2002.

Ceci confirme que le BTP sera certainement l'un des moteurs de la croissance domestique pour l'année 2003.

A part les huiles alimentaires brutes importées pour l'industrie, la majorité des produits agro-alimentaires, à l'exception de la viande (90,55%), ont connu une baisse dans l'ensemble assez significative (-4,53% pour les céréales, -7,48% pour le lait et les produits laitiers, 17,81% pour le sucre).

La baisse des importations des produits alimentaires n'est cependant pas assez forte même si la tendance baissière par la reprise de la production agricole nationale est confirmée. La facture alimentaire de l'Algérie reste au dessus de 1,28 milliard de \$.

En conclusion, pour la structure des importations, les premiers postes restent les véhicules automobiles, les produits pharmaceutiques et les céréales.

Concernant les exportations, elles ont été soutenues par un prix élevé du baril de pétrole et par une augmentation des exportations hors hydrocarbures.

Les exportations ont progressé de 40,65% comparativement au 1<sup>er</sup> semestre 2002. Elles ont atteint 12,10 milliards de \$ dont 11,75 milliards de \$ pour les hydrocarbures et les lubrifiants.

Les exportations hors hydrocarbures ont atteint, durant le 1<sup>er</sup> semestre 2003, 343 millions de \$.

Les principaux produits exportés sont les huiles et autres produits issus de la distillation avec 86,3 millions \$, suivent les dérivés minéraux et produits chimiques.

L'Algérie a exporté pour 23 millions de \$ de produits alimentaires dont 3,31 millions \$ pour les dattes et 2,6 millions \$ pour les crustacés.

Il est à relever que les biens d'équipement industriel ont enregistré une bonne évolution, surtout, l'industrie aéronautique avec l'exportation de turboréacteurs et turbopropulseurs qui ont atteint 8,3 millions \$.

Pour ce qui est de la répartition des importations par mode de financement, il reste le point faible du commerce extérieur de l'Algérie avec une proportion de 80,44% des importations financées en cash et uniquement 11,60% d'utilisation de lignes de crédit.

S'agissant des principaux partenaires de l'Algérie, il y a lieu de noter que l'Italie est le 1<sup>er</sup> client avec 2,283 milliards de \$ d'importations en provenance de l'Algérie et des exportations de 713 millions de \$.

La France reste le 1<sup>er</sup> fournisseur de l'Algérie avec 1,575 milliard de \$ d'exportations et 1,198 milliard de \$ d'importations.

L'Espagne, principal client de l'Algérie pour les produits hors d'hydrocarbures, importe pour 1,254 milliard de \$ et exporte pour 364 millions de \$. Ce qui fait de l'Espagne le 3<sup>ème</sup> client et le 5<sup>ème</sup> fournisseur.

Les Etats Unis sont le 2<sup>ème</sup> client de l'Algérie avec 1,392 milliard de \$ et le 4<sup>ème</sup> fournisseur avec 411 millions de \$.

Il est à remarquer, parmi les fournisseurs, aucun pays arabe dans les 15 premiers, à l'exception de l'Egypte et le Maroc qui passent en 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> rang avec respectivement 121 et 82 millions de \$ de produits importés d'Algérie.

Le bilan du dispositif de promotion des exportations hors hydrocarbures :

La spécificité de l'économie algérienne (mono-exportation avec près de 96% d'hydrocarbures) nécessite la diversification des activités d'exportations hors hydrocarbures.

Les opérations d'exportation nécessitent un savoir faire, des frais spécifiques lourds, une confrontation à de nombreux intermédiaires et une prise de risque élevée.

La promotion et le développement des exportations hors hydrocarbures est devenu une option stratégique pour l'Algérie. Mais cette activité n'arrive pas à évoluer dès lors que rarement le montant de 500 millions de \$ par an ne fut dépassé.

Pour faire face à cette faiblesse, les pouvoirs publics ont mis en place dès 1996 un dispositif d'encadrement en faveur des entreprises exportatrices.

L'Algérie a affirmé sa volonté de développer les exportations hors hydrocarbures en instituant plusieurs structures devant accompagner les exportateurs dans le processus de vente sur les marchés extérieurs :

- Le Fonds National Spécial de Promotion des Exportations (FNSPE) ,
- La Société Algérienne des Foires et Exportations (SAFEX),
- La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX),
- La Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI).

Les dispositifs incitatifs en matière d'exportation :

Les Pouvoirs Publics ont mis en place des dispositifs incitatifs pour donner assistance aux entreprises exportatrices, à savoir :

- Sur le plan fiscal : tous les produits et services exportés bénéficient de l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée.  
Deux articles de la loi des finances pour l'année 1996 ont modifié :
  - a)- les dispositions de l'article 138 du code des impôts directs en vue d'exonérer l'impôt sur les bénéfices des sociétés, pour une durée de cinq années ;
  - b)- l'article 209 du code des impôts directs dans le but d'exempter le versement forfaitaire pendant cinq ans, pour les entreprises exportatrices de biens et services.
- Sur le plan douanier : il a été mis à la disposition des entreprises exportatrices un allègement de la procédure de dédouanement à l'exportation.

Il s'agit de la dispense de l'obligation de dépôt de caution pour les marchandises importées pour transformation et destinées à la réexportation, l'importation en franchise d'emballages vides destinés au conditionnement de marchandises exportables et l'accomplissement des formalités douanières à l'exportation au niveau des usines.

Remarque :

Le dispositif de promotion des exportations hors hydrocarbures mis en place depuis plusieurs années n'a pas donné de bons résultats.

Le montant des exportations hors hydrocarbures demeure marginal malgré les dispositifs mis en place par les Pouvoirs Publics.

Il est à noter que parmi les points faibles un déficit en communication dont font preuve les organismes cités à destination des entreprises exportatrices :

- le manque de volonté des entreprises à vouloir développer des flux d'exportation ;
- l'inadaptation des produits qui ne sont pas conformes aux marchés étrangers.

En conclusion, en matière d'exportation hors hydrocarbures, il faut, aussi, définir les objectifs et la stratégie de développement des exportations, et procéder à l'évaluation des actions de promotion des exportations.

Le processus des négociations de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC : Depuis 1987, année de l'intention d'adhésion de l'Algérie à l'OMC, il a été tenu cinq réunions multilatérales, trois rounds de négociations bilatérales sur l'accès aux marchés de marchandises et des services et trois rencontres plurilatérales sur l'agriculture.

Les négociations multilatérales : L'Algérie a eu à répondre à près de 1.200 questions des pays membres de l'OMC. Ces questions portaient sur la politique affectant le commerce des marchandises, le régime commercial de la propriété intellectuelle, les politiques économiques, le projet de calendrier concernant les dispositifs législatifs et réglementaires qui visent à assurer la conformité des textes juridiques avec les accords de l'OMC.

Les négociations bilatérales : Elles ont porté sur l'examen des offres relatives à l'accès aux marchés des marchandises et des services que l'Algérie a transmis en février 2002 à l'OMC.

Sur cela, les négociations ont été engagées :

- le 18 février 2003 avec les Etats de l'Union Européenne ;
- le 22 mars 2003 avec l'Australie, la Turquie, la Corée, l'Uruguay, Cuba, Panama, la Pologne et la Suisse,
- mai 2003 : avec la Nouvelle Zélande, les Etats-Unis, le Canada, le Vénézuéla, l'Argentine et le Japon.

Ces négociations ont porté sur les marchés des produits industriels, des produits agricoles et des services.

Les réunions plurilatérales : d'une manière générale, elles concernent l'agriculture. Les négociations ont porté sur les questions de politique agricole, ce qui a permis à l'Algérie de mettre en exergue les objectifs du PNDA. Les

Etats membres, se sont intéressés à la nature et au niveau de soutien accordé par l'Etat algérien à l'agriculture.

Enfin, la série des négociations engagées a permis à l'Algérie d'affiner les approches qui ont trait aux différents volets et d'apporter des réponses aux attentes des Etats membres.

Dans la prospective de la préparation de la 6<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail chargé du dossier de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC, des offres révisées ont été préparées et concernent les concessions tarifaires portant sur les produits agricoles, les produits non agricoles, l'identification des secteurs des services qui peuvent être éligibles à la négociation et le programme de la transformation des textes législatifs et réglementaires.

Toutefois, il est à noter que le sixième round des négociations pour l'adhésion de l'Algérie à l'OMC est prévu pour le 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2003 à Genève et qu'elles devront être clôturées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2004, avant le lancement du cycle de Doha qui est prévu, quant à lui, pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2004.

Aussi, il est à rappeler que le prochain round traitera de l'état d'avancement des négociations bilatérales et les questions – réponses parvenues à la délégation algérienne après la réunion du mois de Mai 2003.

Au cours de ce sixième round, il serait question de l'état d'avancement des réformes législatives engagées par l'Algérie.

Dans ce chapitre, sur les douze textes législatifs et réglementaires que devrait engager l'Algérie pour être conforme avec l'OMC, neuf ont déjà été modifiés et adoptés par le Gouvernement et les trois autres textes de loi restants qui portent sur la normalisation, les redevances douanières et les instruments juridiques, de défense commerciale, doivent être finalisés avant la fin de l'année 2003.

Il est à préciser que l'accélération du rythme de révision des textes de loi se fait par voie d'ordonnance.

## 7.2 - Commerce intérieur :

L'évolution du marché interne montre encore une fois que pour ce semestre, il n'a pas été observé une amélioration au plan de la réduction de l'impact du

commerce informel sur le fonctionnement de l'appareil de production et de la lutte contre la contrefaçon.

Les pratiques en marge de la réglementation se prolifèrent de plus en plus et les Pouvoirs Publics ne semblent pas prendre les mesures adéquates pour mettre fin à ces phénomènes.

Le commerce informel a pris naissance à l'ombre du système de monopole de l'Etat sur le commerce extérieur. Le déséquilibre entre l'offre et la demande et les pénuries induites par le mode de fonctionnement du marché intérieur ont contribué à l'apparition d'une spéculation qui a contribué au développement de marchés parallèles.

Aujourd'hui, le commerce informel a pris une croissance inquiétante dans l'économie algérienne à la faveur de l'instauration de l'économie de marché.

Selon le Ministère du commerce, la part de niveau du marché informel serait de l'ordre de 35 % du PIB dans la sphère commerciale. Mais cette évaluation est difficile comme cela apparaît dans « l'encadré » sur cette question développée plus loin.

Aussi, un certain nombre de mesures doivent être prises pour faire face à ce phénomène récurrent, comme :

- la mise en place d'un système d'informations pour la surveillance des marchés,
- l'organisation des circuits de distribution afin d'assurer la transparence des transactions,
- l'accélération du processus des réformes économiques (investissement et relance économique) afin d'orienter l'emploi vers le marché formel.

Aussi, un autre phénomène qui mérite d'être souligné est celui de la contrefaçon qui est considéré comme un paramètre de déséquilibre des activités productives. Le flux de marchandises contrefaites d'importation est devenu dense depuis le processus de libéralisation du commerce extérieur de l'Algérie.

Cette situation s'est aggravée par la méconnaissance du phénomène de la contrefaçon du fait :

- de son caractère marginal jusqu'à la libéralisation du commerce extérieur de l'Algérie,
- et de la non-préparation des services chargés du contrôle économique de l'Etat.

Il est à relever, que le marché national est caractérisé par l'existence de quantités considérables de produits contrefaits, dans les branches d'activité des textiles et cuirs (confection, articles de sport, chaussures, ...) cosmétiques, pièces de rechange automobiles, matériel informatique, etc...

En effet, les branches d'activité textile, pièces de rechange automobiles, cosmétiques enregistrent des dommages importants du fait de l'ampleur de ce phénomène et l'offre disponible sur le marché est estimée de 50 % à 60 % de produits contrefaits.

La préservation de la production nationale dans ces branches d'activité qui représente une part importante du tissu industriel PME/PMI, nécessite une intervention rapide pour faire face aux effets dommageables de la contrefaçon sur l'industrie nationale.

Il est à signaler que la réglementation algérienne constitue une limite pour une lutte contre ce type de fraude. Le dispositif de production prévu par l'ordonnance de 1966 n'est pas adapté à une lutte efficace contre ce phénomène.

Face aux grandes mutations économiques et l'ouverture de l'économie à l'investissement étranger, l'Algérie doit adapter sa législation en matière de contrefaçon pour faire face à la libre concurrence, et elle doit établir des règles qui protégerait la reconnaissance de la propriété intellectuelle.

En ce qui concerne le marché national, durant le 1<sup>er</sup> semestre 2003, celui-ci a connu dans l'ensemble une offre appréciable aux différents stades de la distribution pour la plupart des produits alimentaires de large consommation.

Pour ces produits (semoule, farine, café, sucre,...) aucune tension n'a été enregistrée durant le 1<sup>er</sup> semestre 2003 et l'offre a été supérieure aux besoins. Les prix de ces produits n'ont pas connu de fluctuations.

Le marché des fruits et légumes, quant à lui, s'est caractérisé par une hausse des prix à la consommation. Cette situation est due au manque de transparence qui a été constaté dans les circuits de distribution (de grandes quantités de produits

agricoles ne transitent pas par les marchés de gros, ce qui résulte le libre cours à la spéculation).

Pour ce qui est des viandes rouges, leurs prix n'ont connu une hausse qu'à partir du mois de juin 2003. Ceci s'explique par les faibles apports en cheptel vif destiné à l'abattage. Par contre les prix des viandes blanches ont demeuré à un niveau élevé. Cette situation est liée à la réduction de l'élevage du poulet en raison des maladies engendrées par les fortes chaleurs qui font augmenter le taux de mortalité.

Concernant les matériaux de construction, les prix à utilisateurs, pour le ciment, sont restés élevés du fait de la persistance de la tension en matière d'approvisionnement du marché et la demande du ciment induite par le plan de relance économique et les programmes de logements engagés.

Pour le rond à béton, ses prix ont connu une légère baisse et sont passés de 3.500/3.600 DA à 3.200/3.300 DA/Quintal. Ceci est dû à l'augmentation de l'offre à partir de l'importation et de la production nationale. Malgré cette baisse, ce niveau de prix est en hausse de 24% par rapport à la période du 1<sup>er</sup> semestre 2002.

Les prix du bois sont restés stables (22.000 DA/m<sup>3</sup>). Néanmoins, pour les matériaux de construction, il a été relevé ce qui suit :

- la production du ciment a connu un recul de 10,5% contrairement aux importations qui sont en hausse de 71%,
- l'offre des aciers de construction dont 80% sont importés, a augmenté de 5%,
- les quantités de bois importé n'ont pas évolué.

S'agissant du contrôle économique, les agents de contrôle ont relevé, durant le 1<sup>er</sup> semestre 2003, 45.000 infractions à la réglementation.

Malgré la signature de l'accord d'association avec l'UE et l'adhésion prochaine de l'Algérie à l'OMC, les ventes sans factures restent importantes.

Le bilan des services de contrôle, au premier semestre 2003, indique que les ventes sans facture correspondent à 26,5 milliards de DA, soit deux tiers du montant découvert l'année dernière (41 milliards de DA). Cela équivaut à environ 300 millions de \$ (500 millions de \$ en 2002). Les montant découverts, ne constituent qu'une partie de l'ensemble des ventes sans facture.

Ces dernières s'assimilent à de l'évasion fiscale et représente une forme de concurrence déloyale.

Par ailleurs, les services de contrôle ont effectué, au cours de cette période, 252 500 interventions. Ils ont relevé 45 000 infractions. Les agents de contrôle ont dû dresser 41 500 PV de poursuites judiciaires. Ils ont aussi procédé à la fermeture de 3 800 locaux.

Au niveau des frontières, les quantités de marchandises bloquées s'élèvent à 14 500 tonnes. Il a été prélevé 5500 échantillons à des fins d'analyse. Il s'est avéré que 18 % sont non conformes, contre un taux de 23 % au cours de l'année 2002.

On peut remarquer, en comparaison avec les chiffres du semestre précédent, qu'il y a une amélioration des activités de surveillance et une prise de conscience des opérateurs du facteur qualité, comme un moyen important pour faire face au marché mais qui n'est pas suffisante.

Aussi, les problèmes posés par la qualité et la certification constituent le support essentiel de toute exportation. Par ailleurs, les importations n'étant soumises à aucune norme de qualité déstabilisent la production nationale. La modernisation et la mise à niveau de l'économie sont remises en question. En fait, c'est tout le problème du maillage du contrôle économique qui est posé.

Il est également important d'entreprendre des simulations pour anticiper sur l'évolution des importations par rapport au coût du marché national dans différents secteurs, de situer les branches les plus touchées et de réfléchir à la mise en place de règles de protection en développant les normes et les systèmes de contrôle car dans un contexte concurrentiel exacerbé, il est à rappeler que la préparation de l'Algérie à l'adhésion à l'OMC et à la zone de libre échange euro-méditerranéenne se présente avec des insuffisances de capacités d'exportations hors hydrocarbures et de systèmes de normes et qualité désuets incompatibles avec les règles de l'économie mondiale.

#### Conclusion et recommandations:

Le CNES considère que la situation actuelle qui est caractérisée par l'anarchie des activités de commerce constitue une menace pour le consommateur et pour le commerçant respectueux des lois.

Les actions engagées par les Pouvoirs Publics en matière de lutte contre la délinquance commerciale méritent d'être mises en relief et devront être poursuivies sur la base d'une refonte des méthodes actuelles. La coordination intersectorielle est insuffisante et devra être prise en charge au niveau de l'Etat compte tenu des dérives importantes constatées et de leurs conséquences tant sur la fiscalité, que pour la santé des consommateurs.

Les Pouvoirs Publics devront réactiver les actions d'assainissement du marché contre les pratiques illégales et ce en réorganisant les structures chargées des contrôles. Aussi, la prolifération des circuits et des marchés informels ne faisant qu'augmenter, il y va de la santé du citoyen.

Les effets des pratiques en marge de la loi gagnent de plus en plus du terrain et l'Etat est impassible face à ces phénomènes dont la généralisation à un grand nombre de créneaux constitue une menace pour aussi bien pour les commerçants et producteurs légaux que pour les consommateurs.

Le CNES ne cessera pas d'attirer l'attention encore une fois sur ces risques et les conséquences tant pour l'économie nationale que pour la santé du citoyen que présentent ces pratiques.

La question qui se pose est de savoir si les Pouvoirs Publics sont disposés à prendre en charge l'éradication de ces phénomènes et la moralisation de l'acte commercial.

## L'économie informelle

### Introduction

L'économie informelle est un phénomène ancien et universel ; elle n'est pas propre à l'Algérie. Dénommée aussi « l'autre économie », elle est en pleine expansion dans tous les pays du monde et ce, quel que soit leur niveau de développement.

Le domaine de l'informel varie d'un pays à un autre, d'une ville à une autre d'un même pays et même d'un quartier à un autre d'une même ville. Il est constitué des activités productives, commerciales et de service en marge des lois et réglementation. Il contribue à la création de richesses et de l'emploi.

L'informel se caractérise par sa diversité et sa grande opacité. Son appréhension et sa mesure sont complexes en raison de l'hétérogénéité et des difficultés pour délimiter les activités qui le composent.

L'économie informelle appelée aussi Economie Non Observée(ENO)est segmentée en trois (3) catégories.

- secteur informel de survie: représenté par des petits vendeurs et de petits artisans à la recherche d'un revenu de subsistance.
- économie illégale : dont la production de biens et services ainsi que leur distribution, commercialisation ou leur possession sont interdites par la loi.
- économie souterraine: caractérisée par des activités légales mais, une partie ou la totalité de la production est dissimulée pour de multiples raisons telles que l'évasion et la fraude fiscale et para fiscale, la fraude sur les cotisations sociales, les sous déclarations de l'emploi, la transgression aux normes du travail définies par la loi et échappement à l'observation statistique.

En d'autres termes, l'économie informelle est définie comme étant toutes activités de production, de distribution ou de prestations de services exercées en marge de la législation et de la réglementation fiscales, commerciales et sociales.

L'évaluation des activités informelles permet d'ajuster les principaux agrégats macro économiques, tels que le PIB, le niveau des revenus et des consommations ainsi que le niveau de l'emploi, d'où la révision en baisse du niveau du chômage et la révision en hausse du revenu et de la consommation.

L'économie informelle en Algérie :

L'économie informelle a toujours existé en Algérie, son émergence a eu lieu dès les années 70 ; elle s'est développée, au cours des années quatre vingt(80) suite aux difficultés engendrées par le passage d'un système de gestion planifiée vers une économie libérale. A partir de 1990, son expansion s'est accélérée à cause :

- de la récession économique;
- de la levée du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur et de l'incapacité du produit national à relever le défi sur le plan qualité;

- de la restructuration du potentiel économique, notamment public;
- du développement du secteur privé, mal contrôlé;
- de l'application du programme d'ajustement structurel;
- du problème de sécurité;
- des taxations douanières prohibitives sur certains produits qui poussent à la fraude.

Toutes ces transformations ont donné lieu à une stagnation des investissements publics et un fort ralentissement des créations d'emploi. L'importance de l'offre de main d'œuvre en raison de la croissance démographique, ne pouvait être absorbée par l'économie structurée en difficulté. Par ailleurs, les réformes engagées ont largement amplifié la détérioration du marché du travail par la perte d'un nombre considérable d'emplois estimé à plus de 600.000.

Ce déséquilibre entre l'offre et la demande d'emploi a induit une forte croissance du chômage. En effet, le taux de chômage n'a pas cessé d'augmenter depuis 1986 pour atteindre ces dernières années plus de 27 % de la population active. En parallèle, on assiste, du fait des réformes du PAS, à une érosion considérable du pouvoir d'achat des salariés et à la paupérisation des catégories de population (jeunes, personnes âgées, femmes seules, familles nombreuses).

Dans ce contexte, le secteur informel s'est développé et a offert des emplois et des revenus à des chômeurs, à des ménages que le filet social et les programmes d'emploi d'attente n'ont pas pu prendre en charge en raison des restrictions budgétaires édictées par les institutions internationales.

La période 1990-1995 est celle qui enregistre une tendance à la baisse de l'offre d'emploi et une forte demande par rapport aux périodes précédentes.

Face à cette situation, la population a versé dans la pratique d'activités non structurées et plus communément qualifiées d'informelles.

Ce secteur qui occupait en 1992 plus de 17 % (600 000) de la population occupée non agricole, a vu l'effectif augmenter en 1997 à 962 000, soit environ 22%. Il a atteint actuellement près de 1,4 million.

Les activités les plus concernées par l'informel sont essentiellement les petites entreprises de production, d'artisanats non déclarés et surtout le commerce, la restauration et les services fournis aux ménages. Aussi, ces activités

informelles se sont-elles développées dans les secteurs du BTP, du commerce et des services, où il existe une grande flexibilité de la relation de travail: forte mobilité de l'emploi. Cet état s'explique en grande partie par le caractère précaire de la relation de travail, les disparités salariales, l'instabilité des travailleurs...

Les activités informelles ont pris de l'ampleur grâce à leurs capacités à prendre en charge des situations et des demandes que le secteur structuré ne peut pas satisfaire.

Certains analystes affirment qu'il existe sur le plan économique une complémentarité entre le secteur structuré et le secteur non structuré, du moment où ce dernier permet de fournir un revenu suffisant à une population active que l'économie structurée n'a pas pu assurer.

En effet, ce secteur a constitué une sorte de « soupape de sécurité » à la crise du marché du travail caractérisée par le licenciement économique et la réduction des offres d'emploi du secteur formel, alors que la population active potentielle continue d'augmenter.

De phénomène marginal, l'économie informelle a pris de nos jours une croissance inquiétante en se propageant dans toutes les activités de l'économie de marché. Son expansion obéit aujourd'hui, à d'autres objectifs plus ambitieux, principalement la recherche d'un profit maximal non déclaré et non soumis aux obligations légales de paiement de charges fiscales, para fiscales et sociales.

Quelques ordres de grandeur de l'informel

1- Dans le monde :

La part de l'emploi informel dans l'emploi total (hors agriculture) au niveau mondial représentait pas moins de 39 % en 1980 et 45 % dans les années 90 ; elle est en constante progression (source BIT).

En 1997, la part du secteur informel dans le PIB hors agriculture était de l'ordre 26,7% dans les pays du Maghreb, de 37,2 % en Afrique subsaharienne (58 % au Niger et au Ghana) et de 33,6 % en Asie (48% au Pérou).

En Italie, 40 % du PIB provient de l'informel, il est concentré dans le secteur productif, en particulier dans l'industrie du cuir et des textiles.

En Egypte, au Maroc et en Tunisie, la prise en compte du niveau de l'emploi informel dans l'emploi total a permis d'ajuster le taux de chômage variant entre 15% et 18 % de la population active.

## 2- En Algérie :

L'économie informelle contribue actuellement à la formation du PIB hors hydrocarbures à hauteur de 12%(selon forum des chefs d'entreprises) et de 35 % selon le Ministre du Commerce.

L'intégration de l'emploi informel permet de réduire le taux de chômage qui serait selon certains experts compris entre 18% et 22 % .

En ce qui concerne le système de protection social, selon la CNAS, les revenus des non salariés sont pratiquement de même volume que les revenus salariés; mais au plan de la contribution au financement de la sécurité sociale , la participation des revenus non salariés reste insignifiante par rapport à la contribution des salariés, d'où l'ampleur de l'évasion sociale. D'autre part, ces non salariés bénéficient au même titre que les autres de toutes les infrastructures sanitaires, d'éducation et de formation, routières etc....

Une enquête menée par le CREAD en 2001 révèle que dans 7500 PME enquêtées, environ 41 % des effectifs ne sont pas déclarés à la sécurité sociale.

La CNAS, dans le cadre de lutte contre l'évasion sociale , a effectué, entre 2001 et 2003, plus de 50 000 contrôles. Cette opération a permis l'immatriculation de 80 000 employeurs et le redressement de la recette de 3 milliards de DA.

Par ailleurs, les opérations de contrôle menées par l'inspection Générale du Travail en collaboration avec la CNAS ont permis d'aboutir à un taux de non déclaration dépassant les 40%. A titre d'exemple, en 2001, sur 7 679 lieux de travail inspectés, regroupant plus de 42 000 travailleurs, près de 18 000 travailleurs n'étaient déclarés à la sécurité sociale.

Ces sondages ont permis de relever que les activités économiques informelles et les emplois informels sont concentrés principalement au niveau du secteur tertiaire (commerce, transport, services), ainsi que le BTP et l'agriculture. Ces deux derniers secteurs sont fortement concernés par le travail au noir et toutes catégories de travailleurs (cadres, ouvriers qualifiés, exécution ).

Globalement, au 31/12/2002, la CASNOS compte 405 000 adhérents qui s'acquittent de leurs cotisations sur un potentiel estimé à 2 millions d'assujettis, soit une proportion de d'environ 20%.

Dans le secteur de l'agriculture, sur un nombre d'exploitants évalué à 1,2 million de personnes, le nombre d'affiliés est de 160 000 personnes en 2002, soit seulement 13% des exploitants affiliés.

Le nombre de commerçants recensé par le Centre National de Registre de Commerce s'élève à 626 800 personnes, environ 278 300 s'acquittent de leur cotisation, soit à peine 44 %.

Quant à la sphère commerciale, les opérations de contrôle effectuées par le ministère du commerce, en 2000, ont permis d'identifier plus de 700 marchés de détail informels, d'une superficie globale de 2,7 millions de m<sup>2</sup>, où exercent plus de 100 000 personnes, soit 14 % des commerçants inscrits au registre de commerce.

Plus de 60% de ces activités commerciales informelles sont concentrées au niveau de 12 wilayas (Alger, Bejaia, Tizi Ouzou, Boumerdes, Bouira, Oran, Jijel, Ouargla, Ain Defla, Oum el Bouaghi, Mila, Khenchela).

Les acteurs recensés sont essentiellement des jeunes chômeurs, et d'anciens employés ayant perdu leurs emplois suite à la dissolution d'entreprises.

D'après le ministère du commerce, la part du niveau du marché informel serait de l'ordre de 35 % de la production du secteur du commerce.

Dans le domaine de la fiscalité, selon les services des impôts, le secteur privé contribue très faiblement dans la fiscalité. Sa contribution ne dépasse pas 0,6 % du PIB.

Sur un montant global de 1985,4 milliards de DA de chiffre d'affaires, la part du secteur privé est de l'ordre de 33 %, soit 656,6 milliards de DA.

En terme de bénéfices des sociétés, ce même secteur a déclaré en 2002, environ 23,7 milliards de DA dont 5,2 milliards de DA au titre de réinvestissement ; alors que le montant global déclaré par les entreprises publiques et privées s'élève à 106,3 milliards de DA. Outre ces entreprises régies par le régime de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), les entrepreneurs individuels, les commerçants, les artisans et les prestataires de services, ont déclaré au fisc un montant de 100 milliards de DA. Par ailleurs, les impôts recouverts en 2002, au titre de l'IRG et de l'IBS sont de l'ordre de

113,7 milliards de DA. La contribution du secteur privé est à peine de 19,1 milliards de DA, soit 16,8% . Concernant les taxes sur le chiffre d'affaires, le montant global est de l'ordre de 247,5 milliards de DA, représentant 5,8 % du PIB, dont 54,4 milliards de DA relevant du secteur privé, soit 22 % .

Contrairement à cette faible contribution du privé dans la fiscalité, la part du privé dans la valeur ajoutée totale est de 47 % ; hors hydrocarbures, elle représente plus de 77 % de la valeur ajoutée.

Certains analystes considèrent que le développement de l'informel est lié au poids des charges fiscales et sociales, alors que les services des impôts déclarent que les taux de fiscalité appliqués en Algérie sont les plus bas parmi les pays de la Méditerranée.

En plus, malgré les avantages fiscaux, douaniers et para fiscaux évalués à 50 milliards de DA, consentis par l'Etat aux programmes d'investissement gérés par l'ANDI (ex APSI) et l'ANSEJ et les objectifs escomptés d'investissement, de création d'activités et d'emplois ne sont pas atteints en raison de l'environnement économique défavorable.

Par ailleurs, beaucoup de bénéficiaires de ces avantages pratiquent la fraude, en l'absence d'un suivi régulier de réalisation de projets, et ce, par la vente en état des équipements importés ou acquis localement, et par des sous déclarations des revenus et des salaires des travailleurs.

Ainsi, les principaux éléments de constat convergent vers l'illégalité des activités, le fort taux d'évasion et de fraude fiscale et sociale, les préjudices portés aux activités industrielles et à celles du commerce et des services et la concurrence déloyale vis à vis des activités en règle.

En définitive, l'activité informelle a émergé, s'est pérennisée et constitue de nos jours un obstacle à toute politique d'emploi et de promotion des investissements et une charge lourde de conséquences pour la protection sociale et la solidarité nationale. Elle est même menaçante pour l'économie du pays et pour la société dans son ensemble.

*Quelques mesures de lutte contre l'informel :*

Si des mesures ne sont pas prises, et le phénomène non maîtrisé, il est probable qu'il est appelé pendant longtemps à se développer et à prendre le dessus sur l'activité formelle. Ces mesures consistent à :

- ◆ Mener des études permettant de mettre en exergue les caractéristiques du phénomène, de mesurer son niveau de développement, d'identifier les causes de son évolution et d'apprécier ses avantages et ses inconvénients dans une économie en transition vers l'économie de marché.
- ◆ Engager des réflexions sur la réforme des lois et règlements régissant les systèmes douaniers, fiscal, du registre de commerce, de droit du travail et du droit social.
- ◆ Identifier les éléments d'une stratégie, regroupant tous les secteurs, de lutte contre l'informel pour qu'il ne se généralise pas et ne se pérennise pas.
- ◆ Prendre des mesures globales et sectorielles favorables à l'intégration progressive de l'informel dans l'économie nationale.

Il y a lieu d'envisager l'insertion du secteur informel dans la stratégie de développement du secteur privé national ; ce qui permettra sa contribution active à la croissance économique en vue de réduire le nombre de chômeurs et d'augmenter le niveau de production et des services.

En conclusion, seule la relance de la croissance à hauteur de 7% à 10 % pendant plusieurs années est en mesure de réduire le secteur informel.

Il est considéré qu'au plan des principes, le phénomène de l'économie informelle doit être étudiée par la problématique générale de la construction de l'Etat de droit dans le pays en transition vers l'économie de marché.

## 8. CONJONCTURE MONETAIRE ET FINANCIERE

La conjoncture monétaire et financière du premier semestre 2003 a été déterminée par les facteurs d'équilibre externe (Balance des paiements) et interne (Finances Publiques) ainsi que par leur impact sur la situation monétaire ( Stock de Monnaie).

Les indicateurs macro-financiers relatifs à ce semestre reflètent une fois encore une tendance favorable de l'évolution de notre économie et une situation de stabilité au plan global soutenue.

Les performances financières de cette période se sont traduites, notamment, par :

- 1- une viabilité accrue de la balance des paiements extérieurs conjuguée à une soutenabilité des indicateurs de la dette extérieure ;

- 2- une situation des finances publiques consolidée, permettant un processus d'accumulation de l'épargne publique continue, et par conséquent, une impulsion budgétaire appréciable au profit de la croissance ;
- 3- une liquidité bancaire en nette amélioration surtout depuis le parachèvement de l'assainissement du patrimoine des banques publiques, ce qui a permis une offre accrue de liquidité sur le marché monétaire ;
- 4- Une amélioration des conditions de financement de l'investissement productif ;

Les évolutions macro-économiques, se sont donc poursuivies au cours du premier semestre 2003 et se sont reflétées par une situation des finances publiques de plus en plus consolidée avec comme résultat une accumulation conséquente par le trésor, de l'épargne financière publique, grâce à laquelle le programme de relance économique à moyen terme pour la période 2001/2004 a pu être lancé en constituant, une nouvelle impulsion budgétaire au profit de l'effort de croissance économique du pays.

Aussi, la réalisation continue de résultats positifs s'est traduite par un marché interbancaire fluide et une situation de liquidité bancaire nettement améliorée pour le semestre en cours .

En termes d'indicateurs de la position financière extérieure, la poursuite de l'amélioration des performances en matière de balance des paiements et de réserves de change ne laisse aucun doute sur la consolidation des principaux paramètres de nos équilibres externes confirmée par l'amélioration substantielle des cours des hydrocarbures durant les six premiers mois de l'année 2003. La tendance à la hausse plus ou moins accentuée des cours du baril du pétrole et la soutenabilité à moyen terme du marché international du pétrole ont fait que le baril du pétrole a atteint une moyenne semestrielle de 28,9 \$ US au 1<sup>er</sup> semestre 2003 enregistrant ainsi une légère augmentation par rapport à la moyenne du second semestre 2002 évaluée à 27 \$ le baril contre une moyenne de 24,8 \$ seulement au cours de l'année 2001.

La politique de l'OPEP, visant à préserver la cohésion dans le mouvement des quotas et le maintien des cours du brut dans des limites précises et la conjoncture politique internationale ont été des facteurs déterminants dans la

stabilisation des prix des hydrocarbures à des niveaux assez élevés durant ces périodes.

L'évolution favorable des cours du brut après les chocs externes des années 90 a eu un impact positif sur l'économie nationale au cours de ce premier semestre de l'année 2003. Cette évolution a permis aux secteurs des hydrocarbures, BTP, services et de l'agriculture de tirer pleinement vers la hausse la croissance économique et de conforter la tenue des grands équilibres externes notamment en matière d'endettement extérieur, de transactions courantes et de compte capital de la balance des paiements.

#### 8.1- Les équilibres externes :

L'évolution positive des principaux indicateurs monétaires confirme la stabilité macro-financière du pays, basée fondamentalement sur une position des finances extérieures soutenue à la faveur d'une situation internationale favorable.

Les effets de la tendance favorable des cours du pétrole sont appréciés au niveau de la forte croissance des recettes des hydrocarbures ( l'effet prix est évalué à 34 %) qui s'élèvent au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2003 à 11,676 milliards \$ US, y compris la part des associés, atteignant de la sorte le niveau réalisé au cours de l'année 1999 et dépassant les performances semestrielles de l'année 2002, soit un taux de croissance de 42 %. Ce record en terme de recettes est également le fait de l'augmentation de 7,5 % de la production qui a atteint près de 1,2 million de b/j de pétrole brut en septembre 2003.

En ce qui concerne les exportations hors hydrocarbures, elles demeurent toujours à un niveau trop faible par rapport aux potentialités de notre économie nationale, car elles ne dépassent pas 343 millions de dollars US à fin juin 2003. Le niveau très faible enregistré dans ce domaine fragilise notre position dans le commerce international d'autant plus que le processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC et l'entrée en vigueur de l'accord d'association signé avec l'UE constituent à eux seuls des défis importants à relever dans le futur proche.

Les exportations dans leur ensemble atteignent, au cours du premier semestre 2003, un niveau relativement appréciable évalué à 12,019 milliards de dollars

US, soit un taux d'accroissement de 41 % par rapport au même semestre de l'année 2002.

Toute la question est de savoir si les conditions à l'origine de cette évolution vont se maintenir pour l'avenir ou non en tenant compte du caractère de dépendance de notre économie aussi bien, vis à vis du secteur des hydrocarbures que vis à vis des dépenses publiques destinées aux secteurs de travaux publics et de l'agriculture notamment.

Les importations ont connu une progression au delà du niveau moyen semestriel réalisé au cours des années 2000 et 2001. Elles se situent au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2003, à un niveau plancher équivalant à 6,461 milliards \$ US, soit la moyenne des deux semestres de l'année 2002. Les biens d'équipements constituent la forte proportion de cet accroissement (+20 %) par rapport au premier semestre 2002 en raison de la reprise de l'effort d'investissement étatique. Aussi, il y a lieu de ne pas omettre l'effet taux de change sur l'augmentation de ces importations, plus particulièrement le renchérissement de l'Euro par rapport au dollar américain.

Le compte courant de la balance des paiements a enregistré au 1<sup>er</sup> semestre 2003 une performance remarquable, car il réalise un excédent de 5,558 milliards \$ US, soit le niveau atteint au cours de toute l'année 2002. En revanche, le poste services nets de la balance des paiements a enregistré un déficit évalué à près de 800 millions \$ US.

Ce déficit s'il est appelé à s'aggraver constituerait un élément de nature à fragiliser la consolidation à moyen terme de la position des finances extérieures du pays d'autant plus que le processus d'adhésion à l'OMC comporte un chapitre important au titre de l'accord général sur le commerce des services (AGCS) sur lequel les négociations seront plus rudes.

Que signifie ce déficit de la balance des services et quelles en sont les causes ? S'explique-t-il par un poids relativement plus important- cette année- du service de la dette extérieure, ou de manière plus générale par le fait que la collectivité nationale a consommé plus de services provenant du reste du monde qu'elle n'en lui a fourni ?

Le fait que les importations aient connu un accroissement durant ce semestre (+ 13 %), suggère une explication par la deuxième hypothèse, en vertu du lien proportionnel qui existe entre l'accroissement des importations et celui des

services. Toujours est-il que cela nécessite une analyse plus approfondie d'autant plus que la balance des services contient un grand nombre d'éléments hétéroclites regroupés en plus de dix postes. A l'heure actuelle, sous réserve d'informations complémentaires et d'ici le terme de l'exercice 2003, la progression nette de la croissance dans le secteur du BTPH pourrait être un des facteurs ayant généré une consommation accrue des services importés du reste du monde ; ce qui est un des postes de la balance des services.

Le taux de couverture des importations, quant à lui, s'est beaucoup amélioré au cours de ce semestre, il est estimé à 186,0 %. Il constitue donc un nouveau élément qui conforte la position extérieure du pays et la nouvelle tendance de l'économie.

Le compte capital de la balance des paiements ne cesse de réaliser des améliorations au niveau de son solde global et continue d'afficher une légère baisse appréciable de son déficit au cours de ce 1<sup>er</sup> semestre 2003. Le montant des crédits mobilisés au 1<sup>er</sup> semestre 2003 est évalué à près de 500 millions \$ US. A l'origine de ces améliorations, l'adoption par l'Etat, ces dernières années, d'une politique d'endettement extérieur prudente, fondée essentiellement sur les éléments suivants :

- Le critère de qualité et de nécessité, dans les mobilisations nouvelles de crédits avec un remboursement du principal de la dette beaucoup plus conséquent ;
- Les mesures d'encouragement des investissements directs étrangers ;
- La gestion active de la dette extérieure consistant à baisser le service de la dette ou de racheter une partie de celle-ci dont les termes paraissent défavorables au pays.

La bonne tenue du compte capital de la balance des paiements demeure un objectif à moyen terme qui dépend essentiellement de l'amélioration du modèle de gestion et de l'organisation du système économique; contrairement au compte courant qui dépend essentiellement de la bonne tenue des cours d'hydrocarbures.

Les indicateurs externes de la balance des paiements de l'Algérie, du point de vue statique, reflètent une position d'équilibre stable. Toutefois, l'analyse du

point de vue dynamique, doit prendre nécessairement compte de l'impact des tendances éventuelles, des marchés de changes notamment les fluctuations répétitives des principales monnaies étrangères particulièrement, l'effet de la dépréciation récente de la devise européenne (l' Euro), sur l'évolution du stock de la dette extérieure et sur la réserve de changes.

Une évolution relative défavorable du marché de change ( un renchérissement fort et durable de l'Euro par rapport au dinar et au dollar) risquerait de remettre en cause les performances réalisées par la balance des paiements à travers un renchérissement des importations de la zone Euro et une augmentation de l'encours de la dette extérieure et de son service.

L'idée d' une éventuelle transformation de la dette extérieure en une dette intérieure est en train de mûrir et sa mise en application permettrait certainement de contrecarrer les effets négatifs dus au retournement des taux de change et arriverait à réduire le coût (en devise) excessivement important de la dette extérieure dont un tiers 1/3 est considéré comme étant de mauvaise qualité.

Cette solution permettrait, une augmentation substantielle des réserves de change qui sont de l'ordre de 28,491 milliards \$ US au 1<sup>er</sup> semestre 2003, soit près de deux (2) années d'importation.

La dette publique de l'Algérie dont le coût est relativement élevé, grève énormément le budget de l'Etat. Elle est de l'ordre de 31 milliards \$ US dont 1000 milliards de dinars au titre de la dette publique interne. La nouvelle forme de gestion (dite active), de la dette extérieure doit être une priorité pour les structures chargées de cette mission ( la Banque d'Algérie, le trésor public ....ect ).

Il convient de souligner également, la dépendance de nos grands équilibres externes et internes du niveau des recettes des hydrocarbures, raison pour laquelle, des efforts doivent être déployés pour améliorer ce secteur dans plusieurs aspects : production, exploitation, exploration et recherche, car la solvabilité de l'Algérie en dépend largement.

La dépréciation de la valeur du dinar se poursuit durant le premier semestre 2003 aussi bien par rapport à l'Euro que par rapport au yen. Aussi, le dollar évolue de manière stabilisée au cours de ce même semestre et maintient son niveau du premier semestre 2002.

Le cours de la monnaie nationale par rapport au dollar US était fixé aux valeurs suivantes : 78,37 dinars à fin juin 2003 et de 79,6 dinars à fin mars 2003 contre 79,74 dinars à fin décembre 2002.

En revanche, l'Euro et pour les mêmes fins de périodes, s'échangeait aux cours suivants : 89,79 dinars à fin juin 2003 ; 86,68 dinars à fin mars 2003 et 83,45 DA à fin décembre 2002 . Pour le yen, une dépréciation de 8,6 % a été enregistrée entre les premiers semestre 2003 et 2002.

Cette évolution des cours de change reflète clairement la poursuite d'une relative stabilisation du taux de change effectif réel du dinar durant le 1<sup>er</sup> semestre 2003 en présence d'un taux d'inflation approprié, qui au demeurant a enregistré une moyenne semestrielle relativement faible ( moins de 1 %) au cours du même semestre et cela, en dépit de l'énorme impulsion budgétaire engagée à travers les dépenses publiques.

C'est aussi, une confirmation d'une capacité d'absorption relativement améliorée de notre appareil économique qui est le résultat d'une bonne tenue du cadre macro-économique et financier.

Les discussions relatives au taux de change entre les principales devises ( l'Euro, le dollar et le yen ) et entre les monnaies des pays émergents, à l'instar de celles qui s'établissent entre la chine populaire et les USA, constitue la principale caractéristique de la dynamique économique au niveau mondial , car l'actualité sera marquée désormais par l'émergence de la notion du risque de change qui pèse sur les différents pays notamment ceux en développement et qui constitue un facteur important dans la détermination aussi bien de la position financière externe que de la viabilité de celle-ci.

L'excédent de la balance des paiements pour le premier semestre de l'année 2003 se situe à un niveau appréciable, car il équivaut au solde global positif réalisé durant toute l'année 2002, soit près de 4,1 milliards de \$ US. Cette performance est, à titre de rappel, due au chiffre record des recettes des exportations, quand bien même le poste services nets de la balance des paiements a enregistré un déficit relativement important.

Les constats effectués les semestres précédents, relatifs au degré de fragilité des équilibres macro-économiques, s'imposent également pour ce premier semestre de l'année 2003. Il s'agit de mettre en exergue l'extrême dépendance des équilibres monétaires et financiers internes et externes au marché pétrolier et

plus particulièrement au volume de la production, sans cesse croissant des hydrocarbures qui conditionnent toujours la tenue des paramètres économiques (taux de croissance, taux de l'inflation, les dépenses budgétaires, le solde du trésor...ect) et consacre ainsi, le caractère aléatoire des tendances économiques du pays.

L'évolution actuelle de la conjoncture politique et économique dans le monde milite en faveur d'une prise de conscience, par les décideurs, des risques potentiels qui pourrait surgir en raison de la fragilité des fondements de notre économie et la nécessité de rompre avec le modèle de financement basé essentiellement sur des recettes tirées d'un seul secteur.

#### 8.2 - Les équilibres internes (les finances publiques) :

La situation des finances publiques ne cesse de s'améliorer d'une année à l'autre. Les excédents du trésor au cours des années 2000 à 2002 étaient d'environ 9% et 4% du produit intérieur brut et l'accumulation de l'épargne financière durant cette période a permis le lancement du programme de soutien à la relance économique pour la période 2001/2004.

La relance économique via les dépenses publiques demeure le chemin le plus emprunté par la politique économique du pays en raison des résultats positifs réalisés dans les différents domaines économique et social.

Au titre des encaissements et décaissements du trésor, et en dépit de l'importance de l'impulsion budgétaire au cours de l'année 2002 en faveur de la reprise de la croissance dans le cadre du PSRE, le trésor public a pu dégager un excédent pour le premier semestre de l'année 2003 de l'ordre de 197,7 milliards de dinars contre un déficit à la même période de l'année précédente.

La capacité de financement du trésor se consolide et se poursuit au cours des six premiers mois de l'année 2003. Pour preuve, les dépôts du trésor à la banque d'Algérie, indicateur synthétique de cette évolution, ont connu une amélioration durant le 1<sup>er</sup> semestre 2003 avec un encours de 599,56 milliards de dinars à fin juin 2003 et 474 milliards de dinars à fin mars 2003, contre une stabilisation au cours de l'année 2002 de l'ordre de 400 milliards de dinars.

La viabilité des finances publiques vue à travers cet indicateur, sans cesse croissant, constitue un véritable appui aussi bien à la poursuite de la réalisation

du programme de relance pour l'année 2003 qu' au lancement d'un nouveau programme pour les années à venir.

Aussi, cette évolution a permis des réajustements budgétaires dans le cadre de la loi de finances complémentaire 2003 évalués à 100 milliards de dinars, à la suite du séisme du mois de mai 2003. C'est pour dire la nécessité de trouver également des emplois productifs aux ressources disponibles pour continuer une croissance économique soutenue et pérenne.

L'aléa d'un retournement de la situation économique sur le plan mondial n'est pas à écarter. C'est un élément d'analyse qu'il faut prendre en compte dans la conception des politiques de stratégie économique et sociale. Cela est d'autant plus justifié que sur le plan de la politique budgétaire, il est constaté une dynamique de croissance, forte et rapide, des dépenses publiques de l'Etat comparativement au rythme de croissance économique. On évalue à 14 % le taux de croissance annuel des dépenses publiques depuis 4 ou 5 années.

Les causes à l'origine de cette croissance se résument aux éléments suivants :

- 1- Au titre des facteurs exogènes, on peut citer les conséquences négatives des catastrophes naturelles et de la période du terrorisme ;
- 2- Les transferts sociaux. Il y a lieu aussi de prendre en compte, les transferts sociaux implicites sans contre- partie( les subventions diverses) .
- 3- L'augmentation de la masse salariale publique. A titre d'exemple, celle de l'année 2004 avoisine 577 milliards DA, soit un rapport de 11,7 % du PIB. Le rythme de croissance de la masse salariale est en constante progression depuis 2002 même beaucoup plus que le rythme de l'inflation . En matière de recettes budgétaires de l'Etat, elles sont passées de 628,2 milliards de dinars à fin juin 2002 à 976 milliards de dinars à la même période de l'année 2003, soit un taux de croissance de 55.4 %.

Les dépenses budgétaires sont passées de 719,6 milliards de dinars à fin juin 2002 à 820,5 milliards de dinars à fin juin du premier semestre 2003, soit un taux de croissance de 14 %. C'est une évolution des recettes beaucoup plus importante par rapport à celle des dépenses, d'ou l'excédent positif réalisé au niveau du solde du trésor au cours de ce semestre.

Les dépenses aussi bien de fonctionnement que d'équipement sont à l'origine de l'augmentation des dépenses budgétaires au cours du premier

semestre 2003. Elles ont réalisé des taux de croissance respectivement de l'ordre de 15,1 % et de 11,8 %.

En valeur absolue, les dépenses de fonctionnement sont passées de 492,4 milliards de dinars à fin juin 2002 à 566,6 milliards de dinars à la même période en 2003.

L'épargne budgétaire, en définitive a connu une nette amélioration de son niveau qui est évalué à 409,9 milliards de dinars au cours du premier semestre 2003, contre seulement 135,8 milliards de dinars au cours de la même période de l'année 2002. Cette évolution relativement positive contribue à atténuer les effets négatifs de l'augmentation des dépenses des transferts sur le maintien des équilibres internes de l'Etat.

L'amélioration des ressources du trésor au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2003 a eu un impact favorable sur la situation de la trésorerie publique. Cette situation a contribué à diminuer le concours du système bancaire dans la couverture des besoins de financement de l'Etat en sorte que les crédits de ce dernier à l'Etat, considérés comme une des sources de création monétaire, deviennent de moins en moins importants par rapport à 2002 et 2001. Ils sont évalués à 416,7 milliards DA à fin juin 2003, contre 578,7 milliards DA à fin décembre 2002.

Le secteur bancaire, pour rappel, a couvert au cours du premier semestre 2002, le déficit du solde global du trésor. Son concours est composé de 122,5 milliards de dinars pour la couverture du déficit et 41,6 milliards de dinars au financement du principal de la dette publique extérieure.

En revanche et contrairement au semestre de l'année passée, le semestre premier de l'année 2003 accuse un renversement des rôles à cause de l'amélioration des finances de l'Etat et grâce auxquelles, en terme d'emploi, près de 74 % de l'excédent du solde global du trésor a été affecté à la couverture du financement des flux destinés aussi bien au règlement du principal de la dette publique extérieure qu'au secteur des banques dans le cadre des remboursements relatifs à la dette publique intérieure.

La forte croissance des recettes est le fait du produit de la fiscalité pétrolière qui bénéficie de la bonne tenue du cours moyen mondial du baril de pétrole durant le premier semestre 2003 ainsi que de l'augmentation du volume des exportations globales d'hydrocarbures évalué à plus de 7,5 %.

La dominance de la fiscalité pétrolière dans le budget de l'Etat ne cesse de s'accroître et constitue l'élément prépondérant dans la surface financière de ce dernier; elle représente 58 % du budget de l'Etat en 2003 (à base d'un prix de référence déterminé). Ce taux pourrait aisément passer à la barre de 66 % à base du prix réel du baril.

Il y a lieu de souligner l'amélioration des ressources ordinaires composées principalement de recettes fiscales, qui sont passées de 237,8 milliards de dinars à fin juin 2002 à 276,5 milliards de dinars à la même période de l'année 2003, soit un taux d'évolution de 16,3 %.

Les évolutions positives des produits des douanes( +20.8 %), les impôts sur les affaires (+18.1 %) et des contributions directes ( + 14 %), ont été à la source des performances réalisées au niveau des recettes fiscales en question.

En matière de taux d'intérêt, la stabilité des taux débiteurs est encore une fois constatée au cours du premier semestre 2003, ils se situent au même niveau que celui offert par le réseau bancaire à la même période de l'année 2002, soit la fourchette de 6,5 % et 9,00%

Le taux de réescompte auprès de la banque d'Algérie a connu quant à lui une baisse de l'ordre de un (01) point, passant ainsi de 5,5 % antérieurement à 4,4 % . Cette mesure a été prise suite aux signes favorables, tel la baisse de l'inflation et la contraction monétaire enregistrée au cours de ce semestre.

#### Evolution de la situation monétaire :

L'état des équilibres extérieurs et celui des équilibres intérieurs se reflètent dans l'évolution de la situation monétaire qui s'annonce très satisfaisante pour le 1<sup>er</sup> semestre 2003, grâce à la consolidation de la situation des finances publiques et la nette amélioration de la liquidité bancaire dans un contexte d'une bonne tenue des indicateurs macroéconomiques et d'une bonne maîtrise de l'inflation.

La forte augmentation des réserves de changes est reflétée par l'agrégat avoirs extérieurs nets de la banque d'Algérie qui atteint 2154,8 milliards de dinars à fin juin 2003 , 1983 milliards de dinars à fin mars 2003 et 1742,7 milliards de dinars à fin décembre 2002. Généralement, les avoirs extérieurs des banques se

situent souvent au dessous des avoirs officiels. Nous assistons durant le 1<sup>er</sup> semestre 2003 à une augmentation légère de ce poste au même titre que le niveau des avoirs extérieurs nets de la banque d'Algérie qui a bien dépassé l'encours de la masse monétaire au sens de M1 ( monnaie fiduciaire, dépôts à vue auprès des banques, trésor et CCP).

Ce phénomène monétaire constaté depuis le début de l'année 2002 continue à s'afficher durant ce premier semestre de l'année 2003 et confirme le fait que cet agrégat ( Avoirs extérieurs nets) constitue le principal élément à l'origine de l'expansion de la masse monétaire au sens de M1 et au sens de M2 et aussi, la source quasi unique de la création monétaire par le système bancaire . Du fait également que les avoirs extérieurs nets du système bancaire s'amenuisent par rapport à fin 2002, les réserves officielles de changes sont devenues la principale contrepartie de la masse monétaire au sens de M1, ce qui confirme la viabilité de la balance des paiements qui constitue l'ancrage essentiel pour la stabilité macro-financière.

Le niveau des dépôts des banques auprès de la Banque d'Algérie y compris ceux au titre des réserves obligatoires moins les dépôts au titre de reprises de liquidités est évalué à 246,3 milliards de dinars à fin juin 2003 et 281,1 milliards de dinars à fin mars 2003 contre 168,7 milliards de dinars à fin décembre 2002, dépassant même le niveau exigé en terme de réserves obligatoires et sans recours, nullement, au refinancement auprès de cette institution.

La position créditrice nette du solde du trésor au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2003 a contribué largement à contenir l'expansion monétaire dans des limites appréciables et cohérentes avec l'évolution de la sphère réelle. Cette contraction monétaire au premier semestre de l'année 2003 est reflétée par le niveau des dépôts du trésor auprès de la Banque d'Algérie, qui a augmenté de 169 milliards DA durant les six (6) premiers mois de l'année 2003, dans un contexte caractérisé par un excès d'offre de liquidités sur le marché monétaire et par une envolée des dépôts des banques auprès de l'institut d'émission durant le 1<sup>er</sup> semestres 2003.

L'environnement dans lequel évolue le système monétaire et financier, caractérisé par un excès de liquidité sur le marché interbancaire a nécessité l'intervention des autorités monétaires à l'effet d'asseoir une politique de contrôle et de suivi des flux monétaires par la mise en place d'un instrument

de régulation, à savoir, les reprises de liquidités bancaires moyennant un taux de rémunération de 2 %. Ce taux était de l'ordre de 2,75 % au cours de la période passée.

Le marché interbancaire de change présente une évolution satisfaisante au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2003 tant sur le plan offre de devises, qui a enregistré un accroissement potentiel et consolidé, que sur le plan de la demande qui connaît une stabilisation par rapport au niveau de deuxième semestre de l'année 2002. De manière générale, les fondements de l'équilibre du marché interbancaire demeurent appréciables, d'où une poursuite de la politique de stabilisation du taux de change effectif et réel sur des bases non inflationnistes.

Le plafond des reprises de liquidités a été également revu à la hausse comme celui des réserves obligatoires dont le taux est passé de 4,25 % à 6,25 % en décembre 2002, ce qui a permis, non seulement d'éponger, durant le 1<sup>er</sup> semestre 2003, une proportion importante de l'excès de liquidités sur le marché monétaire, mais aussi d'assurer une allocation rationnelle des ressources financières en évitant les emplois économiquement non rentables.

Depuis avril 2002, date de la mise en oeuvre de cet instrument, 100 milliards de dinars ont pu être repris sur le marché interbancaire et près de 200 milliards de dinars à fin juin 2003 contre 129,7 milliards de dinars à fin décembre 2002, soit des ponctions monétaires constamment à la hausse.

Il y a lieu de souligner par ailleurs que l'alimentation du marché en liquidités monétaires est le fait, principalement de deux agents financiers à savoir, la CNEP banque et la BEA.

Le système bancaire doit multiplier ses efforts et s'impliquer davantage dans le financement de l'investissement productif PME/PMI, particulièrement les entreprises nouvellement créées dans le cadre des dispositifs de l'emploi de jeunes, car il est temps pour ce dernier d'adopter une véritable politique d'accompagnement, basée sur la rationalité aussi bien dans la prise du risque que dans l'emploi efficace des ressources.

La rareté en matière d'investissement se répercute automatiquement sur la qualité et le volume de la croissance. Il est primordial de se dégager de la vision restreinte qui consiste à rester dans un schéma unipolaire marqué par la seule présence de l'Etat en tant qu'unique acteur et pourvoyeur de fonds pour l'investissement productif. Le dynamisme de toute économie réside

fondamentalement dans la participation de l'ensemble des acteurs à l'effort de croissance économique dans un cadre d'une politique réelle d'investissement loin des considérations de profitabilité immédiate, sans impact réel sur la progression de la société.

L'évolution au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2003 de la situation monétaire fait apparaître que la masse monétaire M2 a enregistré un taux d'accroissement de 9,6 % contre 17,3 % pour l'année précédente. Tout comme au 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2002, une forte expansion monétaire a été enregistrée en conséquence du fait principalement de la forte croissance des avoirs extérieurs nets.

Au premier semestre 2003, la croissance de la masse monétaire, due principalement à une augmentation de près de 7,4 % de la quasi-monnaie, s'est conjuguée avec une augmentation sensible de 9,2 % des crédits à l'économie contre 17,5 % en 2002. A la faveur du contexte de stabilité macro-financière, le volume d'octroi des crédits à l'économie, qui continue à profiter au secteur public, a repris un rythme accéléré depuis 2002 et se poursuit au premier semestre 2003, constituant de ce fait un élément favorable à un financement sain, non inflationniste, de toute la sphère réelle à partir des ressources disponibles. C'est aussi dire à travers cet indicateur (la reprise des crédits à l'économie) particulièrement les crédits à moyen terme, que l'acte d'investir en Algérie n'est pas au statu quo et qu'il se situe à un niveau économiquement appréciable.

Dans le même ordre d'idées et pour mieux apprécier la nouvelle tendance qualitative de l'intermédiation bancaire dans l'économie Algérienne, il est enregistré au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2003, une évolution des dépôts à terme du système bancaire de l'ordre de 7,4 % contre 16,8 % pour les dépôts à vue. C'est dire, la réunion désormais des conditions favorables au financement de l'économie nationale.

L'accroissement baissier de l'agrégat monnaie fiduciaire au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2003 par rapport à l'exercice passé est perceptible à travers les évaluations suivantes : A fin 06/2003 l'agrégat est estimé à 714,7 milliards de dinars contre 664,6 milliards de dinars à fin 12/2002, soit un taux d'évolution de 7,5 % similaire à celui des dépôts à terme en dinars et en devises ( la quasi-monnaie). Cette tendance baissière se confirme par le recul du ratio ( monnaie fiduciaire/ M2). Les tendances favorables de ces indices monétaires sont à

l'origine du faible taux d'inflation de notre économie et constituent de ce fait les éléments d'une meilleure corrélation et de stabilité macro- financière.

La croissance de la masse monétaire au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2003 est due essentiellement au rythme d'évolution assez élevé des dépôts à vue et des dépôts à terme (quasi-monnaie) qui représente plus de 50 % de M2. A l'origine de ces tendances haussières, nous retenons l'accumulation accrue de l'épargne financière inhérente aussi bien aux entreprises du secteur des hydrocarbures qu'aux ménages. Les dépôts à terme constituent, de ce fait, la principale composante de la masse monétaire au sens de M2 qui est de l'ordre de 3180,1 milliards de dinars à fin juin 2003 et dont la structure est la suivante :

Monnaie fiduciaire 714,7 milliards DA

Dépôts à vue 870,1 milliards DA

Quasi-monnaie 1595,4 milliards DA

### 8.3- Les questions d'ordre structurel :

La performance des indicateurs monétaires et financiers confirme la stabilisation d'un certain nombre de variables macroéconomiques, ce qui est une condition pour la reprise de la croissance. Celle-ci suppose, à son tour, une reprise des crédits à l'économie. L'impulsion budgétaire de la croissance constatée au cours de ce semestre signifie que l'Etat, à travers son agent financier, le Trésor, en a été le principal initiateur, en particulier, dans le cadre du plan de soutien à la relance économique. Mais, cette impulsion est-elle suffisante ? Et qu'en est-il du financement de cette croissance par ressources bancaires ? Certes, les crédits bancaires à l'économie ont augmenté de 10% environ, au cours de ce semestre ; au demeurant, sont-ils suffisants ? Ces questionnements sur des éléments de conjoncture nous amènent à des questionnements d'ordre structurel, en l'occurrence la question de la réforme monétaire et financière et de ses divers aspects : réforme et mode de financement, marché financier (bourse), modernisation du système de paiement.

#### a)- Réforme monétaire-financière et mode de financement :

La réforme du système bancaire et du mode de financement de l'économie nationale demeure une question stratégique pour le développement économique et social de notre pays.

Lancinante, car, d'une part, c'est une question qui a été, dès le début des années 90, au cœur des réformes économiques dites "d'autonomie des entreprises"; et d'autre part, que le dossier bancaire a traversé le temps et surtout les différentes réformes (pas toujours cohérentes entre elles) d'une phase sensible de notre histoire économique contemporaine et, notamment, la phase du plan d'ajustement structurel.

Stratégique, car le système bancaire détient, dans ses écritures, l'ensemble des déficits et des excédents des EPE ainsi que de toute la dette d'investissement, injectée depuis l'indépendance par les différents plans de développement.

De ce fait, toute action de réforme, en direction de ce système, devenait cruciale, car elle entraînait inéluctablement des répercussions sur les entreprises publiques, notamment les plus déstructurées financièrement.

Le débat social sur cette question, animé à plusieurs niveaux d'intérêt par les acteurs de la société et de l'Etat, et auquel le CNES a participé, consiste à déterminer comment faire de la banque un outil efficient d'intermédiation entre l'épargne et l'investissement, au service de l'économie et de ses besoins monétaires de financement, de placement et de couverture.

Historiquement, le secteur bancaire publique a assumé un rôle d'accompagnement du secteur public, dont la mission définie était la prise en charge des objectifs économiques et sociaux que s'étaient fixé le planificateur et le pouvoir politique, sans définir de façon précise les règles du jeu et particulièrement le type de sanction applicable par rapport aux résultats de gestion.

Les changements qui se sont opérés à la faveur des réformes économiques ont mis à nu les faiblesses et les défaillances des systèmes de régulation en place. En ce qui concerne le système bancaire, les retards d'adaptation ont rendu les normes d'intervention du secteur anachroniques, voire archaïques par rapport aux nouvelles exigences de l'économie et de la société.

Ce rappel historique permet de nous éclairer sur les différents volets de la réforme monétaire: elle peut signifier un changement dans le mode de régulation et de financement de l'économie nationale (ceci implique que

réforme monétaire ne signifie pas seulement modernisation du système bancaire) ; il faut alors rappeler et souligner que celui-ci implique une réforme des autres composantes du système financier, en particulier les finances publiques. De ce point de vue, deux questions viennent immédiatement à l'esprit : du côté des recettes, le recouvrement des taxes et impôts touche-t-il l'ensemble des agents économiques ? Du côté des dépenses, qu'est-ce qui explique l'inefficacité de la dépense budgétaire ?

b)- Le marché financier :

Le dispositif juridique inapproprié qui régit l'espace dans lequel évoluent les agents économiques dits à capacité de financement semble être toujours résistant face aux tentatives de réformes du système monétaire et financier. Il ne nous laisse pas indifférent non plus, devant les diverses opportunités, manquées, de pouvoir tisser et concevoir une véritable politique de l'épargne privée, visant à instaurer et à vulgariser une culture de fructification et de rentabilisation des placements des ménages et des particuliers et qui semblent être offertes à la faveur d'une situation macro-financière plus propice et beaucoup plus améliorée que celles des années dernières.

Cela pour dire que l'économie de l'Algérie reste toujours dominée par la finance indirecte ou les banques se substituent à l'action des autres acteurs à capacité de financement à l'instar des ménages et des entreprises dans le financement de l'économie. La forte création monétaire par le système bancaire constitue un aspect de cette économie dite d'endettement conjuguée à un rôle limité si non une quasi-absence des marchés financiers.

Pour apprécier la forte capacité de financement inhérente aux ménages, on peut se référer au niveau substantiel des revenus disponibles des ménages : 2322 milliards de dinars à fin 2002.

Pour ce qui est du trésor, les niveaux de ses dépôts auprès de la Banque d'Algérie sont eux aussi de plus en plus importants.

Ces deux exemples nous renseignent sur l'importance de l'offre de capitaux qui évolue avec la conjoncture favorable au niveau international et aussi la nécessité de mobiliser l'éventuelle épargne qui pourrait se dégager de cette accumulation .

L'alternative d'un marché financier développé est plus que nécessaire dans la situation actuelle de notre économie et s'avère indispensable pour une allocation rationnelle des ressources disponibles, d'autant plus que le concours du système financier en place, bien qu'important en volume ne se traduit pas sur la sphère réelle.

Certes, on ne peut ignorer les importantes mesures prises pour donner plus de dynamisme au marché monétaire interbancaire en généralisant l'accès aux institutions financières non bancaires, de manière à consolider l'offre des excédents de liquidités, et favoriser ainsi la concurrence sur ce marché. Comme il n'est pas difficile de constater l'ancrage de la culture et du dynamisme du marché dans l'environnement économique et l'amélioration de la notion de désintermédiation financière à travers le processus de mise en place, vers la fin de 1995, d'un régime d'adjudication pour la vente sur le marché monétaire de bons du trésor négociables.

La Banque d'Algérie ne semble pas trouver de difficultés pour gérer efficacement la liquidité de ce marché ainsi que celle des banques commerciales par le biais des différents instruments monétaires mis en œuvre. L'activité sur ce marché est toutefois limitée à de très simples opérations dans un contexte d'offre de liquidité importante et d'offre très réduite des titres échangeables, constituant ainsi une contrainte à l'expansion de ce marché.

Le marché financier, en tant que préalable à toute réforme est un des aspects du système financier et demeure fondamentalement l'un des impératifs prioritaires et principalement, la première structure à mettre en place pour canaliser les ressources vers le secteur à besoin de financement et réussir la transition qualitative de l'économie nationale.

La fonction d'intermédiation de cet espace économique entre d'une part, les agents à capacité de financement ( la collecte des ressources) et les agents à besoin de financement ( l'émission des titres financiers) d'autre part, doit s'accomplir naturellement pour permettre aux ressources accumulées par les ménages, les entreprises et le trésor durant ces périodes d'aisance financière de se traduire investissements productifs longtemps attendus par la communauté pour relancer la croissance économique.

Permettre une liquidité et une négociabilité à des titres financiers constitue aussi un objectif et une condition principale au fonctionnement du marché

financier en général. Ce mécanisme est assuré à travers la création et le développement d'un compartiment, appelé bourse des valeurs mobilières.

Les dernières réformes en direction de la Bourse d'Alger ont pour objectif d'apporter de meilleures conditions pour le fonctionnement économique du marché secondaire et ce à travers la titrisation, l'élargissement et la diversification de la gamme d'instruments financiers. Le marché obligataire devrait connaître une activité plus importante avec à l'horizon les nouvelles introductions de titres.

Le développement des marchés boursiers est indispensable pour l'émergence du secteur privé moderne, puisque ils représentent pour les entreprises économiques un mode additionnel de financement à moindre coût et un créneau de liberté décisionnelle aussi vaste que possible sans contraintes d'ordre traditionnel ou familial. Ces marchés peuvent constituer aussi des espaces propices à une mobilisation de l'épargne intérieure et extérieure pour entamer avec succès les opérations de privatisation.

C'est dans cet esprit d'ouverture que, des décisions ont été prises pour donner une nouvelle impulsion à la Bourse d'Alger en inscrivant de nouvelles introductions au sein de cette institution.

Huit nouveaux titres viendront ainsi alimenter la Bourse d'Alger en lui donnant une nouvelle dimension et une impulsion à pouvoir dynamiser le processus de souscription et d'émission qui a longtemps souffert du nombre trop limité des opérateurs intervenants. La nouvelle loi n° 03-04 du 07/02/2003 modifiant et complétant le décret n° 93-10 du 23/05/1993 relatif à la Bourse des valeurs mobilières, viendrait consolider ce marché secondaire dans le sens d'une meilleure tenue des opérations par l'introduction de nouvelles dispositions particulièrement en matière de transparence dans l'acquisition des titres, l'élargissement des missions des intermédiaires en Bourse et la confirmation du rôle de la COSOB en tant qu'autorité de régulation du marché financier juridiquement responsable devant les instances habilitées.

La création d'une société de refinancement hypothécaire (SRH) et d'une société de garantie du crédit immobilier a modifié le schéma général du paysage financier et le mécanisme traditionnel de ce dernier. Ce changement a été d'une importance notable dans le sens qu'il a pu donner plus de fluidité et de liquidité au marché secondaire. Les nouveaux opérateurs devraient faciliter

l'élargissement du marché des opérations de financement hypothécaire à toutes les banques commerciales, contribuer à élargir la gamme du financement disponible pour le logement et inciter d'autres institutions financières à participer aux opérations de prêts hypothécaires dans un cadre de garantie des hypothèques par des titres de propriété clairement définis.

A l'origine de la mise en place de la technique hypothécaire, il y a lieu de citer l'allongement de la durée et l'abaissement du coût du crédit immobilier aux particuliers et, parallèlement de procurer aux établissements octroyant des crédits la possibilité de négocier leurs créances hypothécaires et de se refinancer en cas de besoin à travers l'émission éventuelle d'un billet de mobilisation qui sera cédé à la société de refinancement hypothécaire laquelle se finance par des émissions obligataires ( Emprunt obligataire).

C'est aussi, grâce à cette nouveauté dans le domaine de la finance que l'accompagnement par les différentes banques de l'opération d'envergure logement ( location vente ) a été possible et techniquement réalisable.

C/ Problématique du contrôle bancaire :

Dans son rapport du second semestre 2002, le CNES se basant sur les prémices annonciateurs d'une crise au niveau de Khalifa Banque, avait rappelé l'existence des dispositifs prévus par la loi sur la monnaie et le crédit et définissant les missions et les prérogatives des organismes chargés de la régulation et du contrôle de l'activité bancaire. Il avait en particulier insisté sur le rôle dévolu à la commission bancaire pour exercer le droit de contrôle permanent de type préventif basé sur le reporting prudentiel (suivi des indicateurs de gestion et des ratios) et assorti de sanction dissuasives en cas d'infraction.

Le CNES relève que dans un premier temps il y a eu la nomination d'un administrateur provisoire, auprès de Khalifa Banque, chargé de l'assainissement, de réunir les conditions nécessaires pour le retour à un fonctionnement normal de cette banque et pour sécuriser les déposants.

Dans un deuxième temps et après le diagnostic établi par l'administrateur, la banque d'Algérie a décidé au cours de ce premier semestre, le retrait de l'agrément octroyé à Khalifa Banque et la désignation d'un liquidateur.

La liquidation des deux banques BCIA et Khalifa bank n'a pas été sans avoir provoqué un choc psychologique aussi bien au sein de la profession que du grand public.

Par ailleurs la mise en liquidation de Khalifa Banque a eu de graves répercussions non seulement sur les déposants (particuliers et institutions) mais également sur les activités économiques et l'emploi, en ce qui concerne d'une part les entreprises qui y sont domiciliées et d'autre part la compagnie Khalifa Airways dont le retrait a entraîné un déficit en capacités de transport de passagers et de marchandises de même qu'il a causé des pertes de postes de travail.

Une telle situation qui a révélé le dysfonctionnement des organes chargés de la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs prévus par la loi sur la monnaie et le crédit, interpelle les pouvoirs publics pour un meilleur encadrement des activités bancaires à l'effet de parer aux risques de reproduction de tels cas.

A ce propos le CNES recommande :

- L'adaptation de la réglementation en matière de règles prudentielles.
- Le renforcement des instruments de veille et autres afin de préserver l'institution des risques de faillite et de protéger l'épargne des déposants.
- D'améliorer le contrôle en continu.
- De veiller à la qualité des reporting relatifs aux situations financières des banques et au respect des règles de bonne conduite de la profession bancaire.

d/ Evolution du taux de change :

Depuis l'avènement de l'euro en janvier 2002, coté au départ autour de 68 DA, la monnaie nationale connaît un glissement irrésistible pour atteindre :

- 69,13 DA/€ au 1<sup>er</sup> trimestre 2002.
- 83,45 DA/€ en Déc 2002.
- 89,79 DA/€ en Juin 2003.

Le dinar aura ainsi perdu 7,6% de sa valeur au 1<sup>er</sup> trimestre 2003 entraînant inéluctablement un renchérissement des prix à l'importation mettant à mal les opérateurs économiques contraint de réajuster à la hausse leurs prix et tarifs .

En effet, l'indice de la valeur de la monnaie nationale connaît une dépréciation inquiétante face à l'Euro.

Le glissement au titre de l'exercice 2002 est estimé à 22%. Aussi, l'effet de la dépréciation est nettement perceptible sur le prix de la plupart des produits importés de la zone Euro : médicaments, biens industriels, semi-produits, véhicules...

De plus, les effets de cette dépréciation se traduisent aussi et surtout par une augmentation de la valeur de la dette extérieure libellée en grande partie en Euro .

De ce fait, et en plus de la volatilité du prix du Baril de pétrole, la volatilité du taux de change \$ / € affecte grandement la position extérieure de notre pays ainsi que ses équilibres budgétaires .

En effet, depuis le lancement de l'Euro, l'Algérie vit sous la pression des fluctuations des taux de change. La dépréciation constatée du \$ par rapport à l'€ a eu pour conséquence l'alourdissement de la dette extérieure (qui a progressé de 500 M\$ en 2002 après plusieurs années de baisses significatives) d'une part, et le renchérissement des importations, d'autre part.

A ce jour, aucune stratégie de riposte de la part de la Banque d'Algérie n'est élaborée pour minimiser un tant soit peu l'impact de la forte dépression du \$ par rapport à la monnaie unique européenne .

Sur le marché parallèle, la chute du dinar est plus significative .

De 1 euro pour 80 DA au démarrage de la Monnaie Européenne, le taux de change informel est passé à 1euro pour 110 DA a la fin du 1<sup>er</sup> Semestre 2003.

Face à cette menace exogène, l'autorité monétaire ne bronche pas alors que plusieurs actions peuvent être entreprises pour soutenir la monnaie nationale, en particulier :

- Instauration d'un marché de change à terme pour protéger les opérateurs économiques contre les risques de change et la détérioration des termes de l'échange,
- Gestion active de la dette pour amortir la hausse de l'€ sur le volume de l'encours,

- Mise en œuvre de mesures structurelles pour réduire le gap entre les cours officiel et informel du dinar (création de bureaux de change agréés entre autres).

#### La problématique d'utilisation du chèque et les moyens de paiement classiques en Algérie

Il n'y a pas une économie prospère sans qu'il y ait des instruments et moyens de paiement modernes et efficaces. Le système de paiement est resté figé depuis des années. Les initiatives de la Banque d'Algérie, traitant du traditionnel et du plus banal des instruments de paiement, à savoir le chèque, ont réussi à instituer et mettre en circulation un modèle de chèque au cours de l'année 1994 qui est conçu dans l'objectif d'automatiser son utilisation de manière graduelle et électronique, mais seule la forme de ce dernier a subi des modifications sans pour autant arriver à ce but tracé.

Les personnes recourent souvent au paiement par espèces principalement, pour des raisons de sécurité, liée à la manière jugée défaillante, avec laquelle la gestion des comptes des clients est tenue, et aussi, en raison de l'absence de célérité dans l'exécution des virements et des transferts même au sein d'une même banque.

Le système bancaire en place semble être à l'origine de ces dysfonctionnements constatés aussi bien dans les délais d'acheminement des flux financiers que dans les incidents de paiement qui font subir aux différents usagers des pertes matérielles et immatérielles énormes dans un monde où le temps est synonyme d'argent.

Les banques de la place, par des attitudes le moins qu'on puisse dire, négligentes, aussi bien vis à vis des autorités monétaires que vis à vis de leur propre clientèle, ont consolidé le sentiment de méfiance à l'égard du chèque en tant que moyen de paiement et confirmé ainsi la sanction par la défiance à l'égard du système bancaire.

Donc, on est en présence d'une situation un peu extraordinaire dans la mesure où nous assistons à un double rejet émanant aussi bien du monde des affaires (les professionnels du commerce) que du simple citoyen car aussi bien le

chèque que les autres effets de commerce souffrent d'une grande méfiance et subissent une réticence rude en matière de leur utilisation.

L'usage du chèque dans les transactions économiques ou dans la vie de tous les jours demeure très limité non seulement en Algérie mais généralement dans tous les pays où le niveau de maturation semble être à un stade peu développé aussi bien dans le domaine économique que politique, culturel ou social.

La réticence affichée pour la manipulation de ce moyen de paiement n'est que la conséquence d'un dysfonctionnement du modèle d'organisation relativement archaïque de notre système bancaire caractérisé par un parc informatique obsolète et une lente adaptation aux nouvelles exigences de la profession, ce qui rend les délais de traitement des chèques et les transferts de fonds au niveau du réseau bancaire et de la compensation comme étant hors normes. Cet état de fait demeure aussi valable pour les autres services fournis par le réseau bancaire qui restent eux aussi déficients du point de vue qualité et efficacité.

En dépit des tentations de réforme engagées par les différentes institutions en charge de la réglementation commerciale, peu de résultats positifs ont été réalisés dans le domaine de l'encouragement de l'utilisation du chèque. La défiance à l'égard du chèque a même encouragé les personnes à adopter une attitude négative vis à vis de ce moyen de paiement à l'instar de certaines sociétés de statut privé, sociétés en commandité généralement, qui versent souvent dans le domaine de l'informel et essayent de contourner les contre performances du système de paiement en manipulant des sommes colossales de billets de banque échappant ainsi au fisc et au contrôle de l'Etat.

La question reste entière sur l'attitude à prendre pour remédier à ces anomalies. Faut-il abroger les dispositifs donnant naissance aux sociétés parasitaires qui versent dans l'activité informelle ou bien au contraire, essayer d'empêcher ce genre de comportements jugés néfastes et s'attaquer au véritable problème, celui de la modernisation du système de paiement en place ?

Aussi, il est utile de souligner que dans le domaine de l'utilisation du chèque, le caractère dispersif des différentes réglementations traitant de cet aspect ainsi que les non concordances au niveau de leurs dispositifs font souvent aggraver la situation. Le règlement de la Banque d'Algérie, le code du commerce et le code pénal en constituent l'exemple type.

La modernisation du système de paiement prendra nécessairement en priorité la composante humaine du système bancaire, considérée comme le pilier central de toute réforme. En second lieu, il faut développer les moyens matériels, constitués d'équipement informatiques et de logiciels performants qui feront évoluer les habitudes des agents économiques en matière d'utilisation de la monnaie scripturale en général.

Les moyens de paiement – lettre de change, billet à ordre et le virement – ne sont pas de moindre importance que le chèque. Chaque moyen détient ses spécificités, son utilité dans l'économie. Le traitement automatique des modèles d'ordre de virement et de paiement institués par la Banque d'Algérie n'est toujours pas opérationnel et demeure un objectif non encore atteint.

Aussi bien le système informatique en général que le système de paiement en lui-même supportent la grande part de responsabilité de cet état de fait, mais aussi, les banques et les entreprises publiques sont restées passives devant la mission de développer et remettre en vigueur les moyens de paiements qui au passé, bénéficiaient d'une large diffusion. Le virement, considéré comme un moyen de paiement très sûr, car il consiste à débiter et à créditer deux comptes d'opérateurs distincts, sans transport ni manipulation d'argents, se retrouve au niveau primaire en terme d'utilisation en raison du manque de garantie et d'assurance envers le système en place. C'est toute une culture de sécurisation qu'il faut inculquer aux utilisateurs pour venir au bout de cette méfiance instaurée dans les esprits du grand public.

Développer et améliorer le système de paiement constitue l'une des solutions au problème de l'inefficacité de notre système bancaire et ce n'est pas par hasard que les banques publiques, à leur tête la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural, changent de stratégie en matière de gestion des affaires et s'investissent énormément pour arriver à cet objectif.

L'introduction, par les services de la BADR, du « SYRAT » le Système de Recouvrement des Appoints par Télétraitement, constitue un événement non moins important dans le domaine de la réforme bancaire. Le système a pour objectif la dématérialisation totale des moyens de paiements en permettant le dénouement d'opérations de recouvrement d'appoints à distance sans avoir recours au transfert physique des valeurs. Alliant le transport rapide des données et le traitement informatique, le « SYRAT » réduit les délais de

recouvrement des chèques et des effets de commerce, leurs coûts et minimise les risques de perte ou de vol des valeurs.

La carte bancaire s'est imposée avec succès parmi les moyens de paiement et elle a fait ses preuves dans le domaine économique et social au sens quelle est devenue l'instrument de paiement le plus pratique et le plus utilisé aussi bien par le grand public que par le commerce. Elle permet d'effectuer avec une grande facilité, des règlements et des retraits d'espèce dans les DAB ( distributeurs automatiques de billets).

La généralisation de l'usage de ce moyen de paiement demeure un objectif essentiel des banques et des professionnels de la finance. Toutefois, elle demeure tributaire du développement aussi bien de la monétique que du réseau des distributeurs automatiques de billets.

La prise de conscience de l'importance de cet instrument de paiement a milité en faveur du lancement, par les professionnels nationaux de la finance à travers la société d'Automatisation et de transaction Interbancaire et Monétique ( SATIM), d'un projet, visant le développement du système interbancaire et aussi la création d'une carte de paiement nationale qui sera mise sur le marché prochainement.

Le projet fixe comme objectif, également, le développement de l'interbancaire, aspect essentiel pour confirmer et améliorer l'introduction de cette technologie qui prend en compte l'élargissement des services de la carte, la garantie et la sécurité de la transaction, l'augmentation du volume des transactions et la standardisation du matériel monétique ( carte, équipement et réseau informatique) .

## 9. LA SITUATION SOCIALE

Le premier semestre 2003 a été marqué par le séisme du 21 mai 2003 qui a touché la wilaya de Boumerdes et une grande partie de la région du centre du pays.

Ce séisme, au delà des énormes pertes humaines qu'il a engendrées avec plus de 2000 morts et 11000 blessés, a eu également des répercussions sur plusieurs volets sociaux :

- pertes d'emploi :

- pertes en logements :
- destruction d'infrastructures sociales (écoles, d'hôpitaux, bâtiments administratifs...).

Malgré les importants moyens qui ont été mis en œuvre par les autorités publiques, l'élan de solidarité nationale et l'importance de l'aide internationale, l'étendue du désastre marquera pendant longtemps la situation sociale.

La situation sanitaire est la seconde caractéristique de ce semestre. Celle-ci s'est considérablement dégradée et a frappé les esprits avec la réapparition de la peste à l'Ouest du pays, une maladie dont les derniers cas recensés remontent à 1946.

Ce phénomène, auquel s'ajoutera l'épidémie de conjonctivite à la fin du semestre, a fait prendre conscience à la population et aux autorités publiques de l'ampleur de la dégradation de l'environnement et de l'hygiène du milieu.

Le premier semestre 2003, s'est également caractérisé par un climat social tendu dans les secteurs de la santé et de l'éducation dans lesquels les grèves se succèdent depuis 2002.

Néanmoins, la recherche d'une meilleure intégration au niveau local, des programmes engagés par les pouvoirs publics (PSRE, PNDRA), ainsi que d'une plus grande adhésion des populations aux actions initiées, participent certainement à l'apaisement des tensions locales.

Les principes qui animent aujourd'hui les politiques publiques, et qui privilégient de plus en plus les actions de proximité font poindre une amorce de rapprochement entre l'Etat et le citoyen.

Le chômage semble poursuivre sa tendance à la baisse sous l'impulsion des politiques publiques à la création d'emploi. Néanmoins ce recul ne saurait décerner un satisfecit, au regard de la nature et des caractéristiques du chômage, ainsi que de celles des emplois créés.

Les analyses du CNES, dans les précédents rapports de conjoncture avaient mis l'accent sur les inquiétudes qui émanent moins du niveau du chômage, qui focalise aujourd'hui la controverse des chiffres, que de ses caractéristiques.

En effet, le chômage des jeunes associé à celui de longue durée ne peuvent être de vains mots, eu égard à leur ampleur et à leur incidences psychosociales sur la jeunesse.

Dans l'Union Européenne un taux de chômage des jeunes (- de 25 ans) de 10% est considéré trop élevé compte tenu de ses incidences sur les perspectives d'une vie stable. En Algérie, en 2001, le taux de chômage des moins de 25 ans est de 46% au niveau national, mais il atteint 53% en zone urbaine (source :ONS données statistiques N°343). En d'autres termes, plus de la moitié des jeunes actifs de moins de 25 ans dans les villes sont sans emploi. Quand bien même ce niveau de chômage serait surestimé, son niveau est tel qu'il ne saurait remettre en question le degré de gravité de ce phénomène.

D'autre part, la nature des emplois créés dominés par leur précarité et des perspectives réduites de permanisation alimente le malaise des jeunes, d'autant que la qualification n'est plus une garantie pour un emploi stable.

L'accès à l'information, et le réseau de relations déterminent souvent la possibilité d'accéder à des emplois stables et/ou en relation avec les qualifications des demandeurs d'emploi.

Le mode et les critères de répartition des emplois entre les différentes catégories socio- professionnelles, mais également entre les régions, sont source de mécontentement pour de nombreux jeunes.

Cette situation favorise le développement des activités informelles qui sous des formes les plus diverses envahissent tous les secteurs d'activité, et plus particulièrement le secteur du commerce. Cette caractéristique dominante des activités informelles en Algérie, non seulement spolie l'État et la sécurité sociale d'importantes recettes, mais encore menace de disparition des entreprises publiques et privées structurées dans le secteur productif.

L'économie italienne, souvent citée comme exemple, au regard de la place qu'occupent les activités informelles dans le PIB, soit 40%, se distingue faut-il le rappeler, par la concentration de ces activités dans le secteur productif (cuir et chaussure).

Outre les conséquences économiques des activités informelles, les conséquences sociales ne sont pas des moindres. La promotion sociale engendrée par les activités informelles, la spéculation et les rentes, au détriment du travail et du savoir, non seulement alimente les frustrations et le mécontentement des populations, mais surtout érige ce moyen d'enrichissement en modèle pour de nombreux jeunes.

L'augmentation des déperditions scolaires, qui atteint aujourd'hui près de 500 000 par an et qui touche particulièrement les garçons, montre, au delà des considérations liées aux capacités des élèves et aux revenus des parents, un désintérêt grandissant pour les études au cours de ces dernières années. Les résultats de l'enquête ONS auprès des ménages en 2000, montrent que 25000 enfants de moins de 15 ans sont occupés.

Une enquête réalisée auprès des jeunes par le ministère de la santé dans le cadre de la journée mondiale de la population, a montré que près de 90% des jeunes enquêtés ont pour préoccupation principale de trouver un emploi.

Pourtant, cette question cruciale de l'emploi et du chômage des jeunes ne semble pas occuper une place prépondérante dans le débat social sur les réformes, duquel émergent les intérêts de groupes et/ou idéologiques au détriment de l'entreprise, de l'emploi, et d'une plus grande solidarité entre les catégories socio- professionnelles, les régions et les générations.

La solidarité est en effet aujourd'hui face à une pyramide des ages caractérisée par le souci de préservation et de consolidation des acquis à son sommet et par de larges frustrations à sa base, lesquelles souvent ignorées ou mal évaluées ont fait basculer de nombreux jeunes dans la mal vie, l'exclusion et la violence.

A ce sujet, et comme l'attestent beaucoup d'analystes « l'exclusion est l'envers du décor d'un certain mode de croissance et non un accident lié à une insuffisance de croissance ».

Toutes ces tensions qu'elles soient latentes ou exprimées tranchent avec une situation macro-économique jugée favorable, comme l'atteste l'évolution des principaux indicateurs au cours de l'année 2002. En termes courants :

- Le revenu disponible des ménages s'est amélioré : +8,7%,
- La consommation a augmenté : 4,9%,
- L'épargne des ménages a augmenté de 40,6%.

Par ailleurs :

- Le chômage a diminué quelles que soient les estimations, la dernière déclaration du Ministre des Finances en novembre 2003 l'a situé à 25,9 % pour l'année 2002.
- Les inégalités dans la consommation se sont réduites depuis 1988,

- L'inflation continue de baisser : de 3,2% au premier semestre 2002, elle est passée à 0,8% au premier semestre 2003.

Ce paradoxe souligné par les analyses du CNES à travers différents rapports de conjoncture, et dans le RNDH 2001 consacré au budget social de la nation, met en relief le déficit dans l'évaluation des politiques publiques selon des instruments adéquats, mais également le problème de l'efficacité des dépenses sociales, et de leur répartition.

#### 9.1- L'impact du séisme sur la situation sociale

Au cours de ce semestre, la situation sociale a été marquée par l'impact du séisme. Le bilan provisoire des pertes et dégâts causés par le séisme, arrêté au 11 juin 2003<sup>1</sup>, montre l'ampleur de la catastrophe et de ses implications sur le volet social :

- Les pertes humaines s'élèvent à 2 274 morts et 11 452 blessés,
- Le nombre de logements endommagés s'élève à 128 000 dont 13 300 détruits,
- Les dégâts enregistrés sur les infrastructures de base se répartissent ainsi :
  - éducation nationale : 130 établissements détruits et 850 endommagés,
  - enseignement supérieur : 5 infrastructures détruites et 45 endommagées,
  - formation professionnelle : 3 infrastructures détruites et 23 endommagées,
  - jeunesse et sport : 2 Infrastructures détruites et 40 endommagées,
  - culture : 1 infrastructure détruite et 32 infrastructures et sites culturels endommagés

La mobilisation nationale et l'aide internationale ont permis la prise en charge des sinistrés à travers plusieurs actions:

- le relogement :

Les wilayate d'Alger et de Boumerdes ont mis en place respectivement 35 et 24 sites d'accueil. Le nombre global de logements qui seront disponibles à fin décembre 2003 s'élève à 21000 unités.

- La restauration :

---

<sup>1</sup> Extrait du discours du Président de la République du 11.06.2003 à Blida.

189000 repas chauds sont distribués quotidiennement. Près de 1,6 million de repas ont été distribués depuis le 23 mai 2003, mais également :

- l'approvisionnement en eau potable,
- le raccordement en électricité et gaz,
- la couverture sanitaire,
- l'expertise des équipements publics,
- les travaux de restauration et de rénovation des habitations endommagées,
- le déblaiement.

D'autre part, un système indemnitare en direction des sinistrés a été mis en place.

Le séisme a mis à l'épreuve les EPE qui ont montré leurs capacités de mobilisation en mettant en œuvre immédiatement le programme de relogement des sinistrés.

Mais il a également mis à nu le non respect flagrant des normes de construction de certains entrepreneurs privés. Des pratiques, qui encouragées par la défaillance de l'Etat dans ses missions de contrôle, se sont érigées en règles pour de nombreux entrepreneurs dont la responsabilité dans l'ampleur de la catastrophe est de ce fait avérée.

## 9.2 - Le chômage

Le chômage continue de reculer sous l'effet conjugué des politiques publiques, du secteur privé, mais aussi du secteur informel. Depuis 2000, on observe en effet une tendance à la baisse du taux de chômage.

Selon les données disponibles au premier semestre 2003, à savoir les résultats de l'enquête auprès des ménages sur l'emploi, d'octobre 2001, le chômage a reculé tant en termes absolus (2339 449 contre 2510 862 au cours du second trimestre 2000), qu'en termes relatifs (27,30% contre 28,89% ) comme le montre le tableau 1.

Le chômage a particulièrement reculé dans les zones rurales, passant de 28,03% en 2000 à 25,10% en 2001, un recul lié au développement des activités agricoles. Le nombre d'emplois dans l'agriculture est passé de 872880 en 2000 à 1312069 en 2001 (voir tableau 2).

Tableau 1 : Répartition de la population active à septembre 2001

Source : ONS (données statistiques N° 343)

	Urbain	Rural	Ensemble
Population occupée	3590366	2638406	6228772
Empl et indépendants	981709	844311	1826020
Salariés permanents	1820690	750104	2570793
Salariés non perman	606411	699936	1306407
Aides familiaux	181 497	344055	525552
Pop au chômage	1 455341	884108	2339449
Pop active du moment	5045707	3522514	8568221
Taux de chômage	28,84%	25,10%	27,30%

Le recul du chômage semble se confirmer au premier semestre 2003, en référence aux emplois créés, mais il ne saurait masquer, faut-il le rappeler, son caractère endémique.

En effet, qu'elles que soient les estimations, le niveau atteint par le taux de chômage reste au dessus du seuil acceptable et sa structure est encore plus préoccupante :

En effet :

- le taux de chômage des moins de 20 ans est de 51%, il atteint près 60% en milieu urbain,
- 71% des chômeurs ont moins de 30 ans.

D'autre part, la durée du chômage qui est un élément important dans l'évaluation du développement humain, n'est pas prise en considération dans les critères d'application des programmes d'emploi.

La durée moyenne du chômage s'est en effet allongée au cours de ces dernières années et touche une grande partie des jeunes demandeurs d'emploi. Or ce type de chômage est un prélude à l'exclusion d'abord du monde du travail, puis sociale, et ce, d'autant que la probabilité pour un chômeur qualifié de longue durée de trouver un emploi diminue avec le temps.

### 9.3-L'emploi :

La création d'emploi et la lutte contre le chômage relèvent aujourd'hui essentiellement de l'intervention de l'Etat à travers les divers programmes catégoriels, régionaux et sectoriels mis en œuvre à savoir :

- les programmes de soutien à l'emploi initiés dès 1987,
- le Plan de Soutien à la Relance, initié en 2001
- le Plan National de Développement Agricole et Rural mis en œuvre en 2000

Les emplois créés dans le cadre des politiques publiques au cours du premier semestre 2003 s'élèvent à plus de 300 000 emplois ainsi répartis :

- *Dispositifs d'emploi : 118715 emplois (permanents + équivalents permanents),*
- *PSRE : 118794 emplois permanents*
- *PNDA : 93167 emplois équivalents permanents*

Ce chiffre en tant que tel traduit une création d'emplois supérieure à la demande additionnelle qu'on peut évaluer à partir des enquêtes ONS à près de 300000 pour l'année 2002.

Néanmoins, il faudra pondérer cette appréciation par le fait, qu'il s'agit essentiellement d'occupations précaires converties, en équivalent-permanent, une évaluation qui reste théorique et qui masque la durée dans la précarité pour de nombreux jeunes.

D'autre part, la multitude de dispositifs autour de la question de l'emploi, avec l'insuffisante coordination qui les caractérise, crée au niveau local un véritable imbroglio aussi bien pour les demandeurs d'emplois, que pour l'administration. Au cours de la réunion des walis du 12-13-et 14 mai 2000, ces aspects avaient été largement évoqués.

La réhabilitation de l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM), dans ses missions de service public de l'emploi apparaît comme une nécessité au niveau local. Par ailleurs on notera qu'au cours du second semestre les textes réglementaires régissant l'ANEM ont été revus.

Le secteur public industriel reste confronté à la lenteur des réformes et à leurs conséquences sur le niveau de l'emploi qui continue de se dégrader dans plusieurs secteurs d'activité.

Les activités informelles continuent de se développer tant dans le secteur non structuré, que structuré, altérant de ce fait toute lecture et analyse des informations sur le chômage et l'emploi. Si la première forme est décriée, autant par les représentants des entreprises publiques et privées, que par les syndicats, le recours aux recrutements informels dans les entreprises structurées privées semble susciter plus d'indulgence au regard du déséquilibre entre l'offre et la demande d'emploi, justifiant ainsi la création d'emploi au détriment de la législation du travail.

Les dernières données disponibles (septembre 2001: source ONS) sur la population occupée, montrent que celle-ci s'élève à 6 228 772 soit un accroissement de 0,8% par rapport à 2000, et qui se répartit comme suit :

- agriculture : 1312069, soit 21,06%,
- Industrie : 861 119, soit 13,82%,
- BTP : 650012, soit 10,44%,
- Commerce et Services : 3405572, soit 54,67%.

Tableau 2 : Répartition de la population occupée selon le secteur d'activité en septembre 2001

Secteur	Urbain	Rural	Total
Agriculture	269049	1043020	1312069
Industrie	627924	233195	861119
BTP	317228	332784	650012
Commerces et services	2376165	1029407	3495572
Total	3590366	2638406	6228772

Source : ONS

Le regain d'intérêt pour les activités agricoles, s'était confirmé au cours de l'année 2001, et ce malgré l'exode rural. Le nombre de personnes occupées dans l'agriculture en zone urbaine est passé de 154462 en 2000 à 269049 en 2001 soit un accroissement de 74%. Dans les zones rurales, celui-ci est passé de 718418 à 1043020 soit un accroissement de 45%.

Le rythme de croissance des occupés dans l'agriculture est élevé, mais il est encore plus élevé dans les zones urbaines. Ce phénomène traduit-il les

prémices d'un retour à l'agriculture des populations urbaines, ou simplement la poursuite des activités agricoles des populations chassées de leurs terres par les affres de l'insécurité et de la pauvreté ?

Enfin l'impact du séisme sur l'emploi, est encore mal évalué. Mais, selon le BIT et l'ONUDI, le nombre d'emplois perdus se situerait dans une fourchette de 20000 à 40000 postes de travail..

#### 9.3.1- Les dispositifs d'emploi :

L'intervention de l'Etat dans la lutte contre le chômage, à travers les politiques alternatives d'emploi continue d'occuper une place importante dans la création d'emplois.

Néanmoins, si le nombre d'emplois créés dans ce cadre est élevé, l'optimisation économique et sociale de ces dispositifs, n'est pas démontrée, les données sur leur coût, et leur impact sur les différentes catégories de la population sont souvent absentes dans les analyses, expression de l'insuffisance qualitative et quantitative des indicateurs utilisés pour l'évaluation des politiques publiques.

IL faut rappeler que le PSRE avait consacré une enveloppe de 16 milliards de DA pour l'emploi et la protection sociale pour la période 2001-2004.

Les programmes inscrits dans ce cadre concernent essentiellement les TUPHIMO pour les wilayates déshéritées.

Ces derniers devaient permettre la création de 70000 emplois en équivalents permanents, soit 22000 emplois en moyenne par an, pour un coût de 7 milliards de DA.

L'ANSEJ et l'ADS, qui sont les deux organismes chargés de la mise en œuvre des programmes de soutien à l'emploi, et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, constituent des pôles d'intérêt pour de nombreux chômeurs.

Pour ce qui concerne la micro entreprise gérée par l'ANSEJ, les données disponibles font état de 7872 emplois attendus des 3020 projets financés, au cours de ce semestre. Le montant de l'investissement s'élève à 4985,5 millions de DA ainsi réparti :

- artisanat et services : 51% ,
- transports : 19% ,

- agriculture et pêche : 15%,
- industrie : 6%,
- BTPH : 6%,
- Professions libérales : 2%.

Les différents dispositifs gérés par l'ADS ont permis quand à eux la création de 386155 emplois soit 118 715 équivalents permanents. Ces emplois se répartissent comme suit à travers les différentes formules :

- Les ESILS

Le nombre d'emplois créés dans le cadre des ESILS s'élève à 84263 dont plus des 2/3 se situent dans les secteurs des services (46,8%) et de l'administration (24,5%).

La répartition par sexe, montre que les hommes (57,9%) aussi bien que les femmes (42,1%) sollicitent ces emplois, malgré leur faible rémunération, leur caractère précaire, et les faibles chances d'aboutir à un emploi qualifiant et permanent.

La durée d'insertion varie en effet entre 3 et 6 mois, et le taux de rémunération demeure à 2500 DA, soit un taux inférieur à celui des IAIG de 3000 DA.

- Les IAIG

Le nombre d'emplois créés dans le cadre de cette formule s'élève à 176778 dont 8282 chefs de chantiers. Le niveau de rémunération des activités d'intérêt public ( IAIG), de 3000 DA par mois, reste supérieur à celui des emplois salariés d'initiative locale (ESIL) .

Il faut rappeler que les IAIG s'insèrent dans le cadre du filet social alors que les ESIL relèvent des dispositifs d'emploi.

- Les TUPHIMO

Le programme d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre a permis au 30/06/03, d'engager 2562 chantiers dont 2076 clôturés (données cumulées depuis 2001). Le nombre d'emplois créés s'élève à 132 333. Ces emplois qui ont un caractère temporaire se répartissent comme suit à travers les secteurs :

- Route : 39732
- Hydraulique : 36881
- Forêts : 41931
- MICL : 18855

Il faut rappeler qu'il est fait obligation aux tâcherons qui ont la charge des projets, d'appliquer la législation du travail (déclaration à la CNAS,SNMG).

#### - Les Contrats Pré –Emploi

Au cours de ce semestre, 8506 jeunes universitaires et techniciens supérieurs ont bénéficié de cette formule. La qualification de cette catégorie de demandeurs d'emploi ne semble pas avoir influer sur les opportunités de permanisation.

En effet, le taux de permanisation, malgré son amélioration depuis le lancement des CPE n'est que de 13% globalement. Les techniciens supérieurs enregistrent un taux de 8% et les universitaires de 17% . En 2000, le taux de permanisation était de 6% pour les deux catégories.

Enfin, on notera qu'au cours de ce semestre:

- la formule du micro-crédit a été gelée suite à la liquidation de la banque El khalifa et à la décision de la BNA de geler l'octroi de prêts aux promoteurs du micro crédit.
- un programme « pêche » a été mis en œuvre auprès de 6 wilayas, le taux de consommation est de 70%,
- le lancement effectif d'un projet socio-économique a été réalisé dans les wilayas de Khenchela, Souk Ahras et Jijel avec le concours de l'Union Européenne,
- de nouvelles structures ont été installées au niveau local ,il s'agit des «agences d'animation du développement local » .

La multiplicité et l'enchevêtrement des différents dispositifs continuent de caractériser les politiques alternatives d'emploi au cours de ce semestre.

### 9.3.2- L'Impact du PSRE sur l'emploi:

Depuis sa mise en œuvre en septembre 2001, le PSRE, selon le Délégué à la Relance Economique a permis la création de 647000 emplois dont 53% permanents. Ces emplois se répartissent comme suit :

Au cours du premier semestre 2003, ce sont 189 569 emplois qui ont été créés, dont 118769 permanents. Au 30/06/2003, le PSRE aura mis à contribution 25000 entreprises dont 90% privées. Ainsi 2800 nouvelles entreprises auraient investi le marché induit par la mise en œuvre du PSRE depuis le 31/12/2002.

Selon cette même source le nombre de personnes ayant bénéficié des différentes actions du PSRE, se présente comme suit :

- amélioration du cadre de vie : 10 466 000 habitants
- désenclavement : 6 600 000,
- réfection et extension des réseaux d'alimentation en eau potable et assainissement,
- développement des infrastructures sportives et de loisirs : 5 100000,
- amélioration des conditions de scolarisation : 2 430000 élèves,
- raccordement en réseau gaz et électricité 2 247 000habitants,
- développement des infrastructures de santé : 3690 000 habitants,
- développement des infrastructures culturelles, équipements de proximité et réhabilitation des infrastructures sociales,
- extension des réseaux des télécommunications et desserte postale : 2 760 000 habitants

### 9.3.3- L'emploi dans les secteurs d'activité :

Le programme de soutien à la relance avait introduit dans ses objectifs, la nécessité d'être relayé dès 2002 /2003 par les entreprises. Celles - ci devaient constituer un « véritable centre de création de richesse ».

Or, aujourd'hui encore, les entreprises publiques dans la plupart des branches d'activité continuent d'enregistrer une baisse dans la production et dans les effectifs. Ceci tranche, avec l'analyse qu'on pourrait faire uniquement à partir du nombre de travailleurs relevant des compressions d'effectifs, dont le nombre total s'est réduit 135 au premier semestre 2003.

- secteur de l'industrie

Les effectifs dans les entreprises publiques industrielles sont passés de 181566 salariés au premier semestre 2002 à 179023 salariés au premier semestre 2003, soit une perte nette de 2543 emplois représentant 1,4% de l'effectif global.

Les pertes d'emplois se répartissent à travers les branches suivantes :

- Agro- alimentaire : 2574 emplois
- Textile et cuirs : 553 emplois
- Sidérurgie : 363 emplois
- Electrique- électronique : 378
- Matériaux de construction, céramique verres : 8
- Chimie, engrais, pharmacie : 18
- Services industriels : 81

Seules deux branches ont vu leurs effectifs s'accroître, il s'agit des branches :

- mécanique - métallique avec la création de 1298 emplois,
- bois, papier, divers avec 134 emplois créés.

Néanmoins ces créations d'emplois semblent s'être réalisées au détriment de la productivité. La valeur ajoutée a en effet baissé de 12% dans la branche mécanique et métallique, quand à la branche bois papier et divers, sa valeur ajoutée a stagné.

Il faut rappeler, qu'au cours de l'année 2002, les effectifs du secteur public industriel avaient également baissé, passant de 189 645 salariés à 181 918, soit une baisse de 4,1%.

Ainsi depuis décembre 2002, près de 4000 emplois ont été perdus dans le seul secteur de l'industrie, traduisant ainsi la nécessité urgente d'un consensus autour de la poursuite des réformes en faveur de la préservation de l'emploi et de son redéploiement.

- secteur de l'énergie et des mines

Dans le secteur de l'énergie et des mines, les effectifs, tous secteurs juridiques confondus, sont passés de 189 515 à 189 777 entre le premier semestre 2002 et le premier semestre 2003, traduisant ainsi une relative stabilisation de l'emploi.

Néanmoins cette stabilisation au niveau global, couvre des inégalités d'évolution entre la branche des mines et celle de l'énergie, et entre secteur public et secteur privé.

- la branche énergie

Les effectifs sont passés de 168 516 à fin juin 2002 à 167 887 à fin juin 2003, soit une baisse de 0,4% due principalement aux entreprises publiques Sonatrach et Sonelgaz .

Les effectifs sont en effet passés, de 49511 à 48802 pour Sonatrach, soit une baisse de 1,4%, et de 20 915 à 19 439 pour Sonelgaz, soit une baisse 7,1%.

Les entreprises publiques (y compris les filiales) du secteur ont ainsi vu leurs effectifs passer de 141802 en juin 2002, à 139936 en juin 2003, soit une baisse de 1,4%.

Les entreprises privées relevant de la production ainsi que de la distribution de l'énergie ont en revanche enregistré un accroissement des effectifs qui s'élève respectivement à 11,1% et 20,6%.

- La branche mines et carrières

Dans la branche mines et carrières, les effectifs ont augmenté de 4,3%, passant de 20999 en juin 2002 à 21892 en juin 2003. La création d'emplois est due principalement aux entreprises publiques dont les effectifs se sont accrus de 6,7%. Les effectifs dans les entreprises privées ont augmenté quand à eux de 2,1%.

- Secteur de l'agriculture :

Les entreprises publiques relevant du secteur de l'agriculture, enregistrent elles aussi des pertes d'emploi.

En effet, les effectifs des entreprises relevant de la SGP agricole, s'élèvent à 15048 agents dont 5480 permanents au premier semestre 2003, contre 18913 (dont 5557 permanents) à fin juin 2002. Ceci traduit une baisse de 3865 emplois dont 77 permanents, répartie entre les activités forestières (80%) et viti-vinicole (20%).

Le PNDAR, quand à lui, a permis la création de 93 167 emplois au cours du premier semestre 2003 contre 89434 au premier semestre 2002, soit un accroissement de 4%.

#### 9.3.4- l'emploi dans le secteur privé :

Les données fournies par le ministère de la PME-PMI, qui cite comme source d'information la CNAS, font ressortir pour le premier semestre 2003, un total de 189552 PME privées qui emploient 538 055 salariés.

Ce chiffre doit être revu à la hausse si l'on considère qu'une part importante des effectifs des entreprises du secteur privé n'est pas déclarée à la sécurité sociale. Selon une enquête réalisée par le CREAD, 40% des effectifs du secteur privé ne sont pas déclarés à la CNAS.

Le secteur du BTP avec 57 255 entreprises est prédominant dans les PME privées.

La répartition des PME privées selon la taille montre que celles ci sont concentrées(94%) dans la tranche de 1 à 9 salariés comme le montre le tableau ci- dessous :

#### Répartition des PME privées selon la taille

catégorie	Nombre d'entreprises	%
1 à 9 salariés	180188	94
10-49 salariés	8042	4,2
50-250 salariés	1322	1,8
Total	189552	100

Source/Ministère de la PME et de l'artisanat

Sur le plan géographique, on constate que plus de 20% d'entre- elles se situent dans les wilayas d'Alger et d'Oran.

L'emploi dans le secteur privé, c'est également à travers le développement de l'artisanat.

Le nombre d'artisans déclarés à la chambre de l'artisanat et des métiers s'élève à 71525 ainsi répartis :

- artisanat traditionnel et d'art :9276 artisans
- artisanat de production de biens avec 23 901 artisans
- artisanat de production de services avec 38346 artisans.

Les informations sur l'emploi dans le secteur privé restent encore très pauvres. L'importance de l'emploi informel autant dans le secteur structuré que non structuré altère considérablement la fiabilité des données disponibles.

#### 9.4- La Sécurité Sociale et le filet social :

##### A) Les caisses de sécurité sociale

La situation des caisses de sécurité sociale reste dominée au cours de ce semestre par la précarité de leur équilibre financier.

Les précédents rapports de conjoncture avaient mis en relief l'impact de la montée du chômage et du passage à l'économie de marché d'une manière plus générale, sur les nouvelles charges du système sécurité sociale, et sur la baisse de rythme des cotisations sociales. La solidarité entre les actifs et les inactifs et le principe même de répartition qui caractérise le système de sécurité sociale étant menacé.

La question de la sécurité sociale fait l'objet d'une attention particulière du gouvernement et de l'UGTA.

Dans le cadre de la bipartite, un groupe de travail a été constitué dès septembre 2002, pour se pencher sur « l'adaptation du système de sécurité sociale, y compris les mutuelles, avec le nouvel environnement économique et social ».

Le groupe a élaboré un premier rapport qui met l'accent, sur la nécessité de préserver et consolider le système de sécurité sociale :

- par l'accroissement et la diversification des ressources,
- par la rationalisation des dépenses,
- par la poursuite des actions de modernisation du système de sécurité sociale,
- par l'amélioration de ses prestations.

L'inflexion observée sur l'évolution du chômage ne semble pas s'être exprimée d'une manière significative sur l'équilibre financier des caisses de sécurité sociale.

Les activités informelles privent en même temps, le système de sécurité sociale d'une grande part de ses recettes, et les travailleurs d'une assurance sociale, qui puisse les mettre à l'abri des aléas de la maladie et de la vieillesse.

- La Caisse Nationale d'Assurances Sociales

La CNAS couvre 7 076 893 assurés sociaux immatriculés au 30/06/2003, contre 6,6 millions au 30/09/2002, soit un accroissement de 7%.

Sur le plan financier, les données extra comptables, montrent que les dépenses évaluées à 46,95 milliards de DA, dépassent les recettes de 44,80 milliards de DA, entraînant ainsi un déficit de 2,5 milliards de DA.

L'amélioration des recettes entre le premier semestre 2002 et le premier semestre 2003, de l'ordre de 3 milliards de DA, n'a pu absorber l'augmentation des dépenses deux fois plus élevée, soit 6,15 milliards de DA.

Cette augmentation des dépenses est due principalement aux frais pharmaceutiques.

En ce qui concerne la politique de remboursement du médicament, on enregistre au cours de ce semestre la révision de la liste des médicaments remboursables (arrêté interministériel du 6 Mai 2003, fixant la liste des produits pharmaceutiques remboursables par la sécurité sociale).

Cette nouvelle mesure n'est pas sans provoquer des controverses entre le Comité Technique de Remboursement et les producteurs, pour qui, cette nouvelle liste porte préjudice à la production nationale.

Les dépenses de fonctionnement de la CNAS sont passées de 5,70 milliards de DA à 5,34 milliards de DA au cours de la période, soit une baisse de 6,4%.

Elles représentent 11,37% des dépenses au cours de ce semestre contre 14% au cours du premier semestre 2002, ce qui reste un taux élevé.

- La Caisse Nationale des Retraites

Le nombre de pensionnés s'élève 1 453 774 au 30/06/2003, contre 1 376 590 au 30/06/2002, soit un accroissement de 5,6%, qui reste supérieur à celui de la population active de l'ordre de 3%.

L'augmentation du nombre de pensionnés est due essentiellement, aux pensionnés relevant du régime sans condition d'âge, dont le nombre est passé de 68 772 à 118127, soit un accroissement de 72% au cours de la période.

Le niveau de la pension moyenne est de 10 725 DA par mois, soit un niveau supérieur au SNMG de 34%.

Sur le plan financier, la CNR enregistre au cours de ce semestre un excédent de 5,15 milliards de DA contre 10,5 milliards de DA au premier semestre 2002.

Cet excédent, comme celui du premier semestre 2002 est dû au remboursement du trésor qui s'élève à 27,68 milliards de DA, et sans lequel l'équilibre financier de la CNR ne serait pas réalisé. Le montant des cotisations de 45,19 milliards de DA, ne couvrant pas les dépenses, qui s'élèvent à 69,05 milliards de DA.

Au cours de ce semestre, une opération pilote « aide à domicile » pour les retraités, a été engagée, traduisant l'effort d'une meilleure prise en charge des personnes âgées.

La Caisse d'Assurance Sociale des Non Salariés

Au premier semestre 2002, le nombre d'affiliés à la CASNOS s'élève à 1 113 098, mais le nombre réel de cotisants n'est que de 273 259 soit 24,5%.

Le nombre de cotisants a nettement baissé par rapport au premier semestre de l'année 2002, puisqu'il est passé de 383 158 à 273 259 soit une baisse de 29%.

Le nombre de retraités a en revanche augmenté, passant de 140 918 à 150 822 entre le premier semestre 2002, et le premier semestre 2003, soit un accroissement de 7%.

Sur le plan financier, la CASNOS, vit des problèmes identiques à ceux de la CNAS et de la CNR. La faiblesse des taux de recouvrement, soustrait à la CASNOS des recettes importantes.

Au premier semestre 2003, le montant des recettes s'élève à 20,41 milliards de DA, contre 7,22 milliards de DA au premier semestre 2002. Cette augmentation est due à l'apport du complément différentiel versé par le trésor, qui s'élève à 13,05 milliards de DA au cours de ce semestre.

Les dépenses quand à elles s'élèvent à 7,113 milliards de DA. Le solde se caractérise ainsi par un excédent financier de 13,29 milliards de DA.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,55 milliards de DA, soit 7,7% des dépenses.

#### B) Le filet social et l'aide sociale

Le filet social s'exprime en termes d'aides à l'emploi aux actifs et en termes d'aides aux catégories de population sans ou à faibles revenus.

L'IAIG, les TUPHIMO et l'AFS sont les trois formules qui composent le filet social.

L'IAIG et les TUPHIMO, traités ci dessus, dans le cadre de l'emploi, au même titre que les ESIL montrent les difficultés de tracer une frontière entre emploi et filet social.

Pour ce qui concerne l'allocation forfaitaire de solidarité( AFS). Celle-ci a concerné 799798 personnes dont 395 573 personnes à charge.

Il faut rappeler que l'AFS était versée aux personnes sans aucun revenu, que l'on peut assimiler au concept de « pauvreté extrême ».

Depuis Février 2001, comme cela a déjà été souligné dans le rapport de conjoncture du premier semestre 2002, cette aide aux sans revenus s'est convertie en aide aux personnes dont le revenu est inférieur au SNMG, décalant de ce fait le seuil de pauvreté à un niveau plus élevé.

Il faut rappeler que, les catégories éligibles à l'AFS étaient au nombre de 3 :

- les chefs de famille ou les personnes vivant seules, sans revenu et âgées de plus de 60 ans,
- les chefs de famille ou les personnes vivant seules, sans revenus, handicapés physiques ou mentaux inaptes au travail,
- la femme chef de famille, sans revenu, âgée de moins de 60ans,

La nouvelle réglementation de février 2001 a élargi l'indemnité aux catégories suivantes :

- les personnes atteintes de cécité ayant un revenu égal ou inférieur au SNMG,
- les personnes âgées de plus de 60 ans non placées dans un établissement spécialisé et ne bénéficiant d'aucune ressource, prises en charge dans une famille à faible revenu,

- les infirmes et incurables de plus de 18 ans, atteints d'une maladie chronique invalidante ou titulaire d'une carte de handicapé, ne disposant d'aucune ressource,
- les familles à faible revenu ayant à charge une ou plusieurs personnes handicapées âgées de moins de 18 ans qui ne disposent d'aucune ressource et en possession d'une carte de handicapé.

Cet élargissement de l'AFS à d'autres catégories, selon des critères variables et mal cernés, attire l'attention sur la multiplication des risques de déviation du dispositif d'une part, et son iniquité d'autre part. Pour certaines catégories, l'AFS constitue un complément de revenu, alors que pour d'autres, il s'agit d'un revenu unique.

#### 9.5- Les revenus, les prix et la consommation :

L'étude des agrégats de l'économie algérienne révèle une économie en lente mutation où les secteurs des hydrocarbures et des services se démarquent. Le premier est intégré dans l'économie mondiale par sa production. Le second bénéficie des revenus des hydrocarbures et réalise, par l'importation, une rente différentielle sur la faiblesse des capacités productives nationales. Ceci confère un développement factice au secteur de la distribution.

Dans ce contexte de post ajustement structurel caractérisé par une maîtrise de l'inflation, un niveau appréciable des réserves officielles de change, un stock de la dette en baisse et une tendance à l'amélioration de l'emploi, ces conditions sont favorables à la relance. Mais, la faible lisibilité et les anticipations prudentes des agents économiques obèrent ce climat de reprise. En parallèle, «l'économie non officielle» est le segment à forte rentabilité qui génère des dysfonctionnements importants sur l'ensemble de l'économie nationale.

Depuis 1990, la croissance a évolué en «dents de scie». Cependant, les éléments disponibles au premier semestre 2003 laissent entrevoir une tendance à la consolidation qui serait soutenue par le PNDA, le PSRE, le Budget d'équipement et le secteur des hydrocarbures. Cependant, cette croissance reste fonction de l'évolution de l'environnement international et des efforts d'accumulation.

La répartition de la croissance a toujours été au centre des arbitrages entre «consommation finale et accumulation». Les options retenues sont généralement guidées par la volonté de trouver un équilibre optimal entre les prix, les salaires et la productivité et à travers ces correspondances réaliser l'adéquation dans la rémunération des facteurs de la production.

Par conséquent, cette forme d'arbitrage et les orientations qui la sous-tendent devraient évoluer vers une politique de répartition en tant que vecteur stimulant de la création de richesses fondées sur le travail qui doit être rémunéré en conséquence.

C'est dans cette problématique multivariée que sera approchée la tendance des revenus, des prix et de la consommation du premier semestre de l'année 2003. Cette tendance prendra appui sur la formation et la répartition de la richesse nationale mesurée par le Produit Intérieur Brut (PIB).

#### 9.5.1 – La tendance de la croissance :

En 2002, la croissance de 4,10%, dont un point serait imputable au Plan de Soutien à la Relance Economique (PSRE) semble, compte tenu des éléments préliminaires pour 2003, s'inscrire dans une tendance de consolidation des performances des années antérieures.

Bien qu'elle s'inscrive dans le cadre d'un budget d'équipement de 548,5(2) milliards de DA et un déficit budgétaire de 1,3%, cette performance a donné lieu à la création, dans le cadre du PSRE, de 457431 postes de travail cumulés (2001 et 2002) qui ont été confortés par les emplois, à caractère temporaire, créés dans le cadre des dispositifs d'accompagnement des réformes.

Ainsi, la dynamique économique de 2002 a été réalisée par la contribution, en termes de valeurs ajoutées, dans les proportions suivantes par :

- Les Hydrocarbures 42%
- Les Services 27%
- L'Agriculture 11%;
- Le BTPH 11%;
- L'industrie. 8%

En termes d'affectation, les ressources de 2002 ont été réparties entre :

- La consommation finale pour 2647,6 milliards DA soit 60% du PIB;
- L'accumulation pour un montant de 1319,1 milliards DA, soit 30% du PIB ;
- Le solde des échanges extérieurs qui a atteint 468 milliards DA soit 10% du PIB.

Au niveau des ressources comme celui de leur affectation, l'année 2002 prolonge la tendance installée depuis la mise en œuvre des réformes et qui devraient donner un contenu fort à la croissance.

(1) Dont un point serait imputable au plan de soutien à la relance économique.

(2) Selon la Loi de Finances complémentaire 2002

Dans cette évolution, il y a des similitudes importantes avec le premier semestre 2003 ce qui laisse supposer que la consommation et l'accumulation s'inscrivent également dans les tendances observées dans le passé et qui font ressortir les efforts des pouvoirs publics en direction de l'accumulation qui s'est accrue, en moyenne annuelle, sur les :

- Période 1995 -1998 5%
- Période 1999 – 2002 11%

Ces rythmes de progression de l'accumulation et la croissance économique réalisée en 2002 renforcent la thèse que l'action de l'Etat demeure déterminante dans toute politique économique de relance dans les pays qui ont rompu avec les théories de la désarticulation de la Banque Mondiale.

Sur cette période, il a été observé que la performance des hydrocarbures a compensé les inefficacités des autres branches. La poursuite de cette tendance risque de porter atteinte aux activités productives dont les secteurs sont en panne de croissance et faire du pays un exportateur net de produits miniers.

#### 9.5.2- Les salaires :

La rémunération des salariés en 2002 s'est placée à hauteur de 1030,3 milliards DA. Dans ces salaires, la part des travailleurs agricoles a représenté 4,2%, celle des salariés non agricoles était de 47,2% et les salaires versés par l'administration ont atteint la proportion de 48,6%. La masse salariale servie dans l'agriculture conduit à un salariat de type saisonnier.

Les revenus des indépendants se sont situés en 2002 à 1006,3 milliards DA et sont répartis comme suit :

Indépendants agricoles	36,9%
Indépendants non agricoles	59,5%
Indépendants affaires immobilières	3,6%

Les indépendants non agricoles s'approprient la plus importante part des revenus. Dans cette répartition, les secteurs à forte valeur ajoutée offrent des rémunérations conséquentes.

Les salariés du secteur agricole accèdent à plus de 4% de la masse salariale et les indépendants agricoles bénéficient de 37%.

Dans les autres secteurs, les rémunérations sont importantes dans les hydrocarbures et dans les activités qui leurs sont liées. En revanche, les salaires et les revenus dans les industries manufacturières, au vu des rythmes de croissance enregistrés ces dernières années, de l'utilisation des capacités productives et du poids de « l'économie non officielle », se situeraient à des niveaux sensiblement identiques à ceux du secteur agricole.

Face à ces données, il est important de se pencher sur une politique d'ensemble de la répartition des richesses. Cette configuration de la répartition pose le problème de la relation entre productivité, salaire et prix d'où l'impératif d'un arbitrage entre les principaux agrégats macro-économiques dans le cadre d'une stratégie de relance.

#### 9.5.3 - Les transferts monétaires :

Les transferts effectués en direction des ménages sont destinés à soutenir le segment de la population vulnérable. Ils intègrent les transferts en provenance de la sécurité sociale, des autres agents au titre de la solidarité nationale et les transferts de l'Etat qui interviennent dans le cadre la lutte contre l'élargissement de la fracture sociale et le développement de la précarité.

En 2002, les transferts monétaires ont atteint 546 milliards DA et représentaient environ 23,7% du revenu disponibles des ménages, Ils étaient financés par :

La sécurité sociale	37%
Le budget de l'Etat	35,8%
Les autres agents économiques	27,2%

Les transferts de la sécurité sociale s'articulent principalement autour des prestations de retraites (63%) et des assurances sociales (33,2%). L'importance des prestations de retraites, le taux d'activité de la main d'œuvre et le niveau des cotisations posent la question du financement de la sécurité sociale. et du devenir de son action.

Les transferts en provenance de l'Etat ciblent plusieurs actions, notamment le soutien à l'éducation, les allocations familiales, le filet social (AFS, IAIG) et les dispositifs (ESIL, TUP-HIMO, CPE) de soutien aux réformes et de lutte contre le chômage. Ces transferts ont mobilisé 195,6 milliards DA en 2002.

Pour rappel, l'action sociale a, dans le cadre du filet social, pris en charge 767 000 personnes dont 600 000 au titre de l'Allocation Forfaitaire de Solidarité (AFS) et 167 000 au titre de l'indemnité d'Activité d'intérêt général (IAIG). La progression de l'AFS est de 4,7% et celle de l'IAIG est de 18,4%. Pour les actions du filet social, il a été alloué 11,4 milliards DA.

En plus, les dispositifs au titre des ESIL, des TUP-HIMO, des CPE ont mobilisé plus de 5 milliards DA et ont donné lieu à la création de 82 493 emplois dont 73 000 équivalents permanents.

Les transferts des autres agents économiques englobent les intérêts perçus par les ménages, les primes d'assurances et les transferts en provenance de l'extérieur. Ce type de transferts a atteint 148,2 milliards DA en 2002.

Les transferts constituent de ce fait un apport important pour les ménages et à travers ces derniers se trouve se concrétise l'action sociale de l'Etat.

L'examen de cette répartition fait ressortir que l'importance des salaires et des revenus distribués dépend de la prospérité de chaque branche. L'action du budget de l'Etat intervient pour atténuer ces disparités en l'absence d'un cadre de référence pour la répartition des revenus.

#### 9.5.4 - Les prix et la consommation :

L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation, de la ville d'Alger, a enregistré au premier semestre 2003 une augmentation de 0,8%. Cette inflation, comparée à celle de la même période de l'année 2002 (3,2%) confirme la tendance à la baisse amorcée et qui se poursuit au premier semestre 2003.

#### 9.5.4.1 – L'évolution des prix

Au premier semestre 2003, l'évolution des prix a connu une baisse au premier trimestre et une reprise au second trimestre.

Les produits alimentaires, avec une part de 44% dans les dépenses de consommation des ménages, ont connu une hausse des prix de 0,9%. Dans cette inflation, certains produits ont connu des augmentations importantes notamment :

- Les fruits 7,40% ;
- Les poissons frais 15,8% ;
- Les produits avicoles 19,9%.
- Les viandes rouges 4,35%

Le groupe «transport-communication» a connu un accroissement des prix de 2,3%. Il se place ainsi à la tête des huit (08) groupes de biens et services qui composent l'indice des prix à la consommation.

Au niveau des déciles, l'inflation a été inégalement ressentie. Globalement, les prix des produits consommés par le décile 1 ont connu une baisse d'environ 2%. Par contre, les déciles 9 et 10 ont supporté une inflation de 1%.

Sur le semestre, c'est la rubrique transport et communication qui a enregistré des hausses de prix de l'ordre de 5% pour le décile 3 et 2,5% pour les autres déciles. En seconde position, ce sont les meubles et les produits d'ameublement qui ont subi une inflation supérieure à 2% pour le décile 1 et une baisse d'environ 3% pour le décile 6.

Dans cette tendance, les produits des rubriques, habillement et chaussures, santé hygiène corporelle, logement et charges ont connu des hausses de prix de l'ordre 1 à 2% et ont concerné en général le décile 1. Les autres déciles, pour les même rubriques de produits, ont subi des hausses de prix supérieures à 2%.

Enfin, l'inflation du premier semestre 2003 se caractérise par :

- Le recul des prix pour le décile 1 des produits alimentaires et de l'habillement et chaussures;
- La stagnation voire le recul, pour tous les déciles, des prix des produits de l'éducation culture et loisirs;
- L'augmentation des prix de l'ensemble des produits des déciles supérieurs.

Concernant les produits à fort contenu d'import, ils ont enregistré une diminution de 0,6% malgré l'appréciation de 9,4% de l'euro, au premier semestre 2003.

La dépréciation du dinar par rapport à l'euro devrait se traduire par une répercussion en hausse sur les prix des produits à fort contenu d'import. Ce scénario n'a pas eu lieu, étant donné que les effets induits par la réforme du tarif douanier et la baisse de la DAP (droit additionnel provisoire) ont atténué la portée de cette appréciation sur l'inflation. En somme c'est le Trésor Public qui a supporté l'augmentation des prix des produits à fort contenu d'import.

#### 9.5.4.2 – L'état de la consommation

Le revenu disponible des ménages est de 2301,9 milliards DA soit une progression en termes courants de plus 8,8% en 2002. Ce revenu va couvrir une consommation des ménages pour un montant de 1978,3 milliards DA et réaliser une épargne de plus de 323,6 milliards DA.

Compte tenu d'une inflation (1,42%) et des performances économiques de l'année 2002, la consommation des ménages en volume s'est accrue de 3,1%. Mais cette augmentation de la consommation n'a pas eu le même impact sur l'ensemble des ménages.

Les résultats préliminaires, de l'enquête sur les dépenses de consommation pour 2000, a révélé, pour la première fois, que la part des dépenses alimentaires serait inférieure à 50% par rapport aux dépenses totales. Cette baisse devrait, en principe, s'accompagner d'une augmentation voire d'une stabilisation des quantités consommées ce qui corroborerait une amélioration du niveau de vie de la population.

En plus, cette enquête montre que les dépenses d'alimentation, de logement et d'habillement sont prioritaires. Si ces indications convergent vers une amélioration de l'état alimentaire de la population, cerné à travers la consommation, il n'en demeure pas moins que les améliorations ont concerné les déciles les plus pauvres. En revanche, les déciles aisés ont enregistré une baisse de leur consommation.

La réduction des dépenses alimentaires qui s'accompagnerait d'une augmentation des quantités consommées par les ménages serait l'indicateur de l'amorce d'une transition alimentaire. Or, un recul des dépenses alimentaires

accompagnées par une baisse des quantités serait le reflet d'une dégradation de la ration alimentaire. Entre ces appréciations, les services de l'ONS n'ont pas encore apporté les éclairages attendus.

#### 9.6 –Santé :

Le rapport de conjoncture du 1<sup>ER</sup> semestre 2003 entend réserver une place au secteur de la santé.

Cependant, l'absence d'un système d'information fiable et le manque de données infra annuelles limitent toute approche conjoncturelle.

Aussi, la présentation du secteur met - elle en relief les améliorations de l'état de santé de la population durant la période post indépendance à ce jour et les défis que doit relever le secteur de la santé, dans un contexte de contraction des ressources financières affectées au secteur, et face aux principales tendances démographique et épidémiologique enregistrées ces dernières années.

Dès son indépendance l'Algérie a opté pour un développement socio-économique global dont l'objectif fondamental est de résoudre les problèmes socio-économiques de la population.

L'état de développement enregistré à ce jour a révélé la persistance de décalages intersectoriels, quoique tout effort de développement aboutisse inévitablement à ces déséquilibres, compte tenu des priorités tant économiques que sociales, dictées par les contingences économiques et fixées par les pouvoirs publics.

A ce titre, le secteur de la santé est souvent considéré indépendamment des autres secteurs de la société dont les activités contribuent elles aussi à la dégradation de la santé des citoyens. En effet, les accidents (domestiques, de travail, de circulation...), les maladies à transmission hydriques, les zoonoses, les maladies respiratoires...etc., trouvent souvent leurs origines dans le retard accusé dans le développement de certains secteurs pour la prise en charge des besoins de la population.

Les progrès enregistrés à ce jour, en matière de couverture sanitaire et de lutte contre les maladies dites de pauvreté qui ont accusé un recul sensible (certaines éradiquées) par rapport aux premières années d'indépendance sont indéniables. Ces résultats sont le fruit d'efforts soutenus de l'Etat, traduits par le développement de programmes nationaux de prévention, par un programme

élargi de vaccinations, par une formation massive dans le domaine médical et paramédical et par la construction et l'équipement de nombreuses infrastructures de santé, pour l'amélioration sanitaire de la population.

Ainsi, l'espérance de vie à la naissance dépasse les 73 ans en 2002 contre moins de 50 ans à l'indépendance, le taux de mortalité infantile a reculé de 142 pour mille dans les années 70 à 34,7 pour mille en 2002.

Cette amélioration de l'espérance de vie à la naissance conjuguée au recul de la natalité, amorcé depuis le début du second quinquennat des années 80, suite à la mise en œuvre du programme national de maîtrise de la croissance démographique, a entraîné un changement dans les structures de la pyramide des âges où la proportion des personnes âgées n'a fait qu'augmenter et celle des classes jeunes que diminuer ( les 0-4 ans ne représentent que 9,5% en 2002 contre 20% en 1966).

Cependant, en dépit des résultats positifs enregistrés, un décalage important persiste encore par rapport aux moyens mis en œuvre. Ainsi :

- le taux de mortalité infantile 34,7 pour mille reste toujours élevé comparativement aux pays développés ( moins de 10 pour mille),
- le taux de mortalité maternelle demeure tout aussi important, soit 117 pour 100 000 naissances vivantes en 1999 (enquête nationale sur la mortalité maternelle) ;
- les disparités régionales en matière de couverture sanitaire persistent encore,
- bien que le centre de gravité de la pathologie se soit déplacé vers les maladies non transmissibles (maladies chroniques, cancers,...), les maladies transmissibles, en particulier celles liées à la transmission hydrique sont toujours présentes, ce qui aboutit à un « cumul épidémiologique ».

En effet, si la couverture sanitaire (infrastructures, personnels...) et l'amélioration des

conditions de vie ( augmentation de l'espérance de vie à la naissance, le recul de la mortalité notamment infantile), ont connu, dans leur ensemble, des améliorations tangibles, les maladies de la pauvreté sont toujours perceptibles. L'apparition des cas de peste à l'ouest du pays, l'épidémie de conjonctivite qui a touché quelques 500 000 personnes et la « psychose » qui s'est emparée de la

population ont révélé que la prévention, bien qu'elle ait bénéficié, durant la période post indépendance, de moyens conséquents pour en faire la base de notre politique sanitaire, n'a pas encore atteint les résultats escomptés.

L'ampleur de la demande sociale en matière de soins, générée par les transitions démographique et épidémiologique a induit des besoins sans cesse croissants et diversifiés. En effet, la remontée de la pyramide des âges se traduit par une prise en charge encore plus importante des personnes âgées. Le développement des nouvelles pathologies dites des pays riches (stress, toxicomanie, cancer, accidents de la circulation...), ces dernières années, nécessite la mise en œuvre d'importants programmes de prévention et de sensibilisation de la population aux risques encourus pour des comportements négligents et des ressources financières conséquentes pour leur prise en charge médicale.

La dépense nationale de santé, selon les comptes nationaux de la santé élaborés pour la première fois par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Reforme Hospitalière, a atteint en termes courants 174,23 milliards DA en 2001, et représente 5,4 fois le niveau de 1991 où elle était estimée à 32, 31 milliards DA .

Cette progression des dépenses de santé en Algérie, comme partout dans le monde, est en relation avec les progrès techniques (échographie, scanner...) nécessaires au perfectionnement des méthodes de diagnostics, à l'accroissement de la consommation des produits pharmaceutiques et aux exigences des patients dans l'amélioration de la qualité des soins et d'accueil.

Cependant, la dépense nationale de santé ne représente que 4,1% du PIB en 2001 contre 6% du PIB dans les années 80.

Par habitant, en 2001, elle représente 5 556 DA, soit 72 \$. Pour rappel, la dépense par tête était de 150 \$ dans les années 80, estimée à 165 \$ en 1990 et environ 60 \$ en 1998.

A titre comparatif, la dépense moyenne de santé est passée de 24 à 49 USD au Maroc, et de 76 à 105 USD en Tunisie, au cours de la période 1990-1998.

Ces chiffres sont très loin des 2000 \$/ habitant consacrés en moyenne par les pays européens.

Aussi, les contraintes financières se traduisent-elles par une dégradation lourdement préjudiciable au fonctionnement des établissements de santé, à la prise en charge des malades et à la qualité des soins dispensés.

Au plan organisationnel, cette crise que connaît le secteur a mis en exergue les limites et caractéristiques du système qui se manifestent par :

- Une extraversion et une dépendance à l'égard de l'extérieur qui le rend sensible aux fluctuations des importations en médicaments, consommables, équipements et autres instruments médicaux dont les conséquences sont à chaque fois ressenties au niveau du fonctionnement des structures de santé ;
- un système autocentré sur l'hôpital, avec concentration des ressources réservées au curatif au détriment des programmes de prévention ;
- une gestion aléatoire des ressources sans rapport avec les notions d'économie sanitaire.

Cette situation impose une convergence des efforts pour une évaluation du secteur, tant dans ses structures et son mode de fonctionnement que dans son financement. L'organisation des structures de santé devra permettre une utilisation optimale des ressources (humaines, matérielles et financières) dont bénéficie le secteur.

Par ailleurs, le développement et la modernisation du système de santé ne peuvent pas être isolés de l'effort de développement économique et social national, car la santé de la population est déterminée fondamentalement par des facteurs socio-économiques multiples : l'assainissement de l'environnement, l'alimentation en eau potable abondante et de qualité, l'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées, la lutte contre la pollution des centres urbains...etc. Ces domaines vitaux jouant un rôle dans l'état de santé des citoyens n'ont pas connu par le passé le même rythme de développement que le secteur de la santé et la persistance de décalages en matière de développement par rapport à ce dernier peut remettre en cause les acquis du système sanitaire.

En effet, les efforts entrepris dans le cadre du développement économique et social du pays depuis l'indépendance n'ont pas toujours pris en compte les préoccupations environnementales exacerbées par la pression démographique.

L'absence de politique cohérente de protection de l'environnement a entraîné une détérioration de la qualité de vie et de la santé du citoyen. L'absence de coordination intersectorielle et les défaillances du système de santé expliquent la persistance de certaines maladies dites de pauvreté et le développement des maladies dites de l'opulence. Si ces dernières, en dépit de leur gravité, témoignent de l'enregistrement progressif d'un niveau de développement plus ou moins semblable à celui traversé par les pays industrialisés, les premiers, en revanche, nous rappellent que le pays n'est pas encore sorti du sous-développement.

#### Les maladies transmissibles

Cette persistance des maladies transmissibles, notamment hydriques met en exergue les difficultés à assurer des conditions de vie élémentaires. Les retards accusés dans la mobilisation de l'eau et dans la rénovation des canalisations conjugués aux problèmes d'évacuation des eaux usées et de la protection de l'environnement en général n'est pas sans effet sur la santé.

En effet, les maladies du programme élargi de vaccination, du fait qu'elles dépendent essentiellement de la qualité de la couverture vaccinale et du respect des injections de rappel propres à chaque vaccination, semblent en voie de régression. En revanche, la prévention de celles liées à l'environnement sont tributaires de l'intervention combinée, en amont, de plusieurs secteurs à commencer par la disponibilité et la qualité de l'eau, et la mise en service de l'ensemble des stations d'épuration existantes ( dont la plupart sont à l'arrêt) et leur renforcement.

A titre d'exemple, la fièvre typhoïde, directement liée à la dégradation des réseaux d'adduction d'eau potable et d'évacuation des eaux usées, survient par vagues épidémiques, elle a enregistré une augmentation de son taux d'incidence qui passe de 4,96 pour 100 000 habitants en 2001 à 7,65 pour 100 000 habitants en 2002.

### Les maladies non transmissibles

La transition épidémiologique que connaît l'Algérie depuis une dizaine d'années, se traduit par l'accentuation de l'impact des maladies non transmissibles et dont l'incidence reste, dans l'ensemble, encore méconnue.

En effet, l'évolution des modes de vie, liée notamment à l'urbanisation et l'industrialisation croissantes, à la mobilité et la longévité génère de nouveaux risques de morbidité et de mortalité.

Les résultats préliminaires de l'enquête PAFAM-2002 confortent les chiffres qui étaient avancés soit sur la base des données du recensement de la population de 1998, soit sur la base de projections faites à partir d'enquêtes plus limitées.

Les maladies cardio-vasculaires viennent au premier rang ; en effet, l'hypertension artérielle a été retrouvée dans 3% de la population enquêtée, et de surcroît, les autres maladies cardio-vasculaires ont été retrouvées dans 1% des cas. Rapportés à la population totale, ces chiffres montrent que dans le pays, plus d'un million de personnes présentent des affections cardio-vasculaires.

Par ordre de prévalence, les maladies articulaires sont retrouvées au second rang chez 1,6% des personnes enquêtées.

Le diabète est pour sa part retrouvé dans 1,5% des cas.

L'asthme est retrouvé dans 1,3% des cas, et il faut ajouter que les maladies respiratoires chroniques sont signalées pour 0,5% des personnes.

Enfin, les résultats de cette enquête confirment les chiffres avancés par le RGPH-98 pour les maladies mentales (prévalence de 0,5%). Ils confirment les hypothèses faites sur la base de l'exploitation des registres du cancer (0,1% de cancers) et attirent l'attention sur les maladies rénales (prévalence de 0,5%).

Les problèmes de santé prédominants en Algérie en ce début du 21<sup>ème</sup> siècle ne sont pas les mêmes que ceux qui préoccupaient les services de santé au cours des années 60 à 80. Cette nouvelle situation exige une nouvelle redéfinition des missions du secteur notamment à travers une adaptation des programmes de santé et de formation médicale par rapport aux nouvelles pathologies qui touchent la population ces dernières années.

Les difficultés financières auxquelles sont confrontés les établissements publics de soins, en l'absence d'un système d'information sanitaire fiable, ne suffisent

pas à justifier la dégradation qualitative des prestations sanitaires. Aussi, la réforme envisagée du secteur doit-elle, avant de chercher les nouveaux modes de financement, s'atteler à trouver une utilisation optimale des ressources disponibles (financières, humaines, matérielles et infrastructurelles).

Après avoir évalué le plus finement les moyens disponibles et analysé les distorsions et les contraintes en relation avec la demande de soins au niveau local et national, il y a lieu de procéder à une affectation judicieuse des moyens selon une démarche planifiée et rationnelle dans le cadre du schéma d'organisation retenu et des programmes arrêtés.

Pour mettre en œuvre ce principe il y a nécessité de définir avec précision les tâches et les missions des différentes structures dans le cadre de la prise en charge des besoins différenciés et hiérarchisés de santé de la population (soins primaires, soins ambulatoires, soins spécialisés, hospitalisation).

#### 9.7- Le climat social :

Dans le monde du travail, le premier semestre 2003, est marqué par 5 grèves d'envergure nationale.

Les principales revendications ont trait aux salaires et au régime indemnitaire, suivies des questions de protection sociale et des relations professionnelles.

Ces mouvements de grève ont mobilisé 60250 travailleurs sur un effectif global de 75074, soit un taux de participation de 80%.

Le nombre de journées perdues s'élève à 192195.

D'autre part, deux journées de protestation ont été organisées par l'UGTA le 25 et 26 février 2003. Selon les données du ministère du travail et de la sécurité sociale, celles-ci ont mobilisé 1 700 000 travailleurs du secteur public et 5% des effectifs du secteur privé.

Les débats sur les réformes dans les divers secteurs d'activité marquent encore le climat social du premier semestre 2003. L'évolution dans le contenu des débats, ne modifie pas fondamentalement les appréciations contenues dans les précédents rapports de conjoncture et particulièrement celui du second semestre 2002 qui a consacré une attention particulière au dialogue social.

La loi sur les hydrocarbures, la privatisation des entreprises, la réforme hospitalière, sont autant de domaines où les débats entre les partenaires sociaux

semblent minés par des enjeux , dans lesquels les considérations idéologiques et d'intérêt de groupe priment.

Le passage à l'économie de marché a pourtant estompé les clivages entre secteur privé et public, en faveur de positions communes autour des questions fondamentales telles que :

- la sauvegarde de l'entreprise nationale,
- la réhabilitation du secteur productif,
- la lutte contre les activités informelles,
- la protection de la production nationale,
- l'amélioration de la communication et la concertation entre les partenaires sociaux,
- la nécessité urgente de réformer l'administration,

Néanmoins le champ et le mode d'intervention de l'Etat continue d'opposer les partenaires sociaux.

Pourtant, l'idée d'un pacte est de plus en plus partagée par un grand nombre d'acteurs économiques, sociaux et politiques, ce qui constitue une énorme avancée. Le pacte est perçu aujourd'hui comme une nécessité dans tous les domaines de la vie économique, sociale et politique.

Pacte Social, Pacte National de Croissance, Pacte Economique et Social occupent progressivement les discours des différents acteurs économiques et sociaux, dans le sens d'un passage incontournable pour une sortie de crise pour les uns, pour définir une étape nouvelle de développement économique pour les autres.

L'idée d'un pacte, d'un consensus en faveur d'une cause commune nationale semble présente chez bon nombre d'acteurs économiques, sociaux et politiques. Mais les objectifs nombreux (sociaux, économiques et politiques) autour desquels pourrait se traduire le pacte font que leur hiérarchisation et leur mode d'articulation sont encore différemment perçus et mal définis.

La notion de pacte au niveau national se confond encore à des propositions de programmes émanant séparément des secteurs et des différents partenaires sociaux.

**Conclusion :**

Les tensions sociales bien qu'atténuées dans leur mode d'expression, persistent. Leurs manifestations catégorielles, régionales ou sectorielles tranchent pourtant avec les efforts consentis par l'Etat pour les volets sociaux.

Ce décalage traduit tout le problème de l'efficacité des dépenses sociales d'une part, et l'état d'esprit qu'elles ont engendré chez les populations souvent frustrées par les défaillances de ces dernières.

La question de la gouvernance abordée dans plusieurs dossiers du CNES garde encore aujourd'hui tout son sens tant sur le plan économique que sur le plan social. Le capital confiance nécessaire à la relance de l'investissement et à la préservation de la cohésion sociale n'étant pas totalement acquis.

Les perspectives de la jeunesse en termes d'accès à l'emploi et d'acquisition de qualification, occupent peu d'espace dans le débat social, alors que cette question cruciale détermine avec la création de richesse l'avenir économique et social du pays.

**Recommandations :**

- La réhabilitation du travail et du savoir dans les critères de promotion sociale s'impose de plus en plus.
- L'évolution dans la hiérarchie des valeurs a donné naissance à des frustrations de natures multiples et à de nouveaux comportements qui ont déterminé la nature des rapports actuels entre :
  - travail productif et improductif,
  - production et consommation,
  - rentes et revenus du travail,
  - salaires et productivité,et par là même la relation entre l'Etat et le citoyen.
- La dégradation de l'environnement et du cadre de vie a atteint un seuil alarmant. La perception de cette dégradation par les citoyens et les autorités publiques reste en deçà des conséquences immédiates et à long terme qu'une telle situation peut engendrer sur la santé du citoyen et sur l'image de marque de l'Algérie. L'éducation et la sensibilisation des populations, conjuguées à une plus grande implication des autorités locales

restent indispensables pour une meilleure prise en charge d'un secteur trop longtemps délaissé.

- Les efforts consentis par l'Etat dans le domaine social sont importants et le budget social de l'Etat en témoigne. Les retombées sur les populations quoique perceptibles ne répondent pas aux exigences « d'optimisation sociale » des dépenses publiques. L'évaluation des politiques publiques et de leur impact sur le plan catégoriel et régional, par des indicateurs adéquats participerait au démêlement des tensions sociales.

- Le débat social occulte souvent les questions liées aux caractéristiques démographiques de la population, une population jeune, sans emploi et sans qualification qui ne saurait s'accommoder de réponses ponctuelles et provisoires à ses préoccupations. Cette question appelle une plus grande solidarité entre :

- les générations,
- les catégories socio-professionnelles,
- les régions,
- les secteurs,

une solidarité qui atténuerait les disparités et définirait les pourtours d'un pacte national de croissance.

### Conclusion générale

La poursuite de la consolidation des paramètres macro-économiques, et des équilibres financiers, les effets de l'impulsion budgétaire, les conséquences du raffermissement du cours du baril et les bonnes conditions climatiques ont constitué un ensemble de facteurs qui ont permis à la croissance d'émettre, durant ce premier semestre, des signaux de progression.

La croissance globale a été tirée par les hydrocarbures grâce à l'accroissement de la production et des prix, de l'agriculture qui a bénéficié de conditions climatiques favorables et de la mise en œuvre du PNDA ainsi que des travaux publics et hydrauliques qui ont été dopés par le PSRE.

Au plan social et en matière d'emploi, la redynamisation des travaux d'infrastructures à travers tout le pays, le rythme soutenu et le volume des réalisations au titre du PSRE, l'amélioration et l'extension des activités agricoles, ont contribué à la création d'un nombre de postes de travail qui peut être considéré important. Le taux de chômage dont la tendance à la baisse est perceptible demeure néanmoins une caractéristique de la vie sociale et il ne pourrait connaître une réelle régression qu'à la faveur des investissements productifs et structurants, générateurs d'emplois permanents.

Comment transformer ces impulsions de croissance qui se manifestent depuis déjà un certain temps en une dynamique de développement qui impliquerait la contribution de toutes les ressources nationales tant publiques que privées et l'engagement de la société.

Les capacités de l'économie du pays pourraient largement consolider cette progression qualitative, pour peu que tous les acteurs économiques et sociaux inscrivent leurs actions et comportements dans le sens de la recherche permanente d'un consensus autour des questions fondamentales que sont :

- le parachèvement des réformes,
- l'élaboration de stratégies sectorielles,
- la relance des investissements productifs,

Le maintien du statut quo, notamment, par l'absence de consensus sur les réformes à consacrer et à conduire, les hésitations, l'absence d'un centre unifié de décision, la dilution de la responsabilité, le décalage chaque jour plus grand entre les services publics et les comportements sur le terrain (évasion fiscale,

contre façon, pratiques illicites, corruption, dépenses inutiles etc...), l'organisation des systèmes, fiscal, bancaire, financier et de la sphère réelle, sont autant de questions qu'il y a lieu de prendre en charge afin, que l'économie reprenne le chemin d'une croissance durable, que la société reprenne confiance et y participe d'avantage et enfin que le pays puisse garantir l'avenir des millions de jeunes qui aspirent à une vie meilleure.

Si les réformes ne sont pas seulement une question technique, pour qu'elles soient menées à bien, il faudrait dégager un consensus d'ordre aussi bien politique que social.

C'est dans cette optique que le CNES a toujours appelé à un pacte social et national de croissance. C'est ce qui permettra de dissiper les malentendus, de favoriser les concertations et lever les oppositions fondamentales entre les partenaires sociaux en matière de champ et de mode d'intervention de l'Etat, de nature de la privatisation et de rapport entre l'Etat et l'économie de marché,

....

Le CNES continu de croire que la levée des ambiguïtés sur ces questions fondamentales demeure la condition la plus importante pour avancer dans le mouvement des réformes.

Dans ce cadre, le rôle de l'Etat n'est pas des moindres. Il apparaît à travers la nécessité de la refonte des lois et réglementations, mais également de l'adaptation du mode d'organisation et de fonctionnement des services publics aux nouvelles exigences de l'économie et de la société.

Si le retour de la croissance n'a été possible que grâce, entre autre chose, aux investissements publics, en particulier dans le cadre du PSRE et du PNDA, c'est dire l'importance du rôle de l'Etat dans cette phase de transition de notre économie ; ceci est d'autant plus vrai que celle-ci est entrée en phase récessive lorsque les investissements publics ont chuté de manière drastique.

Cette observation permet de rappeler et de préciser que l'économie de marché ne signifie pas nécessairement désengagement de l'Etat. Certes, celui-ci est appelé à adapter ses structures pour mieux exercer sa capacité d'organisation, d'encadrement et de financement du développement économique et social.

D'autre part, le développement d'une meilleure synergie entre les différentes structures de l'Etat aussi bien sur le plan horizontal que vertical, ainsi qu'une plus grande implication des structures régionales et locales contribueraient dans

une large mesure à l'atténuation des entraves à l'investissement. L'absence prolongée de politiques publiques cohérentes et inscrites dans le temps, le défaut de coordination entre les différents centres de réflexion et de décision ont conduit à une régression inquiétante de la sphère productive et à un délabrement de notre espace économique et géographique de reproduction.

Dans ce panorama, il convient de souligner l'absence de la planification et de la prospective ainsi que les faiblesses du système d'information.

La planification a été sacrifiée à l'ajustement structurel et ses structures complètement démantelées depuis. On ne peut imaginer la conduite d'un développement cohérent et évoquer les questions de stratégie sans réhabilitation de la planification et de la prospective.

Le système de collecte et d'analyse de l'information économique et sociale est de plus inadapté aux exigences du développement économique et social. Une action lourde s'impose aussi dans ce domaine pour dépoussiérer les dispositifs national et sectoriels et leur donner plus de vitalité en relation avec les besoins.

### Recommandations

Le CNES n'a eu cesse d'émettre, dans chacun de ses rapports sur la conjoncture des recommandations sur ce qui pourrait participer à la relance de la croissance et à la réanimation de la vie économique et sociale. La lecture qu'il fait de la conjoncture de ce premier semestre 2003 le conduit à considérer que beaucoup de recommandations demeurent d'actualité et à noter que d'autres ont été prises en considération par les pouvoirs publics qui les ont pour la plupart traduites en actions concrètes.

Cependant le CNES attire l'attention des pouvoirs publics sur l'importance et l'urgence à accorder aux traitements de tout ce qui aujourd'hui porte une atteinte sérieuse au climat social et à l'économie. Les conséquences du non respect des normes et des lois sur le plan individuel et collectif ont atteint un seuil alarmant.

En effet, la banalisation des pratiques frauduleuses conjuguée à la négligence des services publics se traduit par la dégradation de nombreux indicateurs.

Le déficit des services publics dans leur mission de contrôle a également porté préjudice à la crédibilité de l'autorité de l'Etat. Les dérives sociales, l'atteinte à l'ordre public, la perméabilité des frontières, l'ampleur de la fraude sont autant d'exemples qui témoignent du champ de ce déficit.

- Sur le plan des politiques publiques sectorielles.

La définition d'une stratégie industrielle et de développement des filières, initiée par les pouvoirs publics, devrait être menée dans un cadre de concertation impliquant tous les acteurs. Les choix retenus seront déterminants pour établir les priorités des actions de restructuration et d'investissement devant conduire à la viabilité des entreprises publiques et à des actions de privatisation qui garantiraient le maintien des capacités et ensuite leur développement et le renforcement de leur compétitivité.

- L'accompagnement des entreprises publiques dans leurs efforts de renforcement et ou de récupération de parts du marché par le biais du renouvellement de leurs outils et de l'amélioration de l'efficacité managériale devra s'inscrire dans les mesures à prendre.

- La traduction sur le terrain de toutes les initiatives et les volontés annoncées en direction des PMI/PME. la création d'établissements spécialisés, tels que les sociétés de financement, les banques d'investissement, les instituts d'orientation et de conseils techniques, de même que l'incitation à l'implication des autorités et des opérateurs locaux par le biais d'une décentralisation de prérogatives en matière de choix de projets, de mesures d'aide et d'assistance, pourraient constituer un moyen de rétablir la confiance des investisseurs privés.
- La prise en charge, d'une manière résolue, de la question du foncier, des actifs oisifs et de l'assainissement du patrimoine sont également des facteurs de promotion de l'investissement et des conditions indispensables au partenariat.
- La conduite rationnelle de la mise à niveau des entreprises industrielles publiques et privées et la mise en place d'un suivi rigoureux de son application seront d'un apport considérable dans l'amélioration de l'efficacité et de la rentabilité. Pour ce faire, il y a lieu de veiller à ce que les critères d'éligibilité ne tiennent plus compte de la seule solvabilité financière de l'entreprise, mais intègrent d'autres paramètres en relation avec les stratégies industrielles qui seront arrêtées.
- Dans le domaine de l'énergie une attention toute particulière et soutenue devra être accordée à l'amélioration de l'impact du développement des hydrocarbures sur les capacités nationales d'étude et de travaux. L'importance des investissements consentis chaque année justifie amplement l'inquiétude, manifestée par les entrepreneurs publics et privés, sur le risque que constitue leur très faible participation aux différents projets et marchés d'approvisionnement.

Au plan sectoriel, le CNES confirme ses recommandations en ce qui concerne le renforcement du potentiel de production de l'électricité et de

transport et de distribution du gaz naturel, et ce compte tenu de l'évolution importante de la demande nationale en plus des besoins d'exportation.

- Les résultats enregistrés dans le domaine des grands travaux d'infrastructures mériteraient d'être consolidés pour leurs effets d'entraînement sur les activités économiques et sur l'emploi.
- Pour l'habitat, les conséquences du séisme de 21 mai 2003 ont révélé les nombreux dysfonctionnements de l'encadrement de l'acte de bâtir, qu'il s'agisse d'études, de conception, de mise en œuvre des normes et des règles, de l'insuffisance du contrôle et du manque de qualification professionnelle. Il y a lieu donc de remédier à ces insuffisances et à ces carences par des mesures plus rigoureuses en matière de respect des règles d'urbanisme et de construction d'une part, le recours aux seules entreprises possédant une expérience et des qualifications avérées d'autre part.
- Au plan du commerce, la persistance des phénomènes que constituent essentiellement, les pratiques illégales et illicites, le développement de l'informel, le non respect des normes, la non facturation, l'implantation anarchique et incontrôlée des activités, interpelle très fortement les pouvoirs publics dont il est attendu des mesures urgentes et radicales aux plans de la régulation et de la répression. Ceci ce permettra l'émergence d'opérateurs plus respectueux de la loi et plus soucieux de la préservation de la production nationale et de sa promotion. L'absence de mesures efficaces pour promouvoir les exportations hors hydrocarbures, prive l'économie nationale de nouvelles ressources financières capables de la prémunir des retournements probables du cours du pétrole.
- En ce qui concerne l'agriculture les effets du PNDA devront faire l'objet d'une évaluation permanente dans le souci d'éviter les dérives de destination des financements et de l'adapter aux mutations du monde agricole. La mise en œuvre d'une loi d'orientation, la promotion des produits du terroir, le

développement des filières qui pourraient participer d'avantage à la réduction des importations, l'intensification du développement rural, le renforcement des actions de formation et de vulgarisation des techniques, la mise en place d'un programme d'urgence dans les zones marginalisées, l'encouragement du partenariat, la promotion effective des exportations, sont les principales recommandations qu'il conviendrait de prendre en considération.

Au plan financier, la mise en œuvre des réformes des systèmes bancaire et fiscal serait d'un apport certain pour d'une part améliorer l'efficacité économique et sociale des entreprises, redynamiser les investissements nationaux et étrangers et d'autre part accroître les recettes fiscales et parafiscales dont le niveau demeure encore en deçà des attentes du trésor public. Le CNES recommande également :

- la revitalisation du marché des capitaux ;
- une plus grande utilisation des moyens de paiement scripturaux ;
- la mise en place d'institutions financières spécialisées ;
- l'amélioration des procédures et des conditions de transfert des revenus du capital investi ;
- la refonte en terme d'efficacité, de célérité et de sécurité du système de paiement domestique et vers l'extérieur ;
- l'amélioration de l'efficacité et du fonctionnement des instruments de régulation et de contrôle des banques.

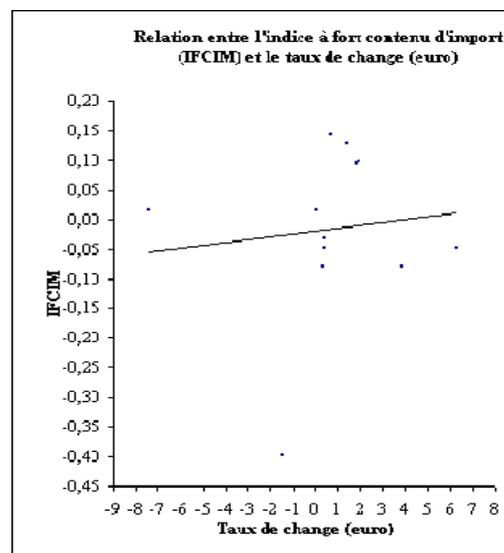
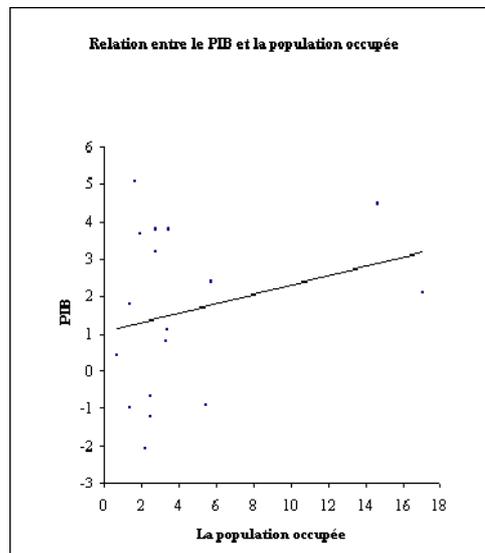
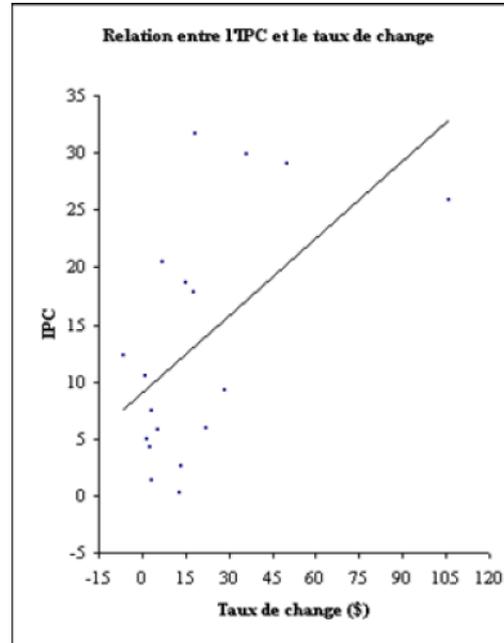
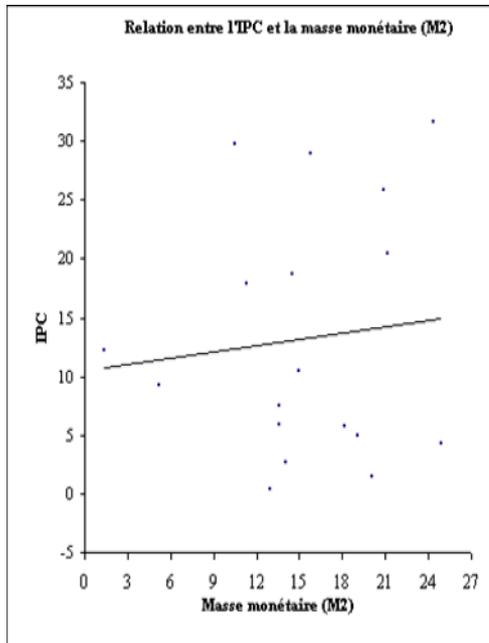
Au plan social, les insuffisances de l'outil d'information concernant la demande et l'offre d'emploi ne permet pas d'évaluer l'impact des activités sur la création de postes de travail et partant sur l'évolution du taux de chômage.

La réhabilitation de l'ANEM à laquelle a appelé le CNES dans ses précédents rapports devrait permettre une meilleure lisibilité du marché de l'emploi et serait une source utile pour l'évaluation des flux de main d'œuvre.

La réactivation des organes chargés de la prévention des risques professionnels, de la médecine du travail, de l'hygiène et de la sécurité sera d'un apport précieux pour le renforcement du système de protection sociale.

- La mesure de l'importance des transferts sociaux et de son impact sur la société permettrait d'évaluer la cohérence du fonctionnement des multiples dispositifs et organismes qui interviennent dans le champ social.
- Le débat social devrait s'intéresser d'avantage aux caractéristiques démographiques de la population dont l'importante composante de jeunes sans emploi et souvent sans qualification ne saurait s'accommoder des réponses ponctuelles et provisoires à ses préoccupations.
- Cette question appelle une plus grande solidarité entre, les générations, les catégories socioprofessionnelles, les secteurs, les régions, qui atténuerait les disparités et définirait les pourtours d'un pacte national de croissance.

## Annexe graphique



---

REPUBLIQUE ALGRIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

---

CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION DE L'EVALUATION

Alger, le 30 novembre 2003

Procès -Verbal d'adoption

La Commission de l'Evaluation réunie, en séance plénière, le dimanche 30 novembre 2003, au siège du Conseil National Economique et Social, après échanges de points de vue, a adopté à l'unanimité, le présent projet de rapport portant sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre 2003.

Le Président de la Commission

M. BOUHALI